



ECHOS DES INSTITUTIONS :
Seynabou NDIAYE
Présidente de l'OFNAC



ÉDITORIAL :
Dr Cheikh KANTÉ
Envoyé Spécial du Président de la République du Sénégal



CONSEIL DES MINISTRES DÉLOCALISÉ :
Mouhamadou Mactar WATT
Gouverneur de Matam



COOPÉRATION :
S.E.M. G.V. SRINIVAS
Ambassadeur de l'Inde au Sénégal



OPINIONS :
Ismaila Madior FALL
Professeur titulaire des Universités, Ministre d'Etat



OPINIONS :
Mor Ndiaye MBAYE
Expert en SI & base de Données
Conseiller National pour le Numérique



VOIX DE L'AFRIQUE :
Mario PEZZINI
Directeur du Centre de développement de l'OCDE



NOTE DU PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

SEYDOU GUEYE

Ministre et Coordonnateur de la Communication de la Présidence de la République

tam tam

de l'Émergence

LE MAGAZINE DU PLAN SÉNÉGAL ÉMERGENT (PSE) #

N°009 - JANVIER 2021

DOSSIER
ÉMERGENCE - AGENDA 2063

Le temps de la résilience

« ...sur la voie de l'émergence,
il n'y a ni temps à perdre,
ni forces à disperser,
ni intelligences à divertir ».



ÉDITORIAL

DR. CHEIKH KANTÉ - ENVOYÉ SPÉCIAL DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

“Agenda 2063 : croissance inclusive et dynamiques de transformation productive en Afrique”

La symbolique du tam-tam :

instrument de communication dans la tradition africaine

En Afrique, le **tambour** communément appelé **“tam-tam”** est un instrument à percussion d'usage multifonctionnel qui a toujours accompagné l'homme de la préhistoire à nos jours.

On le bat avec une baguette pour créer un système évolutif de sons linguistiques qui permet de communiquer entre les individus et groupes sociaux.

Il possède une grande faculté sensitive et sensorielle. En dehors des messages qu'il permet de transmettre à travers ses sons, de forêts en forêts et en villages, il endiablait, revigore avec des rythmes et des cadences diaboliques.

Il libère et enflamme la femme Africaine qui danse et gesticule avec ses perles sonores autour des reins et ses parures multiples aux sons qui titillent.

Il revigore avec la vibration de ses ondes le lutteur rassasié, paré de pagnes multicolores, et qui bande ses muscles les soirs de clair de lune.

Il renforce la foi et la transe du guerrier sur le champ de bataille, éloigne sa peur et le libère de ses angoisses.

Il rythme la bravoure du paysan qui sème et récolte ses graines.

Il annonce la bonne nouvelle des femmes chastes, honore les princes et les princesses.

Il symbolise le refus du combattant par ses tempos et accompagne le vol royal des oiseaux migrateurs.

C'est un instrument de bonheur et d'espérance qui rythme la cadence soyeuse des arbres qui oscillent au gré des vents.

Il rythme les épopées chantées dans les souffles des flûtes puissantes aux notes aiguës qui font sortir de l'eau les esprits de nos ancêtres.

Il accompagne les exhibitions de nos masques négres aux dents multiples, fourrées dans de larges bouches, d'où pendent des langues crachant du feu sur des têtes parées de miroirs, de peaux et bariolées de cornes d'animaux sauvages.

J'ai choisi de donner le nom de ce fabuleux instrument à ce journal, puisque je considère qu'il permettra une large diffusion de la mise en œuvre d'une doctrine Afri-

caine, le Plan Sénégal Emergent (PSE), résultante d'une pensée cartésienne d'organisation et de méthode d'un homme d'exception, le Président Macky Sall, qui fait battre l'économie Sénégalaise au rythme du Tam Tam de la mondialisation tout en impulsant le tempo qui mènera vers l'indépendance des économies Africaines.

Un tempo n'est pas une course de vitesse, mais un espacement nécessaire qui permet de savourer la richesse sonore de chaque note tout en maintenant le lien qui les unit toutes.

C'est aussi cela le tempo du PSE. Je voudrais suivre sa cadence et écouter ses pulsations, symbiose des rythmes d'une économie en croissance et d'un environnement préservé dans une société équitable.

Dr Cheikh KANTE

Le “tambour africain” communément appelé “tam-tam” est bien plus qu'un instrument musical. C'est aussi un support de communication qui a rythmé la vie quotidienne africaine lors des cérémonies telles que les naissances, les mariages, les funérailles, les guerres, les chasses et autres rituels.

SOMMAIRE



N°09 - JANVIER 2021

LE MENSUEL

"TAM-TAM DE L'EMERGENCE"

EST UN MAGAZINE DU CABINET DU
MINISTRE D'ETAT, ENVOYÉ SPÉCIAL
DU PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

CONCEPTION - PUBLICATION DISTRIBUTION

CABINET DU MINISTRE D'ETAT,
ENVOYÉ SPÉCIAL
DU PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

EQUIPE DE REDACTION

PRÉSIDENT :
DR CHEIKH KANTÉ,
MINISTRE D'ETAT,
ENVOYÉ SPÉCIAL DU PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

MEMBRES :

ALIOUNE FALL
(DIRECTEUR DE CABINET)
NDEYE AWA DJIMBY DIOUF
(CONSEILLÈRE SPÉCIALE DU MINISTRE)
MAREM KANTÉ
(CHARGÉE DE COMMUNICATION)

CONCEPTION GRAPHIQUE

MAREM KANTÉ
CHARGÉE DE COMMUNICATION

ADRESSE

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
AVENUE LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR
DAKAR - SÉNÉGAL

CONTACTS :

SECRÉTARIAT PARTICULIER
TÉLÉPHONE
(+ 221) 33 80 8378
(+221) 77 876 8930

05 - VERBATIM - EXTRAITS DE DISCOURS

du Président de la République du Sénégal - Son Excellence Macky Sall.

06/13 - EDITORIAL

Agenda 2063 : croissance inclusive et dynamiques de transformation productive en Afrique - Dr. Cheikh Kanté, Envoyé Spécial du Président de la République du Sénégal.

14/53 - DOSSIER : EMERGENCE - AGENDA 2063

Le temps de la résilience

Par Seydou Guèye - Ministre, Porte-parole et Coordonnateur de la Communication de la Présidence de la République.

56/59 - COOPÉRATION

Les relations multidimensionnelles entre l'Inde et le Sénégal - S.E.M. G.V. Srivinas, Ambassadeur de l'Inde au Sénégal.

60/65 - ECHOS DES INSTITUTIONS

La place de l'OFNAC dans la promotion de la bonne gouvernance - Seynabou Ndiaye Diakhaté - Présidente de l'OFNAC.

66/73 - EMERGENCE ET COLLECTIVITES TERRITORIALES

PACASEN : Le programme d'appui aux communes et agglomérations du Sénégal : un outil pour la performance de la gouvernance des collectivités territoriales - Dr Adama Diouf, Président de l'UAEL, Ministre Conseiller.

74/84 - CONSEIL DES MINISTRES DELOCALISE

Situation des engagements de l'Etat au cours du Conseil des Ministres tenu à Matam en 2019 - Mouhamadou Moctar Watt, Gouverneur de la Région de Matam.

85/91 - FOCUS RÉGION

Découverte historique et anthropologique des Fondements du Sénégal : Matam : escale sur les terres ocres et les berges humides du Tendougal - Dr. Cheikh Kanté, Envoyé Spécial du Président de la République.

92/96 - OPINIONS

« 20ème Anniversaire de la Constitution 2001 qui se rêvait parlementaire et s'est révélée présidentielle » - Ismaila Madior Fall, Professeur titulaire des Universités - Ministre d'Etat

97/99 - OPINIONS

Audit du fichier électoral : une aberration au Sénégal - Mor Ndiaye Mbaye Expert en SI & base de Données - Conseiller National pour le Numérique.

100/102 - VOIX DE L'AFRIQUE

OCDE : Le Sénégal, hôte de la 20ème édition, Forum économique international sur l'Afrique - Mario Pezzini, Directeur du Centre de développement de l'OCDE.

Le magazine du Plan Sénégal Emergent

ABONNEZ-VOUS

Contacts :

Secrétariat Particulier

Téléphone

(+ 221) 33 880 8378

(+221) 77 876 8930

PRÉFACE

tam-tam
de l'Émergence



S.E.M MACKY SALL

Président
de la République
du Sénégal

Chers lecteurs,

Cette nouvelle édition “tam-tam de l'Émergence” est dédiée à tous les Sénégalais et résidents parmi nous, désireux d'affirmer ou de découvrir leur appartenance à l'effort collectif auquel nous prenons part, tous ensemble, pour le développement économique, social, politique et culturel du pays.

En réalité le PSE est plus qu'un plan stratégique. Pour ceux qui ont compris la signification profonde du mot, “*Émergence*” renvoie à la connotation dynamique qu'elle interprète. Elle est une note qui interpelle chacun d'entre nous à jouer sa partition dans le concert des bâtisseurs de notre Nation.

Considérons ce magazine comme un document d'information et de communication sur les actions qui sont entrain d'être menées à travers le (PSE) Plan Sénégal Émergent. Il nous sert de support permettant d'établir une cartographie de tous les domaines d'activités touchés par le PSE.

Je tiens à remercier ici tous les acteurs, membres du gouvernement et agents de l'Etat, partenaires techniques et financiers, dirigeants et cadres d'entreprise, ouvriers et particuliers, qui contri-

buent à entretenir cette belle dynamique visant à accélérer la transformation économique et sociale de notre Nation.

Cependant, nous faisons face à une crise sanitaire sans précédent, à l'instar de la Communauté internationale. Je voudrais saluer le travail remarquable des membres du Gouvernement, du monde hospitalier et sanitaire, des Forces de sécurité, des Autorités religieuses et politiques, et des populations. Dans un même élan, ils mènent, contre la pandémie du Covid-19, une guerre sans merci.

Je félicite vivement le Dr. Cheikh Kanté, Ministre d'Etat, Envoyé Spécial, ancien Ministre en charge du PSE, pour cette initiative importante.

Je voudrais souhaiter à tous une enrichissante lecture de ce magazine qui vous mènera, tous les mois, à la rencontre des acteurs de l'émergence.

**Très bonne lecture.
Macky Sall**

Le temps de la résilience

« L'Histoire nous enseigne que c'est en subissant l'épreuve du feu que le fer gagne en éclat » ».

«...malgré le rythme de progression de la maladie, notre système de santé s'est montré résilient face à une pathologie pourtant inédite et particulièrement contagieuse. Nous le devons surtout à la compétence et au courage remarquables de notre personnel de santé. Les propos poignants de malades guéris en sont les meilleurs témoignages. En conséquence, il nous faut adapter notre stratégie, de façon à mener nos activités essentielles et faire vivre notre économie, en veillant à la préservation de notre santé et celle de la communauté ».

«Voilà le défi qu'il nous faut désormais relever : lutter pour préserver nos vies et notre santé, et reprendre toutes nos activités productives pour remettre pleinement notre économie en marche. De la même manière que nous ne pouvons pas laisser au virus nos vies et notre santé, nous ne pouvons, non plus, lui laisser la vie et la santé de notre économie. Ainsi, mes chers compatriotes, tenant compte de cette double nécessité vitale, j'ai décidé de lever l'état d'urgence et le couvre-feu y afférent à compter de demain, 30 juin 2020 à 23 heures».

« D'après nos projections, la mise en œuvre du PAP2a nous permettra de retrouver une croissance du PIB de l'ordre de 5,2 % en 2021 ; 7,2% en 2022 et 13,7% en 2023 ; soit le premier taux de croissance du Sénégal à deux chiffres, avec l'exploitation de ressources gazières pétrolières ».

« Avec un accent particulier orienté vers le développement endogène sous-tendu par la quête des souverainetés alimentaire, sanitaire et pharmaceutique et porté par un Secteur Privé national fort ».

« ...sur la voie de l'émergence, il n'y a ni temps à perdre, ni forces à disperser, ni intelligences à divertir ».



S.E.M MACKY SALL

Président
de la République
du Sénégal

**«L'année 2021
est une étape
fondamentale pour la
reconstruction de
l'économie mondiale en
général, et de celle de
l'Afrique en particulier.»**



DR. CHEIKH KANTE

Envoyé Spécial du Président de la République du Sénégal

Le Continent africain va aborder un virage décisif, afin de faire face aux graves conséquences de la crise sanitaire COVID 19 dont les chocs inattendus ont bouleversé toutes les perspectives, et entraîné de fortes pressions économiques et sociales qui ont détruit tous les efforts capitalisés par le passé, susceptibles de bâtir des cycles de croissances inclusives et durables.

Il faut reconnaître que les pays africains ont fait face à cette crise avec des marges de manœuvre très limitées. Le Continent n'a jamais connu, depuis 30 ans, autant de pays en récession économique, concomitamment. Plus de 41 d'entre eux ont connu un recul de leurs PIB respectifs. Avec le soutien des institutions internationales, des mesures budgétaires ponctuelles ont été prises, pour sauver et stabiliser ce qui pouvait l'être.

La crise sanitaire, qui frappe tous les Continents se manifeste par la rupture ou, au mieux, le ralentissement de toutes les activités internationales comme les transports aériens, ferroviaires, routiers, et maritimes, le tourisme, et les circuits d'approvisionnement des matières premières, entre autres. En Afrique, les mesures de confinement ont complètement désorganisé les filets sociaux, ainsi que les structures de l'informel, qui représentent

“

AGENDA 2063

Croissance inclusive et dynamiques de transformation productive en Afrique

plus de 70% de nos économies, avec une incidence particulière sur la population jeune, dont 93,2% sont concernés.

Les mesures de confinement ont ainsi coûté un peu plus de 3% du PIB mensuel des pays africains. La combinaison de ces effets dévastateurs est entrain d'annihiler des années de progrès et d'espérance.

L'année 2021 est une étape fondamentale pour la reconstruction de l'économie mondiale en général, et de celle de l'Afrique en

particulier. Il faut rappeler qu'en 2020, l'économie mondiale a chuté de 6%. L'Afrique, quant à elle, a subi des chocs profonds qui ont remis en cause ses progrès, et les efforts réalisés au prix de mul-

L'Afrique, (...) a subi des chocs profonds qui ont remis en cause ses progrès, et les efforts réalisés au prix de multiples sacrifices, pour atteindre au mieux les Objectifs de Développement Durable.

tiples sacrifices, pour atteindre au mieux les Objectifs de Développement Durable. La vulnérabilité de nos modèles de planification et de développement a été encore une fois constatée, et le niveau d'insuffisance de nos ressources confirmé. Le montant des ressources financières disponibles, rapporté au nombre d'habitants, a régressé au cours de la période 2010-2018, tant du point de vue des recettes intérieures que des flux financiers extérieurs. Les pays africains ont disposé en 2018 d'une richesse estimée à 384 USD par habitant, contre 2226 USD pour les pays de la région Amérique Latine et Caraïbe, 1314 USD pour les pays en développement d'Asie et plus de 15000 USD pour les pays Européens et autres à revenus élevés.

La pression fiscale dans la plupart des pays, qui tourne autour de 17,2%, est restée très faible malgré les réformes entreprises dans ce domaine. Selon les estimations de certains experts, entre 2019 et 2020, du fait de la pandémie,

la pression fiscale devrait baisser de 10% dans certains pays, l'épargne nationale de plus de 18%, les flux de transferts des migrants de 25%, et l'investissement direct étranger de 40%.

Par ailleurs, le service de la dette publique extérieure pour la majeure partie des pays du Continent a augmenté. Plus de 7 pays sont en voie d'atteindre un ratio de la dette/PIB de plus de 100%. Il s'agit notamment de l'Angola, du Cap-Vert, de l'Erythrée, du Mozambique, de la République Démocratique du Congo, du Soudan et de la Zambie.

Le Président Macky Sall, qui avait déjà fait de l'annulation de la dette publique africaine son cheval de bataille, avait lancé, dès décembre 2019, à l'occasion de la Conférence Internationale sur la Dette, « Le Consensus de Dakar », qui avait été suivi d'un appel à la Communauté internationale, le 25 mars 2020. Cette initiative forte, soutenue par celles du Pape François et du Président Macron, a amené à une suspension de la dette publique bilatérale des pays vulnérables, dont 40 Etats africains, pour une durée de 6 mois (15 avril), prorogée au 30 juin 2021, puis au 30 octobre 2021.

Les urgences nationales et les leviers qui peuvent permettre d'assurer une résilience sociale

et économique devront être pris en charge par les États de manière individuelle et collective. Cependant, l'accent devra être mis sur le renforcement du processus de transformation productive, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

L'optique d'un processus de reprise économique doit être basée sur une combinaison des facteurs clés de succès, fondée sur des stratégies microéconomiques, macroéconomiques, individuelles et collectives, articulée sur les objectifs de l'Agenda 2063, qui est une expression de l'Afrique que nous voulons, et arrimée sur les déterminants des Objectifs du Développement Durable (ODD) qui expriment une représentation du monde que nous souhaitons.

Sans aucun doute, le premier pari à gagner est celui de la résilience. Principalement, parmi la panoplie de définitions de la résilience, celle qui est la plus adaptée, dans le contexte de la COVID 19, est « la capacité d'un pays à

absorber un choc et à évoluer ensuite vers un état différent ». Il faut comprendre par cette réponse, la capacité pour un pays d'apporter les réponses politiques à travers des instruments de planification et d'action pouvant permettre l'organisation d'une riposte et la réalisation des objectifs de développement durable antérieurement définis.

La transformation productive, à travers une stratégie microéconomique et macroéconomique, qui est la clé de voûte qui peut permettre d'atteindre ces objectifs, doit s'articuler à deux niveaux :

- Sur le plan microéconomique, par une promotion et protection des PME et TPE orientées innovations, par la maîtrise du numérique, par la promotion de compétences spécifiques, et par la valorisation des ressources locales, dans les territoires nationaux.

La maîtrise des innovations doit permettre d'abandonner certaines méthodes archaïques pour migrer vers des pratiques plus

Les urgences nationales et les leviers qui peuvent permettre d'assurer une résilience sociale et économique devront être pris en charge par les États de manière individuelle et collectives.

La maîtrise des innovations doit permettre d'abandonner certaines méthodes archaïques pour migrer vers des pratiques plus modernes qui influent davantage sur la qualité et la productivité. À travers des valeurs partagées auxquelles elles doivent nécessairement adhérer, les PME africaines doivent s'aligner sur les politiques et les plans nationaux qui déclinent les priorités des Etats.

modernes qui influent davantage sur la qualité et la productivité. À travers des valeurs partagées auxquelles elles doivent nécessairement adhérer, les PME africaines doivent s'aligner sur les politiques et les plans nationaux qui déclinent les priorités des Etats.

- Sur le plan macroéconomique, on note une grande convergence des Gouvernements africains vers des orientations prioritaires axées vers les souverainetés alimentaire, sanitaire, pharmaceutique, énergétique, entres autres.

Sur le plan agricole, l'Afrique devrait pouvoir nourrir l'Afrique, par la redéfinition d'une nouvelle stratégie de spécialisation par zone, soutenue par des chaînes de valeurs intégrées, c'est-à-dire intra-africaines, par l'augmentation

du niveau des échanges entre pays, et par le renforcement de son pouvoir de négociation en influant, grâce à des politiques communautaires intégrées, sur la chaîne de valeur mondiale. Selon les données de l'OCDE, les approvisionnements intra-africains ne représentent que 12% de leurs intrants, contre plus de 21,6% en Asie du Sud-Est. L'industrialisation de l'Afrique doit passer par une transformation de ses matières premières en Afrique.

L'articulation de la transformation productive, dans l'Agenda 2063, prend en compte toutes ces questions.

Par définition, la transformation productive est un processus d'accumulation des apprentissages cognitifs et comportementaux, et des cycles d'innovations, qui doivent être diffusés dans des chaînes de valeurs spécifiques, en vue d'acquérir, de maintenir et de développer des parts de marché. La production d'un pays influence et détermine son potentiel de croissance. La capacité d'exploitation de sa richesse permet de mesurer sa vocation à gérer et à redistribuer les retombées de sa croissance. La transformation productive permet une meilleure valorisation de ce potentiel dans une logique de diversification, corrélée à une forte valeur ajoutée soutenue par une maîtrise de l'innovation technologique.

... l'Afrique devrait pouvoir nourrir l'Afrique, par la redéfinition d'une nouvelle stratégie de spécialisation par zone, soutenue par des chaînes de valeurs intégrées, c'est-à-dire intra-africaines...

La transformation productive peut, par conséquent, aider les économies africaines à migrer vers des chaînes de valeur intégrées qui prennent en compte les besoins de nos populations par zone géographique. Ainsi, la ZLECAF permettra de multiplier par trois l'amplitude du commerce intra africain, tout en maintenant son objectif de conquérir les marchés mondiaux.

Les caractéristiques de la structure productive africaine peuvent s'apprécier très sommairement dans cet éditorial à travers quatre niveaux : la structure de la production suivant les activités, la structure des exportations, la diversification des produits, et la complexité des produits.

L'analyse des contributions sectorielles de la croissance en Afrique montre que l'agriculture contribue d'une manière générale à hauteur de 16%, l'industrie de 26%, et les services à hauteur de 56% en moyenne. Comparée aux pays d'Asie et d'Amérique Latine, la contribution de l'agriculture africaine dans le PIB reste faible.

La transformation productive peut, par conséquent, aider les économies africaines à migrer vers des chaînes de valeur intégrées qui prennent en compte les besoins de nos populations par zone géographique.

Selon les données de l'OCDE, les approvisionnements intra-africains ne représentent que 12% de leurs intrants, contre plus de 21,6% en Asie du Sud-Est. L'industrialisation de l'Afrique doit passer par une transformation de ses matières premières en Afrique.

Le profil des exportations du Continent révèle une forte concentration des produits non transformés, et une faible représentation des produits manufacturés. L'analyse de la diversification, qui mesure l'amplitude de la diversification sectorielle de la production et la variété des exportations en utilisant l'indice de Herfindahl-Hirschman, permet de constater que seuls l'Afrique du Sud, le Maroc, la Turquie, le Kenya, entre autres, ont des structures d'exportations qui se rapprochent au mieux des moyennes qui prévalent dans le monde et qui se rapprochent de celles des pays développés.

Des efforts sont à faire pour améliorer la position globale de l'Afrique dans ce domaine. La complexité renvoie au niveau de sophistication technologique d'un pays et à son aptitude à fabriquer un produit.

L'indice de complexité économique repose sur la notion d'ubiquité dont la faiblesse indique le niveau de sophistication technologique par rapport à une situation de référence. C'est pourquoi, les obstacles, que représente un mur en béton, qu'il faut à tout prix démolir, sont à combattre d'une manière individuelle et collective par nos pays. Cela passera par l'amélioration de certains leviers comme : l'innovation technologique, la qualité de la main d'œuvre, l'intégration économique, le renforcement des infrastructures, le taux d'accès à l'électricité, le rôle de l'État et de ses interventions, l'accès aux financements pour les PME/TPE, la promotion du statut des femmes, l'accès à la terre, et les différentes réformes qui doivent accompagner cette transformation.

La mise en œuvre de la stratégie de transformation productive doit permettre à l'Afrique d'améliorer son profil, en misant sur ces facteurs clé de succès. L'accroissement de la production agricole, qui permettrait d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et de passer vers le cinquième levier de ROSTOW qui mène vers la transformation et l'industrialisation, doit figurer parmi les toutes premières priorités du Continent, afin de réduire sa dépendance dans ce domaine.

A cet effet, les cinq mégatendances qui influencent le niveau de réussite de la transformation productive doivent à tout prix être maîtrisées. Il s'agit notamment : de l'essor économique dans certains pays en voie d'émergence, de l'urbanisation, de la croissance démographique, de l'industrialisation et enfin du changement climatique. Dans le cadre du PSE, le Sénégal est en voie de réussir sa transformation productive, avec l'accroissement de la production agricole et l'implantation des agropoles qui vont permettre de valoriser nos produits locaux et de promouvoir l'emploi des jeunes.

L'amélioration de la chaîne de valeur des structures de la transformation productive en Afrique doit également être orientée vers : son financement, la mise en valeur des opportunités, la valorisation du secteur informel, la

prise en compte de l'égalité des genres, la protection sociale, et la digitalisation.

Les réformes fiscales sont inévitables dans une logique de mobilisation des ressources disponibles, tout en garantissant une rationalité dans leurs usages. Ces réformes devraient être associées à l'amélioration de l'environnement des affaires, afin d'attirer au mieux l'investissement étranger.

En outre, une forme novatrice de coopération internationale devrait voir le jour, qui soutiendrait l'annulation de la dette publique,

et accompagnerait la mise en place d'un mécanisme de surveillance par les Pairs.

La mise en valeur des opportunités pourrait passer par une spécialisation par zone géographique, au niveau des cinq régions africaines : Australe, Est, Ouest, Nord, Sud. Suivant la structure de la demande, chaque zone pourrait se spécialiser dans ce qu'elle serait capable d'offrir en termes de complémentarité et d'avantages comparatifs. La ZLECAF devrait jouer un grand rôle dans ce domaine.

.... les cinq mégatendances qui influencent le niveau de réussite de la transformation productive doivent à tout prix être maîtrisées. Il s'agit notamment : de l'essor économique dans certains pays en voie d'émergence, de l'urbanisation, de la croissance démographique, de l'industrialisation et enfin du changement climatique. Dans le cadre du PSE, le Sénégal est en voie de réussir sa transformation productive, avec l'accroissement de la production agricole et l'implantation des agropoles qui vont permettre de valoriser nos produits locaux et de promouvoir l'emploi des jeunes.

Les réformes fiscales sont inévitables dans une logique de mobilisation des ressources disponibles, tout en garantissant une rationalité dans leurs usages. Ces réformes devraient être associées à l'amélioration de l'environnement des affaires, afin d'attirer au mieux l'investissement étranger.

Le secteur informel, qui représente des caractéristiques communes, est un important défi pour tous les pays africains. Plusieurs définitions existent dont celles de l'OIT, de la conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), et de la Commission Européenne, entre autres. La synthèse de ces définitions nous permet de caractériser l'informalité dans un contexte africain comme un sous-ensemble du secteur des ménages dont les activités échappent à la comptabilité nationale, bien qu'elles soient définies à l'intérieur de la frontière de production. Le secteur informel représente plus de 70 % du PIB de nos économies non pris en compte. Il est tenu, pour 93,2 % par notre jeunesse, et, sur le plan sociologique, constitue un important régulateur social.

Par exemple, au Sénégal, le secteur informel occupe environ 3 767 323 personnes, le chiffre

d'affaires généré est estimé à 9998,8 milliards de FCFA par an, avec un taux de valeur ajoutée de 37,5%. Le nombre d'actifs dans le secteur non agricole est estimé à 2 499 219 de personnes en 2017. Le dynamisme de ce secteur est constaté dans le commerce pour 19,5%, le secondaire pour 70,4%, et les services pour 76,7%.

Les femmes occupent 45,3% des effectifs dans le secteur informel, pour 3 767 323 personnes. L'indice de ségrégation sectorielle au niveau national est estimé en 2017, selon l'ANSD, à 19,1. C'est-à-dire qu'un cinquième des personnes

en emploi devrait changer de branche d'activité pour qu'on observe les mêmes distributions entre hommes et femmes. Dans le domaine de la microfinance, selon les données de la BCEAO de 2018, sur les 3 062 327 comptes ouverts, soit un taux d'accès de 15,5% de la population, les 39,6% sont des femmes, soit 1 212 983 clients. Ce secteur, qui occupe une place fondamentale dans le PSE, est plus qu'une priorité pour le Président Macky Sall.

Dans un contexte africain de re-composition des priorités post-covid, des dispositifs institutionnels doivent être mis en œuvre, pour favoriser une migration de l'informel vers le formel, à travers l'amélioration de l'environnement des entreprises et des politiques publiques en faveur des PME/TPE, l'accès au financement et une fiscalité adaptée, une politique de formation des compétences et du marché du travail. Ces mesures pourraient participer à élaborer les politiques de transformation structurelle, afin de soutenir une véritable transfor-

... une forme novatrice de coopération internationale devrait voir le jour, qui soutiendrait l'annulation de la dette publique, et accompagnerait la mise en place d'un mécanisme de surveillance par les Pairs.

Le secteur informel, qui présente des caractéristiques communes, est un important défi pour tous les pays africains. Plusieurs définitions existent dont celles de l'OIT, de la conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), et de la Commission Européenne, entre autres. La synthèse de ces définitions nous permet de caractériser l'informalité dans un contexte africain comme un sous-ensemble du secteur des ménages dont les activités échappent à la comptabilité nationale, bien qu'elles soient définies à l'intérieur de la frontière de production.

mation productive en Afrique. Il est fondamental que toutes les initiatives de recomposition stratégique pour une transformation productive prennent en compte, dans leur conception, une approche genre pour que nos femmes et nos filles soient mieux intégrées dans le processus de transformation productive.

Par ailleurs, la protection sociale, dans la dynamique de transformation productive, est essentielle. La couverture sociale doit être étendue à tous les segments de nos populations, notamment les plus vulnérables. L'importance de la digitalisation s'est renforcée avec la pandémie, et son rôle, comme moyen d'accélération de la transformation productive en Afrique, s'est confirmé.

Le numérique est présent dans tous les secteurs d'activités économiques et le Continent peut se prévaloir de certaines avancées notables dans ce domaine. La révolution des paiements avec le mobile en est un exemple, avec un record mondial du nombre de comptes estimé à 300 millions. Plusieurs start-up afri-

caines ont atteint un seuil de valorisation remarquable. Le numérique est un secteur pourvoyeur d'emplois important, et la main d'œuvre africaine doit être préparée à la transformation digitale post Covid 19. Les stratégies nationales de transformation productive doivent favoriser la transformation digitale pour soutenir une création massive d'emplois, en promouvant la dissémination des innovations numériques au-delà des grandes villes, avec des politiques d'équité territoriale numériques adaptées.

L'Afrique que nous voulons se réalisera avec une croissance inclusive et forte, portée par une transformation productive volontaire, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Il est fondamental que toutes les initiatives de recomposition stratégique pour une transformation productive prennent en compte, dans leur conception, une approche genre pour que nos femmes et nos filles soient mieux intégrées dans le processus de transformation productive.

Le temps de la résilience



Par Seydou Gueye

Ministre, Porte-parole et Coordonnateur de la Communication
de la Présidence de la République

Edito - S'il est une vérité unanimement partagée, c'est que la pandémie de la Covid19 a créé dans tous les pays un ébranlement à la fois intime et collectif, nous rappelant certes que nous sommes tous des mortels, mais que cela peut s'arrêter tout d'un coup. La crise

liée à la Covid a également secoué tous les systèmes qui organisent la vie sociale et nous impose d'apprendre, pour vivre en présence du virus, à acquérir des compétences nouvelles dans le cadre du management de la distanciation, tant des rapports de productions que dans les

rapports sociaux. C'est en cela que toutes les stratégies mises en œuvre ici ou ailleurs visent à assurer la santé des populations et sauver l'économie.

Pour le Sénégal, malgré sa soudaineté et son amplitude, la survenue de la maladie liée à la Covid-19 n'a pas pris de court le Président Macky SALL. Même si par ailleurs, l'alerte a été sonnée en Chine, et plus particulièrement dans la Province de Wuhan, le Sénégal a su mettre en place un dispositif d'alerte qui lui a permis de suivre l'évolution de la maladie, trois mois durant, jusqu'à l'évocation du premier cas, le 02 mars 2020.

Cela ne devrait pas nous surprendre au regard du leadership du Président Macky SALL, un leadership pragmatique, éthique et emphatique déterminant dans la gestion de cette pandémie.

En effet, au-delà de sa vision articulée autour de la transformation productive de l'économie, équitable des rapports sociaux et performante de l'État pour construire le développement inclusif de notre

pays et celui du continent, le Président SALL confirme les qualités reconnues de l'homme d'État, conscient des enjeux de l'heure et qui prend avec courage les décisions difficiles qu'impose le contexte.

Gérer le présent et agir sur l'avenir.

Le Président Sall sait mieux que quiconque que préserver le présent n'a de sens que s'il permet d'assurer l'avenir, de le construire, d'en faire un horizon radieux en dépit de la morosité conjoncturelle d'un présent extraverti par un pandémie inédite.

L'annonce de ce premier cas a montré que le Sénégal était prêt à engager le combat contre le coronavirus. Car, le plan national de riposter de 1,455 milliard a été validé par le Président Macky SALL, séance tenante.

La tonalité du discours du Président Macky SALL, appelant au calme et à la sérénité, découlait d'une véritable prise de conscience sur la nouvelle situation sanitaire créée par le coronavirus. Les dispositions de prévention et de riposte mises en œuvre par le gouvernement avait permis d'atténuer l'onde de choc qui aurait pu créer une situation de panique morale. Le Président Macky SALL a martelé à l'occasion que : **le Sénégal est prêt ... pour le combat.**

Le combat contre le coronavirus a révélé une nouvelle forme d'en-

gagement citoyen qui a été le révélateur d'impressionnantes capacités de résilience d'un pays face à l'épreuve. Le Président Macky SALL a tenu à rappeler à son peuple, que « *l'Histoire nous enseigne que c'est en subissant l'épreuve du feu que le fer gagne en éclat* ». Une posture de résistance et d'endurance face à une situation exceptionnelle qui impose de la vigilance et de la concentration pour circonscrire le périmètre d'expansion d'une menace qui ne saurait « épuiser la force mentale d'un peuple résolu à affronter les épreuves et à maîtriser son destin ».

Le dispositif d'alerte précoce a permis d'établir une cartographie du risque au niveau des accès frontaliers, avant que la menace ne soit colportée par nos actes du quotidien : rassemblements, célébrations et rites.

La capacité de résilience du peuple sénégalais s'est accommodée à une nouvelle exigence comportementale : la domestication du digital, la distanciation physique, le port du masque et ... le lavage régulier et systématique des mains avec du gel hydro-alcoolique.

Dans son approche de la résilience du peuple face au coronavirus, le Président Macky SALL est resté fidèle à sa conviction ... philosophique : il a le Sénégal au cœur.

Et chacune de ses prises de parole a été un temps fort de communion avec son peuple dans un élan de

sympathie face à l'invasion afin d'engager, non pas nos facultés, mais nos capacités d'adaptation face à la maladie.

La résilience du peuple sénégalais n'a pas été exclusivement sociale. Elle a été portée et soutenue par un ambitieux programme qui découle de la vision d'un homme, le Président Macky SALL qui a su inventer un modèle d'adaptation face à la pandémie, sans renoncer à son ambition transformative, en lieu et place de l'accommodation qui aurait pu être fatale au peuple.

Dans le « combat risqué contre un ennemi vicieux, mortel et invisible à l'œil nu », le plan de contingentement mis à rude épreuve par la progression du virus, exigeait une nouvelle échelle d'intervention, avec les restrictions opérées sur la mobilité : état d'urgence assorti d'un couvre-feu de trois mois renouvelable.

Conscient des effets incontestables de la crise sanitaire sur l'économie, le Président Macky SALL a saisi l'Assemblée nationale d'un projet de loi habilitant le Président de la République à prendre, pour une durée de trois mois des mesures relevant du domaine de la loi, afin de faire face aux impératifs d'ordre budgétaire, économique, social, sanitaire et sécuritaire de la lutte contre la Covid-19.

La création du Fonds de riposte et de solidarité contre les effets de la Covid-19 (Force Covid19) doté d'une enveloppe de 1000 milliards

FCFA soit 7% du PIB, a été l'effet déclencheur d'un soutien massif à l'effort national de guerre, avec l'implication des donateurs nationaux et des partenaires techniques et financiers et autres pays amis du Sénégal.

La complémentarité dans l'effectivité de la riposte réside dans la mise en cohérence des mesures visant à soutenir trois (03) composantes essentielles de l'action de la nation touchées par le choc : les entreprises, les ménages et la diaspora. Une perspective qui renseigne sur la nature du Plan de résilience qui se veut économique et sociale. Il est illustratif d'une expression politique très forte qui a séduit le journal américain USA Today qui, dans son édition du 06 septembre 2020, a classé le Sénégal, 1er pays en Afrique pour l'efficacité et l'efficience de la stratégie de riposte contre la Covid19 et deuxième à l'échelle de la planète.

C'est la preuve, et de manière incontestable que le Sénégal, sous le Président Macky SALL, fait figure de pionnier en Afrique, dans la réflexion stratégique pour apporter des réponses concrètes à des préoccupations concrètes.

Le Plan Sénégal Emergent (PSE), référentiel unique des politiques publiques depuis 2014 en est le modèle achevé. Car, ce modèle économique endogène a fini par inspirer d'autres pays à la recherche de schémas de déve-

loppement qui tiennent compte de dimension sociale qui a été le talon d'Achille des programmes des Institutions financières internationales. Du « moins d'Etat », le Président Macky SALL a substitué du « mieux d'Etat » comme accélérateur du décollage économique avec le secteur privé comme moteur essentiel.

Ce nouveau paradigme a érigé la restauration de la dignité citoyenne au rang des priorités institutionnelles à travers l'inclusion sociale, l'équité territoriale, le développement des savoirs et l'employabilité des jeunes, le progrès économique, la gouvernance utile, la sécurité.

Les impressionnantes dynamiques de développement engagées par le Président Macky SALL dans le cadre de la mise en œuvre du PSE ont administré la preuve que sa vision dépasse le cadre d'une simple théorie. Elle est l'expression d'une pensée économique authentique et autonome ; une solution adaptée au contexte africain

Le Plan de résilience économique et sociale (PRES) a permis d'assurer, dans le très court terme, une transition dans un contexte de crise aigüe qui a fini par saper les fondamentaux économiques en affectant des secteurs vitaux tels que le tourisme, la restauration, la pêche, le commerce, l'éducation et les transports et déséquilibrer certains agrégats au point d'en-

clencher un ralentissement de la croissance prévue à -0,7% en 2020, contre 5,3% en 2019.

La consolidation des choix ciblés du Président Macky SALL d'investir dans l'Agriculture, les infrastructures, la santé et l'amplitude des réformes pour une plus grande attractivité du climat social, a permis au Sénégal de contenir les impacts néfastes de la pandémie à coronavirus pour ne pas entrer en récession économique.

La redéfinition du deuxième Plan d'actions prioritaires (PAP2)

L'autre décision présidentielle a porté sur l'urgente nécessité de procéder à un réaménagement du modèle d'intervention étatique pour garder la trajectoire de l'émergence à l'horizon 2035. Et la redéfinition du deuxième Plan d'actions prioritaires (PAP2) s'imposait pour éviter toute rupture dans nos investissements prioritaires. Et plus particulièrement dans les secteurs à fort potentiel de croissance économique et d'inclusion sociale.

Une excellente opportunité pour la mise en œuvre du Plan de relance économique articulé autour du Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accélééré (2019-2023) estimé à 14 712 milliards FCFA, soit une augmentation de 614 milliards (4%) par rapport au PAP II initial. Articulé autour de la relance économique, du rattrapage infrastructurel, du renouveau industriel et de la convergence territoriale, le

PAP2A découle d'une analyse approfondie du cadre macroéconomique et des secteurs socio-économiques clefs les plus touchés, dans le but de réviser les ambitions à moyen terme déclinées dans la phase II du PSE.

La stratégie du Gouvernement bâtie autour de l'identification des contraintes, des atouts, des opportunités et des défis à relever, a permis de proposer des ajustements nécessaires et d'élaborer de nouveaux axes prioritaires en termes d'ajustement et d'accélération pour garder le cap sur les secteurs à fort potentiel de croissance et d'emplois : les industries extractives, les transports, le tourisme, la construction, les services financiers et d'assurance, l'agriculture, le commerce, de l'économie numérique, l'élevage et la pêche, entre autres.

Malgré l'impact de la crise au regard de l'étendue des secteurs d'activités concernés, le Sénégal a su éviter la récession économique, grâce au leadership du Président Macky SALL qui a su prendre les bonnes décisions pour contenir la propagation de la maladie et investir massivement dans l'agriculture pour créer les conditions d'une atténuation du choc lié à la Covid19. Sans compter la mise en place d'un système d'alerte précoce et holistique, résilient face à des crises de tous ordres, auquel les citoyens auront confiance, en toutes circonstances.

Cette clairvoyance portée par un esprit d'anticipation a permis d'optimiser les choix politiques et de concentrer l'effort autour de la riposte pour venir à bout d'une situation à la fois extraordinaire et exceptionnelle.

La révision du modèle de développement ne saurait être analysée sous l'angle d'un « ajustement structurel » mais juste d'une prise de conscience de nos vulnérabilités en termes de souveraineté alimentaire, sanitaire et pharmaceutique. L'implication du secteur privé national est assujettie à la mise en œuvre de financements innovants pour faciliter l'accès au crédit au TPE, au secteur informel et aux grandes entreprises. A titre d'illustration, les projets PPP portent sur un volume d'investissement global de 2 113 milliards contre 1 834 milliards de F CFA dans le PAP 2 d'avant Covid-19.

L'empreinte de la souveraineté

Le modèle de développement endogène validé par le Président Macky SALL le 29 septembre 2020, lors du Conseil présidentiel consacré à la relance, force l'admiration des partenaires techniques et financiers qui ont réaffirmé leur engagement à soutenir le Sénégal dans la mobilisation des ressources pour accompagner le rétablissement de la trajectoire initiale du PSE.

La relance porte l'empreinte de la souveraineté à tous les niveaux pour faire face à nos vulnérabilités

révélées par le coronavirus. A titre d'illustration, la souveraineté pharmaceutique constitue une exigence nationale pour faire face aux tensions de stock liées à l'approvisionnement en médicaments essentiels. La reprise de l'initiative pharmaceutique engagée par le Président Macky SALL s'inscrit dans le cadre de l'ambitieux programme de renouveau industriel. Et, il est attendu la promotion de champions nationaux capables de produire les médicaments les plus usuels.

Le défi sénégalais porte l'étendard d'une agriculture intensive, abondante, de qualité et résiliente, d'une santé inclusive, d'un système éducatif performant, d'un Secteur Privé national fort, du renforcement de la protection sociale et à la transformation industrielle et numérique.

Et le Président Macky SALL dispose d'avantages comparatifs qui lui permettent d'engager les réformes : la jeunesse d'une population en âge de travailler, l'émergence de pôles économiques de développement, la digitalisation progressive de l'économie, la valorisation des résultats de recherche et de l'innovation et l'essor de l'intégration sous régionale. La finalité de l'action présidentielle demeure : la transformation structurelle de notre économie, grâce à une croissance à fois forte, inclusive et durable... au profit exclusif des populations. Un Sénégal de tous, un Sénégal pour tous.

GESTION DE LA COVID-19

Réactions, Riposte et Réponses appropriées



Officiellement détecté le 02 mars 2020 et confirmé à l'occasion d'un Conseil présidentiel élargi au Comité national de gestion des épidémies (CNGE), le premier cas de coronavirus a fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de la plus haute autorité du pays qui a validé un plan national de contingentement de 1,455 milliard assorti d'une série de mesures d'urgence pour limiter la propagation de la maladie. La priorité du Gouvernement porte sur l'action préventive, pour éviter un débordement du système de santé.

• MESURES RESTRICTIVES

La relative progression de l'épidémie ; du patient zéro du 02 mars au 21 cas confirmés le 13 mars 2020, a imposé une nouvelle démarche dans la stratégie déroulée par le Gouvernement sous l'impulsion du ministère de la Santé et de l'Action sociale.

Mais déjà, **le 04 mars**, le Conseil des ministres avait annoncé cinq mesures fortes :

- Le renforcement de la vigilance et des dispositifs d'alerte précoce.
- La prise en charge rapide et efficace au niveau de nos établissements de santé.
- La surveillance rigoureuse de nos frontières.
- La réduction au strict minimum les missions des agents publics à l'étranger.
- Le report de la tournée économique et du Conseil des ministres délocalisé de Matam.

Le **11 Mars 2020** marque un tournant décisif dans la maladie avec le diagnostic positif d'un Sénégalais revenu d'Italie qui a créé un « cluster » à Touba, avec une cascade d'infections. A cette même date, le Conseil des ministres rend compte de deux décisions présidentielles majeures :

- Apporter aux Sénégalais de la Diaspora toute l'assistance nécessaire.
- Accompagner davantage l'Institut Pasteur de Dakar, les laboratoires ainsi que les Instituts de recherche médicale dans leurs projets de santé publique.

14 mars 2020 : 22 cas de coronavirus ont été déclarés positifs et 2 patients déclarés guéris.

Le 2^{ème} Conseil présidentiel élargi aux membres du CNGE déclenche le plan de contingentement avec l'appui de l'Armée nationale pour le déploiement d'hôpitaux mobiles. Les décisions présidentielles portent sur :

- Interdiction, pour 30 jours, de toutes les manifestations publiques.
- Suspension temporaire de l'accueil des bateaux de croisière et renforcement systématique des contrôles sanitaires au niveau des frontières terrestres, aériennes et maritimes.

- Suspension des enseignements dans les écoles et universités, pour une durée de 3 semaines, à compter du lundi 16 mars 2020.
- Renforcement de la protection des personnels de santé, de sécurité, de défense et de secours mobilisés.
- Suspension des formalités nationales liées aux pèlerinages pour l'année 2020 aux lieux saints de l'Islam et de la chrétienté.

18 MARS 2020 : 36 cas déclarés positifs, dont 2 guéris et 34 sous traitement.

Le Conseil des Ministres décide de la création d'une Cellule nationale de crise et d'un Fonds de Riposte et de Solidarité contre les effets du COVID- 19 (FORCE-COVID-19) ; de l'implication du Service national d'Hygiène et du Service civique national ; de l'arrêt effectif des vols en provenance et à destination des pays où la maladie connaît une expansion nationale et de la Mise en place d'un comité de croissance et de veille économique COVID-19.

Au-delà de l'appel lancé à la diaspora pour respecter les consignes édictées dans leurs pays de résidence, le Sénégal valide la suspension, le 20 mars 2020, de tous les vols régionaux et internationaux de la Compagnie Air Sénégal.

Le **23 Mars 2020**, avec 79 cas positifs, 08 patients guéris et 71 sous traitement, le Président Macky SALL décide de l'instauration de « l'état d'urgence » sur l'ensemble du territoire national, assorti d'un couvre-feu de 20 heures à 6 heures du matin. Quatre (04) autres décisions majeures découlent de son message à la Nation :

- Projet de loi habilitant le Président de la République à prendre des mesures d'ordre budgétaire, économique, social, sanitaire et sécuritaire de la lutte contre le COVID-19.
- Consultations avec les Institutions de la République et l'opposition parlementaire.
- Approvisionnement régulier du pays en produits médicaux, pharmaceutiques, denrées de première nécessité et mise en œuvre des mesures de lutte contre toute hausse induite des prix.
- 1000 milliards de FCFA pour le Fonds de riposte et de solidarité contre les effets du COVID-19, FORCE-COVID-19.

La batterie de riposte proposée par le Président de la République renseigne sur le niveau d'engagement pour faire face à la progression de la maladie qui a été déclarée « pandémie » par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMPS) depuis le 13 mars 2020. Et c'est dans cette dynamique que s'inscrit la prorogation

de l'état d'urgence pour une durée de 30 jours, le 04 avril 2020.

La vitesse de progression de la maladie nous impose de relever le niveau de la riposte. A défaut, nous courons un sérieux risque de calamité publique.

En conséquence, en vertu de l'article 69 de la Constitution et de la loi 69-29 du 29 avril 1969, à compter de ce soir à minuit, je déclare l'état d'urgence sur l'étendue du territoire national.

Le Gouvernement, les autorités administratives et l'ensemble des services de l'Etat concernés, prendront toutes les dispositions nécessaires à l'application sans délai du décret sur l'état d'urgence.

"J'ordonne les forces de défense et de sécurité de se tenir prêtes en vue de l'exécution immédiate et stricte des mesures édictées sur l'étendue du territoire national".

Conformément à la loi sur l'état d'urgence, ces mesures donneront en particulier aux autorités administratives compétentes le pouvoir :

- De réglementer ou d'interdire la circulation des personnes, des véhicules ou des biens dans certains lieux et à certaines heures.
- D'interdire, à titre général ou particulier, tous cortèges, défilés, rassemblements et manifestations sur la voie publique.

- D'ordonner, la fermeture provisoire des lieux publics et lieux de réunions.

- D'interdire, à titre général ou particulier, les réunions publiques ou privées de quelque nature qu'elles soient, susceptibles de provoquer ou d'entretenir le désordre.

Ces mesures, non exhaustives, pourraient évoluer en fonction des circonstances.

Elles sont assorties d'un couvre-feu sur l'étendue du territoire national, de 20 heures à 6 heures.

Une limitation, et au besoin une interdiction, sera imposée au transport de voyageurs de région à région.

Le Ministre en charge des Transports, en rapport avec les Ministres de l'Intérieur et des Forces Armées, prendra les dispositions nécessaires à l'application de cette mesure, y compris en milieu urbain.

Conformément à l'article 77 de la Constitution, je saisis l'Assemblée nationale d'un projet de loi habilitant le Président de la République à prendre, pour une durée de trois mois, des mesures relevant du domaine de la loi, afin de faire face aux impératifs d'ordre budgétaire, économique, social, sanitaire et sécuritaire de la lutte contre le COVID-19

RIPOSTE DECONCENTREE

Le **mois d'avril 2020** a constitué une étape décisive dans la mise en œuvre du dispositif de surveillance et de riposte, avec comme déterminant la décentralisation de la prise en charge.

Le Comité national de gestion des épidémies a été décentralisé au niveau des régions, avec un niveau d'implication élevé des Gouverneurs dans la riposte contre la transmission communautaire de la Covid-19.

Le **09 Avril 2020**, le bilan porte à 250 cas, 123 guéris, 02 décès, 01 patient évacué en France à la demande de ses proches et 124 personnes sous traitement.

Le **19 avril 2020**, le Gouvernement impose le port obligatoire de masque dans les services publics et privés, les commerces et les transports.

Le **03 mai 2020**, l'état d'urgence est à nouveau prolongé jusqu'au 2 juin 2020.

Cette période coïncide avec le stade 3 de la pandémie, avec la fin des cas importés et l'apparition des cas communautaires. Une situation qui a conforté le Gouvernement dans ses choix : tests massifs des cas positifs et leurs contacts. Mais aussi le Renforce-

ment du plateau sanitaire (Dalal Jamm, Hangar des pèlerins, «Dispositif de Guéréo ») pour prévenir la saturation des hôpitaux.

MESURES D'ASSOUPLISSEMENT... pour faire vivre l'économie

*« Plus de deux mois après, et malgré le rythme de progression de la maladie, notre système de santé s'est montré résilient face à une pathologie pourtant inédite et particulièrement contagieuse. Nous le devons surtout à la compétence et au courage remarquables de notre personnel de santé. Les propos poignants de malades guéris en sont les meilleurs témoignages. En conséquence, il nous faut adapter notre stratégie, de façon à mener nos activités essentielles et faire vivre notre économie, en veillant à la préservation de notre santé et celle de la communauté ». Le constat est du Président Macky SALL dans son adresse à la Nation du **11 mai 2020**.*

- A compter du **mardi 12 mai 2020**, les horaires du couvre-feu seront de 21 heures à 5 heures, au lieu de 20 heures à 6 heures. Les horaires de bureau sont réaménagés de 9 heures à 16 heures.

- Réouverture des marchés et autres commerces qui étaient astreints à des jours particuliers d'ouverture ;

- Réouverture des lieux de culte
- Reprise des cours pour les classes d'examen à partir du **02 juin** (soit 551 000 élèves, du public et du privé réunis, sur les 3 500 000).
- Réaménagement de l'année scolaire et du calendrier des examens.
- Concertation entre le Ministre en charge de l'Enseignement supérieur avec les différentes académies pour aménager les enseignements à distance.

Le Gouvernement veillera particulièrement à ce que la fréquentation des lieux de culte, des établissements scolaires et autres espaces publics, des marchés, et autres commerces, y compris les restaurants, obéisse strictement aux mesures de distanciation physique et aux gestes barrières ; notamment le port obligatoire du masque (10 millions de masques à distribuer) et le lavage des mains. Il s'y ajoute, désormais, la possibilité offerte aux Sénégalais de l'extérieur de rapatrier les corps des personnes décédées de la Covid-19.

STRATEGIE D'ADAPTATION ... apprendre à vivre avec le virus

«Voilà le défi qu'il nous faut désormais relever : lutter pour préserver nos vies

*et notre santé, et reprendre toutes nos activités productives pour remettre pleinement notre économie en marche. De la même manière que nous ne pouvons pas laisser au virus nos vies et notre santé, nous ne pouvons, non plus, lui laisser la vie et la santé de notre économie. Ainsi, mes chers compatriotes, tenant compte de cette double nécessité vitale, j'ai décidé de lever l'état d'urgence et le couvre-feu y afférent à compter de demain, **30 juin 2020 à 23 heures**». Président Macky SALL.*

Le message à la Nation du **29 juin** du Président Macky SALL inaugure une nouvelle ère dans la riposte face à la pandémie, avec des éléments de réponse concrets pour accompagner le stade IV de la riposte consacrant la tendance à la baisse des contaminations.

Les décisions présidentielles portent sur :

- Le rétablissement des horaires de l'administration de 8 heures à 17 heures, avec une pause de 13 heures 30 à 14 heures 30.
- La fermeture des marchés publics un jour dans la semaine notamment le dimanche pour nettoyage reste en vigueur.
- Les lieux accueillant des activités de loisirs à huit clos restent fermés.
- La réouverture des frontières aériennes se fera à partir du

15 juillet 2020 : les vols internationaux reprendront, selon un protocole sanitaire défini.

- La fermeture jusqu'à nouvel ordre des frontières terrestres et maritimes.

L'urgence sanitaire, comme l'a rappelé le Président Macky SALL impose un devoir de vigilance, de responsabilité individuelle et de responsabilité collective. Et malgré l'augmentation du nombre de cas positifs, « notre système de santé continue de montrer ses capacités de résilience et d'adaptation dans l'accueil et le traitement des malades », a tenu à rappeler le Président Macky SALL. Une posture qui renseigne sur le sens et la portée de ses choix pour un investissement massif dans le système sanitaire :

- Achat massif d'équipements et de produits médicaux.
- Relèvement substantiel du plateau sanitaire existant.
- Aménagement et équipement de nouvelles structures de traitement des épidémies, soit 33 Centres répartis à travers le pays.
- Prise en charge des malades et des personnes confinées.
- Recrutement en 2020-2021 de 500 médecins et 1000 agents professionnels de la santé, notamment médecins, infirmiers et infirmières, sages-femmes, ainsi

que des personnels de soutien, priorité sera accordée aux districts éloignés et aux spécialistes.

- Mis en place sur la période 2020-2024 d'un Plan d'investissement de 500 milliards FCFA pour un système de santé et d'action sociale résilient et pérenne, dont une composante dédiée à la télé-santé.

GESTION DE LA DEUXIEME VAGUE

La résurgence des cas de contaminations au début du mois de **janvier 2021**, malgré l'appel au respect des mesures barrières et de la distanciation physique, a imposé une prise de parole du Président Macky SALL, le **05 janvier 2012**. La décision a été prise de réactiver le couvre-feu dans les régions de Dakar et de Thiès qui concentrent 90% de cas de coronavirus. Le port du masque redevient obligatoire, les rassemblements interdits et des restrictions imposées aux véhicules de transport pour contenir l'effet meurtrier de la deuxième vague.

Par ailleurs, en promulguant dès le **19 janvier 2021**, le Président de la République promulgue la loi la loi n° 2021- 18 modifiant la loi n° 69 - 29 du 29 avril 1969 relative à l'état d'urgence et à l'état de siège, élargie dorénavant aux catastrophes naturelles ou sanitaires. Elle est désormais appelée loi re-

lative à l'état d'urgence, à l'état de siège et à la gestion des catastrophes naturelles ou sanitaires.

A cet effet, l'état d'urgence assorti d'un couvre-feu partiel dans les régions de Dakar et Thiès est prorogé jusqu'au 20 février 2021 pour contenir la maladie, avec en appoint la réactivation des centres de traitement des épidémies (CTE) afin de garantir une prise en charge adéquate des personnes contaminées.

STRATEGIE SANITAIRE STADE I : FREINER L'INTRODUCTION DU VIRUS

Le stade 1 de la maladie correspond à des cas isolés de la maladie provenant de l'extérieur. Le premier cas confirmé (importé) au Sénégal a été enregistré le **2 mars 2020**. Les mesures prises à ce stade, ont porté sur :

- Le dépistage systématique des patients suspects et leur prise en charge dans des centres dédiés.
- La vérification de l'état de santé des voyageurs dans les aéroports.

La prise en charge les personnes ayant été en contact et l'évaluation des risques.

- La sensibilisation aux gestes barrières et la mise en place de la Cellule d'alerte.

STADE II : ENDIGUER LA PROPAGATION DU VIRUS

Le stade 2 consiste à limiter la progression du virus. Caractérisé par des cas sporadiques et des clusters, à ce stade, il n'y avait pas une circulation active du virus. Avec la moitié des cas importés durant cette phase, l'objectif était de contenir le virus et sa propagation. Les mesures tournaient autour de :

- La fermeture des établissements scolaires.
- La limitation des déplacements (Restez chez vous), télétravail...
- L'annulation de manifestations publiques.
- La fermeture des frontières terrestres, maritimes et aéroportuaires.
- Les restrictions dans les transports.

STADE III : CIRCULATION ACTIVE DU VIRUS

C'est le stade épidémique où le virus circule activement. Au Sénégal,

cela correspond à la fin des cas importés et le début de l'apparition des cas communautaires : tests massifs des cas positifs et leurs contacts.

Les mesures prises à ce stade :

- La prolongation de la fermeture des établissements scolaires.
- La prolongation de la limitation des déplacements, télétravail...
- La prolongation de l'annulation de manifestations publiques.
- La multiplication des tests des personnes infectées et leurs contacts.
- La constitution de stocks importants de produits de santé pour les personnels de santé (2 milliards de FCFA d'équipements de pointe pour les personnels de santé).
- Le renforcement du dispositif d'accueil des structures sanitaires (100 lits supplémentaires et 11 respirateurs à l'hôpital Dalal Jamm de Guédiawaye, aménagement du hangar des pèlerins de l'aéroport de Yoff avec 94 lits, appui de l'armée avec le « Dispositif de Guéréo » pour prévenir le seuil de saturation des hôpitaux).

STADE IV : BAISSE DES CAS DE CONTAMINATION

- Fin du couvre-feu.
- Réouverture des écoles, des lieux de commerce et lieux de culte.
- Levée des restrictions sur le transport.
- Maintien du port du masque dans les lieux publics, privés et les commerces.
- Fin du télétravail.
- Fermeture de certains Centres de traitement des épidémies (CTE).

STADE VI : DEUXIEME VAGUE

- Augmentation des contaminations.
- Appel des autorités pour le respect des mesures barrières.
- Prorogation de l'arrêté sur le port de masques dans les lieux publics, privés et les transports.
- Réactivation des centres de traitement.

Les tests Covid-19 ont été un élément déterminant dans la stratégie de riposte de notre pays. Les tests

pour les personnes présentant des symptômes sont gratuits et les résultats sont publiés en huit heures. L'Institut Pasteur de Dakar joue un rôle crucial dans le domaine et dans la sous-région. Il s'est associé à la société britannique MOLOGIC pour mettre au point deux kits de test à domicile :

- L'un pour tester si une personne est actuellement porteuse du virus, similaire aux tests PCR par écouvillonnage actuellement utilisés en laboratoire.
- L'autre pour vérifier si quelqu'un a développé des anticorps contre le coronavirus à partir d'une infection antérieure.

Le **17 novembre 2020**, l'Institut Pasteur du Sénégal a lancé une plateforme de test rapide au Covid-19 pour 1 dollar. Le résultat est disponible en moins de 10 minutes, un peu comme un test de grossesse.

Le **28 janvier 2021**, l'Institut de recherche en santé de surveillance épidémiologique et de formation (IRESSEF), associé à la stratégie du ministère de la Santé, annonce la présence de la souche britannique dans des échantillons analysés au Sénégal.

Le Sénégal, champion africain de la riposte Covid19

Dans la lutte contre le coronavirus, le Sénégal, pays émergent, a réussi

une riposte qui a séduit plus d'un pays de la sous-région, d'Europe et d'Amérique. Le plan de riposte, sous l'impulsion du Président Macky SALL a permis au Sénégal d'être classé parmi les pays qui ont le mieux réussi la lutte contre la Covid-19 en Afrique et même dans le monde. Selon le classement de la gestion Covid-19 du journal américain USA Today publié le **06 septembre 2020**, le Sénégal est le premier pays africain et deuxième au monde en termes de gestion de la pandémie.

PRISE EN CHARGE DES MALADES

Dans le cadre de la gestion de la pandémie, le Sénégal a opté dans un premier temps pour un traitement à base de l'hydroxychloroquine. Par la suite l'hydroxychloroquine sera associée à l'azithromycine. Une option qui a permis d'assurer des taux de guérison très appréciables, malgré tout le débat soulevé ailleurs par cette option médicale.

Prise en charge hospitalière

Au début de la pandémie, le Sénégal a fait le choix d'hospitaliser systématiquement toutes les personnes porteuses du virus, y compris celles dépourvues de symptômes. Au même moment, les autorités avaient réquisitionné des hôtels où les cas contacts étaient isolés et les patients pris en charge dans des structures dédiées.

Face à l'augmentation du nombre de malades, les patients asymptomatiques sont venus remplacer les cas contacts dans les hôtels. Pour soutenir les réceptifs, l'État offre une compensation de 50 000 F CFA, par chambre réquisitionnée et par nuitée.

Pour monter en puissance dans la prise en charge des patients, en sus des 250 lits de l'hôpital Dalal Diam, de nouveaux sites sont identifiés. Il s'agit notamment :

- Du complexe de GUE-REO, bordé par l'océan Atlantique qui s'étale sur 3,5 hectares. Sa capacité de 200 lits en fait l'endroit idéal pour appuyer la réponse sanitaire. Neuf médecins militaires y sont mobilisés, en collaboration avec des équipes du Ministère de la Santé, afin de s'occuper de cas asymptomatiques.

- Du Centre d'entraînement tactique (CET) de la base militaire de Thiès (160 lits),

- Du Hangar des pèlerins de l'Aéroport Léopold-SEDAR-Senghor (101 lits), géré par la gendarmerie.

En outre, le Programme de résilience économique et sociale doté d'une enveloppe de 1000 milliards FCFA a permis l'aménagement et l'équipement de 52 Centres de traitement des épidémies contre un seul au début de la pandémie, de réhabiliter et d'équiper le Service

des maladies infectieuses et tropicales de l'Hôpital de Fann, d'acquiescer des masques et de mener des activités de prévention et de lutte contre la Covid19, entre autres.

Prise en charge extra hospitalière

Le **07 Mai 2020**, Le Sénégal entame la prise en charge extrahospitalière de certains malades de la Covid-19. Une stratégie visant à « isoler précocement les cas confirmés asymptomatiques, leur apporter des soins appropriés et limiter ainsi la transmission du virus », sans saturer le système hospitalier sénégalais. Les centres dédiés aux cas asymptomatiques sont mis à contribution.

En mi-octobre, avec la tendance baissière, les autorités sanitaires ont procédé à une réorganisation dans la prise en charge des malades de Covid-19 en fermant presque tous les Centres de traitement des épidémies (CTE), exceptés ceux des hôpitaux de FANN et de DALAL JAMM.

« On a allégé le dispositif. On ne va pas ouvrir tous les centres, mobiliser tout le personnel alors qu'il n'y a pas de malades. L'hospitalisation des malades est centralisée entre FANN et DALAL JAMM. Mais au niveau de chaque région, il y a un hôpital qui a les capacités de recevoir des patients. Il faut réorganiser le personnel en fonction

du nombre de malades. Le nombre de malade diminuant, nous avons restructuré le dispositif et pour le moment, il n'y a aucun problème» avait déclaré le Dr Abdoulaye BOUSSO, Directeur du Centre des opérations d'urgence sanitaire (COUS) au début du mois **décembre 2020**.

16 décembre 2020, lors de la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres, le chef de l'Etat a ordonné la réouverture des Centres de traitements épidémiologiques pour faire face à la nouvelle progression fulgurante de la maladie,

• LES LITS DE REANIMATION

A ce jour, 68 lits de réanimation sont mobilisés pour la prise en charge des cas graves. Les nouveaux hôpitaux créés à Touba, Kafrine, Sédhiou et Kédougou, dont les réceptions sont prévues avant la fin du **1^{er} trimestre 2021**, viendront renforcer le dispositif. S'y ajoute également la réouverture du Hangar des pèlerins de l'aéroport Léopold Sédar SENGHOR avec 66 lits dont 33 pour les cas sévères et graves.

Au **1^{er} février 2021**, le taux d'occupation des lits était en moyenne de 64% sur 22 CTE à travers le pays.

LA STRATEGIE NATIONALE DE VACCINATION

13 janvier 2021, le ministre de la Santé, Abdoulaye Diouf SARR, a présenté au Président Macky SALL, lors du Conseil des ministres une stratégie nationale de vaccination. Les cibles prioritaires sont les personnes âgées de plus de 60 ans, celles présentant des maladies chroniques ou des comorbidités et toute autre personne qui de par ses fonctions est en première ligne, comme le corps médical. Les forces de défense et de sécurité seront mises à contribution pour accompagner le déploiement rapide de la stratégie de vaccination.

Le Sénégal est partie prenante de l'initiative internationale COVAX, un dispositif mis en place par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Alliance pour les vaccins (GAVI) pour distribuer des vaccins anti-Covid-19 aux pays défavorisés.

Au-delà de l'initiative COVAX qui réunit plus de 170 pays, il y a d'autres perspectives pour le Sénégal, avec notamment la Chine à travers SINOPHARMA pour l'acquisition de 200.000 doses.

5 février 2021, le Sénégal a réceptionné 1117 réfrigérateurs pour la conservation des vaccins contre la Covid-19. Ces appareils homologués par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), permettent de conserver les vaccins entre 2° et 8° degrés. Destinés aux postes

de santé, aux dépôts des districts et des régions médicales, ils viennent renforcer les 622 équipements installés en 2020 dans les régions et districts.

Grâce aux dispositions prises par le Gouvernement, le Sénégal fera partie des premiers pays africains dont les populations seront vaccinées.

PLAN D'INVESTISSEMENT 2020-2024 : Un budget de 500 milliards de FCFA pour un système sanitaire résilient et perenne

- Améliorer l'offre de services de santé et d'action sociale.
- Renforcer les acquis dans le secteur de la santé.
- Composante télésanté.
- Des hôpitaux de niveau 4 verront le jour.
- Construction de 300 postes de santé sur tout le territoire national avec le PUDC.
- Recrutement 2020-2021 de 500 médecins et 1000 agents professionnels de la santé (infirmiers, infirmières, sages-femmes, personnels de soutien. La priorité sera accordée aux districts éloignés et aux spécialistes).

PROGRAMME DE RESILIENCE ECONOMIQUE ET SOCIALE (PRES)

Une riposte à hauteur de 1000 milliards FCFA initiale du PSE

Soucieux des effets de la crise sanitaire sur l'économie nationale, le Président Macky SALL a pris une importante décision dès le 23 mars 2020 :

« Pour en atténuer l'impact, j'ai créé un Fonds de riposte et de solidarité contre les effets du COVID-19, FORCE-COVID-19, qui sera doté de 1000 milliards de FCFA. Ce Fonds sera alimenté par l'Etat et toutes les bonnes volontés ». La portée de cette grande initiative présidentielle à hauteur de 7% du PIB, traduit un engagement politique très fort qui intègre la participation du secteur privé et des partenaires bilatéraux et multilatéraux, pour soutenir FORCE-COVID-19. Ainsi, trois (03) cibles prioritaires ont été identifiées par le Président Macky SALL : les entreprises, les ménages et la diaspora.

Si, de prime abord, une enveloppe de 50 milliards FCFA avait été annoncée pour l'achat de vivres pour l'aide alimentaire d'urgence, en sus des mesures fiscales générales et spécifiques à prendre pour soutenir entreprises, le Président Macky SALL a porté, dès le lendemain en Conseil des ministres, l'enveloppe à 69 milliards FCFA. A cette occasion, il a rappelé « l'impérieuse nécessité d'accélérer le déploiement du Plan de Résilience Economique et Sociale (PRES), qu'il a initié depuis le début de la crise, et des interventions du Fonds de Riposte et Solidarité contre les effets (de la) COVID-19, créé, et qui, à terme, va mobiliser 1000 milliards de FCFA ». A cet égard, le Président Macky SALL a instruit le Gouvernement de finaliser les études précises d'impact de la pandémie de la COVID19 sur les secteurs économiques et les entreprises publiques notam-

ment, avec un accent particulier sur la continuité du service public de l'eau potable en milieu urbain et en zone rurale.

Dès le 1^{er} avril, le Président Macky SALL a demandé, au titre de l'accélération de la mise en œuvre du Programme de Résilience économique et sociale (PRES) au Ministre des Finances et du Budget, ainsi qu'au Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération de travailler à la mise en œuvre des quatre (4) axes définis du PRES.

Le Programme de résilience économique et sociale (PRES) financé par les ressources budgétaires et privées exceptionnelles mobilisées par le Fonds Force Covid19 vise à renforcer le système de santé et soutenir les ménages, la Diaspora, les entreprises et leurs salariés. Car, la crise a impacté plusieurs secteurs de l'économie comme les transports aériens, le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, la culture et les loisirs, l'artisanat et le commerce de produits agricoles, entre autres.

Ce programme est décliné en quatre axes :

- 1.** Soutien au secteur de la santé à hauteur de 64,4 milliards, pour couvrir toutes les dépenses liées à la riposte contre la COVID-19.
- 2.** Renforcement de la résilience sociale des populations. L'Etat prendra en charge les dépenses suivantes :

- 15,5 milliards, pour le paiement des factures d'électricité des ménages abonnés de la tranche sociale, pour un bimestre, soit environ 975 522 ménages ;

- 03 milliards, pour la prise en charge des factures d'eau de 670 000 ménages abonnés de la tranche sociale, pour un bimestre ;

- 69 milliards, au lieu des 50 initialement prévus, pour l'achat de vivres au bénéfice d'un million de ménages éligibles ;

- 12,5 milliards, pour aider la diaspora.

3. Sauvegarde de la stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois à travers un programme d'injection de liquidités assorti de mesures fiscales et douanières ;

- 302 milliards consacrés au paiement dû aux fournisseurs de l'Etat ;

- Enveloppe de 100 milliards à l'appui direct des secteurs de l'économie les plus durement touchés par la crise, notamment les transports, l'hôtellerie mais également l'agriculture.

4. Approvisionnement régulier en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques et denrées de première nécessité.

Le Programme de résilience économique et sociale (PRES) est le fruit d'un impressionnant effort de recadrage du budget 2020 ayant permis de réaliser une économie de 119 milliards de FCFA au niveau des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissements. A cela, s'ajoute le soutien des partenaires techniques et financiers du Sénégal, permettant de mobiliser 863 milliards FCFA, sous forme de dons budgétaires pour 240 milliards FCFA et de prêts programmes à hauteur de 623 milliards FCFA.

Il ressort des données du Ministère des Finances et du Budget qu'à la date du 29 décembre 2020, le Fonds de riposte et de solidarité contre les effets du COVID-19 (FORCE-COVID-19) a enregistré des ressources d'un montant de 773,214 milliards FCFA provenant :

- D'appuis des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour un montant de 651,006 milliards FCFA :

- FMI : 266 milliards francs CFA ;

- Union Européenne : 81,068 milliards francs CFA ;

- Allemagne : 65,596 milliards FCFA ;

- Banque Mondiale : 71,542 milliards FCFA ;

- Banque Africaine de Développement (BAD) : 57,6 milliards FCFA ;

- Agence Française de Développement (AFD) : 33,27 milliards FCFA ;

- Banque Islamique de Développement (BID) : 51,83 milliards FCFA ;

- Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) : 22,1 milliards francs CFA ;

- Japon : 1,5 milliard FCFA ;

- UEMOA : 500 millions FCFA.

- de financement interne de l'Etat pour un montant de 102,25 milliards FCFA ;

- de l'élan de solidarité des sénégalais pour un montant de 19,958 milliards FCFA.

SOUTIEN AU SECTEUR DE LA SANTE : 90,857 milliards FCFA

Le premier pilier du programme de résilience est dédié au secteur de la santé pour une enveloppe de 77,8 milliards FCFA. En fin décembre 2020, ce pilier a été exécuté à hauteur de 90,857 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 116,8%. Il a permis d'organiser immédiatement la riposte sanitaire et de maintenir la maladie sous contrôle sur l'ensemble du territoire national, notamment par l'aménagement et l'équipement de 52 Centres de traitement des épidémies (CTE) contre un seul au début de la pandémie au mois de mars 2020. Il s'y ajoute la mise en œuvre d'autres projets portant sur :

- La réhabilitation et Equipement du service des maladies infectieuses et tropicales de l'Hôpital Fann,

- La construction et Equipement du Centre International de Formation et de Recherche sur les Agents Infectieux et la Génomique,

- La réhabilitation de HOPITAL MATLABOUL FAWZENY DE TOUBA,

- L'acquisition de masques,

- Des activités de prévention et de lutte contre la COVID -19 : acquisition d'appareils thermo flash, de distributeur autonome de gel hydro-alcoolique, acquisition de matériels et de produits de nettoyage, impression de supports de communication, opérations d'aménagement, de salubrité et d'hygiène.

Dans cette dynamique de renforcement du système de santé, le Président Macky SALL a décliné un plan d'investissement de 500 milliards FCFA sur la période 2020-2024, pour un système sanitaire résilient et pérenne, avec comme objectifs :

- L'amélioration de l'offre de services de santé et d'action sociale,

- Le renforcement des acquis dans le secteur de la santé,

- Une composante télésanté

- Des hôpitaux de niveau 4 verront le jour,

- La construction de 300 postes de santé sur tout le territoire national avec le PUDC,

- Le recrutement sur la période 2020-2021 de 500 médecins et 1000 agents professionnels de la santé (infirmiers, infirmières, sages-femmes, personnels de soutien), avec une priorité accordée aux districts éloignés et aux spécialistes.

Malgré le contexte lié à la Covid19, l'investissement massif dans le secteur de la santé a permis de :

- Renover le Service des maladies infectieuses et tropicales (SMIT) de Fann qui répond désormais aux meilleurs standards internationaux.

- Achever cette année 2021, quatre (04) nouveaux hôpitaux à Kédougou, Kafrine, Sédhiou et Touba.

- Mettre en place 33 Unités d'Accueil d'Urgence et 7 services de réanimation seront mis aux normes à Diourbel, Fatick, Kafrine, Kaolack, Louga, Matam et Saint Louis.

- Ouvrir 06 centres de dialyse seront ouverts à Ndoum, Kolda, Kafrine, Sédhiou, Agnam et Kédougou, portant le nombre à 25.

- Démarrer les travaux de construction du Centre National d'Oncologie de Diamniadio en mars 2021.

- Equiper 11 des 14 régions en appareils de mammographie, de 04 accélérateurs linéaires pour radiothérapie, en plus de la consolidation de la gratuité de la chimiothérapie pour les malades souffrant de cancers féminins.

RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE SOCIALE DES POPULATIONS

Le pilier 2 a permis d'appuyer les populations y compris la diaspora pour un montant de 103 milliards FCFA, avec un taux d'exécution 98,595 milliards francs CFA, soit un taux d'exécution de 95,7%, réparti entre :

- L'aide alimentaire d'urgence à 1.100.000 ménages pour 64 milliards FCFA,

- L'appui à la diaspora : 12,5 milliards FCFA,

- La prise en charge de la tranche sociale des factures d'électricité : 15,5 milliards FCFA,

- Le paiement la tranche sociale des factures électricité en milieu rural : 404,701 milliards FCFA,

- La prise en charge factures d'eau : 2,84 milliards FCFA,
- Le soutien à l'élevage et aux productions animales : 2 milliards FCFA,
- L'appui aux Pêcheurs artisanaux, femmes transformatrices, mareyeurs et aquaculteurs : 1 milliard FCFA.

SOUTIEN AU SECTEUR PRIVE ET MAINTIEN DES EMPLOIS : 387,044 milliards FCFA décaissés

En lieu et place des 300 milliards FCFA, quelques 387,044 milliards FCFA ont été décaissés, soit niveau d'exécution 129% :

- Obligations impayées pour 200 milliards FCFA. Mais, selon le rapport du Ministère des Finances et du Budget, le règlement de la totalité des obligations impayées retenues tourne autour de 245,535 milliards FCFA soit 122,8%. Il s'agit principalement des BTP, des loyers, des intrants agricoles, des compensations tarifaires, des pertes commerciales et des échéances bancaires.
- Appui aux entreprises affectées pour 100 milliards FCFA.
- Un accent particulier a été mis sur le soutien aux entreprises affectées dans les secteurs des

BTP, des transports, du tourisme, de l'agriculture, de la culture et des artisans pour un montant de 116,509 milliards FCFA sur 100 milliards FCFA, soit un niveau de réalisation de 116,5%. La répartition de l'appui aux entreprises se présente comme suit :

- AIR SENEGAL : 32,1 milliards FCFA ;
- Entreprises de BTP : 41,632 milliards FCFA ;
- Appui aux transports terrestres : 9,280 milliards FCFA ;
- Appui à la presse et aux fonds de culture urbaine : 900 millions FCFA ;
- Subvention allouée à la Sociétés de droits d'auteurs et droits voisins : 1,065 milliards FCFA ;
- Subvention allouée au Fonds de Promotion de l'industrie Cinématographique et audiovisuelle : 250 millions FCFA ;
- Appui aux agences de l'aviation civile : 5 milliards FCFA ;
- Soutien aux artistes :

3 milliards FCFA. Monsieur le Président de la République, son Excellence Macky SALL, après avoir débloqué dans le cadre de la mise en œuvre du PRES, 3 milliards FCFA de soutien financier aux ar-

tistes, a dégagé une enveloppe additionnelle de 2,5 milliards FCFA d'appui financier supplémentaire aux artistes ; soit au total 5,5 milliards FCFA accordés aux artistes ;

- Soutien aux artisans : 5 milliards FCFA ;
- Soutien au secteur privé de la plateforme aéroportuaire : 7 milliards FCFA ;
- Subvention aux écoles privées (éducation nationale) : 4,290 milliards FCFA ;
- Subvention à l'enseignement supérieur : 690 millions FCFA ;
- Formation Professionnelle (subvention établissements privés) : 500 millions FCFA ;
- Subvention aux fédérations sportives : 400 millions FCFA.

- Mise en place d'un mécanisme de garantie auprès du système financier au profit des entreprises, pour un montant de 70 milliards FCFA. Ainsi, un montant de 25 milliards FCFA a été mobilisé et alloué :

- FONGIP : 9 milliards FCFA ;
- Crédit Hôtelier : 15 milliards FCFA ;
- Fonds d'appui à l'économie sociale et solidaire : 1 milliard FCFA.

SECURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN DENREES, ENERGIE ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES : 77,6 milliards FCFA

Le pilier 4 a été exécuté en dépassement pour un montant de 136,232 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 175,6%. Sa mise en œuvre a particulièrement concerné le règlement des compensations tarifaires, des pertes commerciales des pétroliers et de l'éclairage public.

MESURES FISCALES ET DOUANIERES : un effort fiscal de 371,6 milliards FCFA

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRES, les efforts fiscaux de l'Etat ont porté sur un montant de 371,6 milliards FCFA avec :

- Des remises fiscales pour une enveloppe globale de 200 milliards de FCFA de remise partielle de la dette fiscale des entreprises et personnes physiques dûment constatée et arrêtée à la date 31 décembre 2019 ;
- Du remboursement accéléré des crédits de TVA ;
- De différés voire de suspensions de paiement d'impôts ;
- De la déductibilité fiscale des dons faits au profit du Fonds de riposte et de solidarité contre les effets de COVID-19 (en abrégé, FORCE COVID-19) ;

- De la prorogation de 12 à 24 mois du délai généralement admis de paiement de la TVA suspendue, pour un impact budgétaire de plus de 15 milliards de FCFA ;

- De la possibilité pour les entreprises de conserver, en guise de subvention publique, les impôts retenus à la source sur les salaires de leurs employés, sous condition de maintien de l'emploi ou de paiement au personnel mis en chômage technique d'au moins 70% du salaire. A elle seule, rappelle le Ministère des Finances et du Budget, cette mesure coûtera plus de 30 milliards de FCFA au budget de l'Etat.

PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES AJUSTE ET ACCELERE (PAP2A) 2019-2023

Restaurer la trajectoire initiale du PSE

« D'après nos projections, la mise en œuvre du PAP2a nous permettra de retrouver une croissance du PIB de l'ordre de 5,2 % en 2021 ; 7,2% en 2022 et 13,7% en 2023 ; soit le premier taux de croissance du Sénégal à deux chiffres, avec l'exploitation de ressources gazières pétrolières ». Président Macky SALL, Conseil présidentiel du 29 septembre 2020.

Pour relancer l'économie fortement touchée par la pandémie de la Covid-19, le Président

Macky SALL a fait le choix d'un réaménagement des interventions publiques et la redéfinition des contours du plan d'investissements prioritaires qui porteront sur des secteurs à fort potentiel de croissance économique et d'inclusion sociale.

C'est dans ce contexte que le Sénégal a procédé à l'ajustement du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) de la phase II du Plan Sénégal émergent (PSE) en vue d'accélérer sa mise en œuvre pour atténuer les effets négatifs de la crise, relancer les activités socioéconomiques afin de rétablir la trajectoire de l'émergence. La crise a fait ressortir de nouveaux défis, liés à la promotion d'une agriculture intensive, abondante, de qualité et résiliente, à une santé inclusive, à un système éducatif performant, au développement d'un Secteur Privé national fort, au renforcement de la protection sociale et à la transformation industrielle et numérique.

Estimé pour la période 2019-2023, à 14 712 milliards FCFA, le coût global du PAP2A a connu une augmentation de 614 milliards (4%) par rapport au PAP2 initial. Globalement, la contribution attendue du privé dans le PAP2A est estimée à 4 770 milliards FCFA. Sur la période 2021-2023 : la contribution du Secteur Privé, y compris les PPP, est attendue à 39%

Le PAP2IA couvre l'ensemble des secteurs de l'économie nationale. Toutefois, une attention particulière est réservée aux secteurs prioritaires et de souveraineté. Et sa mise en œuvre nécessite des mécanismes de financements innovants articulés autour des fonds d'amorçage, des fonds de garantie et d'appui au Secteur Privé.

Au plan macro-budgétaire, les projets structurants et les réformes clés à mettre en œuvre permettront de stimuler davantage l'investissement privé national et étranger, de diversifier les moteurs de la croissance et de renforcer la résilience de l'économie.

Des réformes devront accompagner la relance de l'économie, particulièrement dans les domaines de l'agriculture, de l'aquaculture, de l'industrie pharmaceutique et du développement numérique en vue notamment d'améliorer l'environnement des affaires.

En définitive, malgré la sévérité de l'impact de la crise sanitaire sur l'économie, la mise en œuvre du PAP2 ajusté et accéléré devrait permettre de repositionner le Sénégal sur la trajectoire d'émergence initialement projetée dans la phase II.

La relance rapide de l'économie à partir de 2021, accompagnée de réformes et d'investissements

massifs, notamment dans les secteurs sociaux, l'agriculture, l'aquaculture, l'élevage, le numérique et l'industrie, permettra de réaliser un taux de croissance moyen de 8,7% sur la période 2021-2023.

OBJECTIFS DE L'AJUSTEMENT DU PAP2A

Rétablir la trajectoire initiale du PSE en s'appuyant sur l'objectif de la phase II et les nouveaux défis nés de la crise pour un véritable développement endogène porté par un Secteur Privé fort, avec l'implication de tous les acteurs.

- 1- Réduction de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur à travers une industrialisation durable et inclusive.
- 2- Accélération de la souveraineté alimentaire, sanitaire et pharmaceutique.
- 3- Consolidation de la protection sociale et l'équité territoriale.
- 4- Promotion d'un Secteur Privé fort dans l'économie.

L'ajustement de la phase II du PSE, dans l'impératif d'un véritable développement endogène porté par un Secteur Privé national fort et avec l'implication de tous les acteurs, devra contribuer, selon

le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, à l'atteinte de l'objectif global initialement défini, sur la période 2019-2023, qui est de « réaliser, à travers la transformation structurelle de l'économie, une croissance forte, inclusive et durable pour le bien-être des populations ».

Par ailleurs, sur la période 2021-2023, l'ajustement sera articulé autour d'un recentrage des priorités afin de mieux redynamiser la marche vers l'émergence. Ainsi, les nouveaux projets du PAP 2 ajusté et accéléré (PAP 2A) seront arrimés aux objectifs stratégiques de la phase II, « avec un accent particulier orienté vers le développement endogène sous-tendu par la quête des souverainetés alimentaire, sanitaire et pharmaceutique et porté par un Secteur Privé national fort ».

REPARTITION DU PAP2A PAR AXE STRATEGIQUE

- Transformation structurelle

Cet axe concentre plus 57% des investissements programmés, avec notamment, le démarrage de la deuxième phase du TER Diamniadio-AIDB d'un montant de 177 milliards FCFA, du BRT pour 237 milliards FCFA, du port de Ndayane pour 1.041 milliards FCFA, de la réhabilitation du chemin de fer Dakar-Bamako pour 300 milliards FCFA, de l'autoroute

à péage Mbour-Fatick-Kaolack pour 443,235 milliards FCFA, du projet de compétitivité de l'agriculture et de l'élevage pour 90 milliards FCFA, du projet de valorisation des eaux de ruissellement pour 58,250 milliards FCFA, du projet agri-jeunes et de la rénovation et la mise aux normes des aéroports secondaires. A cela s'ajoute la poursuite d'importants projets issus des engagements des Conseils des Ministres délocalisés comme les travaux de bitumage de la route Kaffrine-Nganda, Louga-Dahra, Kaffrine-Mbacké, Fatick-Foundiougne-Passy et le projet de construction de 18 ponts et autotours.

Le Gouvernement va également engager d'autres projets structurants de désenclavement ou d'amélioration de la mobilité urbaine comme la route des Niayes, la mise à niveau de la Transgambienne Sud vers Ziguinchor (Sénoba-Ziguinchor-Mpack et le désenclavement de la zone par le bitumage de la boucle des Kalounayes).

- Capital humain

L'axe 2 englobe 32% des investissements publics avec une place de choix aux marqueurs sociaux, notamment la DER, la CMU, les Bourses de sécurité familiale mais également la protection de la femme et des

couches vulnérables. Dans le domaine de la santé, les investissements seront orientés vers la mise en œuvre du Projet d'investissement du Secteur de la Santé (PIS) en vue d'améliorer l'offre de services de santé et d'action sociale pour un système de santé résilient et pérenne. Concernant l'amélioration du cadre de vie, le Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets solides (PROMOGED) d'un coût global de 67,28 milliards FCFA sera mise en œuvre.

- Gouvernance, Institutions, paix et sécurité

L'axe 3 reçoit 11% des prévisions d'investissement et prend en charge des préoccupations relatives à la sécurité sous régionale, la lutte contre les spéculations foncières de même que les questions de gouvernance économique, financière et territoriale. L'investissement portera en priorité sur la mise en œuvre du PACASEN pour améliorer de manière pérenne la gouvernance et les ressources financières et humaines des collectivités territoriales mais aussi du projet d'acquisition d'aéronefs d'un montant de 107,23 milliards FCFA.

REPARTITION DU PAP2A PAR SECTEUR

Répartition par secteur (en Mds FCFA) et contribution au PAPIIA (en %) sur la période 2021-2023.

- Infrastructure & énergie (1 699).
- Infrastructures et transports (1 069).
- Industrie (1 067)
- Santé & Nutrition (1 024)
- Agriculture (1 018)
- Urbanisme & Habitat (935)
- Administration publique (839)
- Infrastructures & transports maritimes (783)
- Hydraulique & assainissement (652)
- Développement social (569)
- Sécurité & souveraineté (550)
- Education & formation (475)
- Tourisme (353)
- Autres (1 094)

LE PAP2A : ACCELERATEUR DE CROISSANCE

L'une des leçons retenues de la crise sanitaire qui a affecté le monde, demeure la nécessité de faire preuve d'adaptabilité mais également d'audace. Face à l'imprévisibilité de la menace Covid, si l'économie sénégalaise a résisté et amorcé sa relance, c'est grâce à sa grande capacité d'adaptation. Aussi, aux cibles prioritaires que sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, la santé et l'industrialisation, sont venus se greffer des urgences liées à des questions de souveraineté. En réalité, l'ajustement dont il est

question avec le PAP2A, loin d'être une révision des ambitions du Sénégal à la baisse, est plutôt une ré articulation des priorités aux nouvelles mutations sanitaires et économiques, pour accélérer la croissance et maintenir l'objectif d'émergence à l'horizon 2035, malgré la complexité des chocs exogènes.

Pour ce faire, le Gouvernement va renforcer le secteur privé national afin qu'il puisse jouer sa partition sur les principaux registres socioéconomiques. Les principaux investissements visent la réduction des disparités spatiales et de promouvoir l'émergence de véritables pôles de croissance, dans une optique d'aménagement équilibré du territoire et de valorisation des potentialités des terroirs.

En soutien aux investissements privés au titre de la relance de l'économie, l'approche du Président Macky SALL est basée sur le renforcement des mécanismes de garantie.

Aussi, malgré la sévérité de l'impact de la crise sanitaire sur l'économie, la mise en œuvre du PAP2A permettra, l'optimisation de la relance de l'activité économique, puis d'un retour de la croissance qui devrait subvenir rapidement, d'après les projections des partenaires techniques, et consolider les grands bonds vers l'émergence.

La promotion de plateformes industrielles et logistiques : Un gain substantiel de productivité

Le secteur industriel sera consolidé avec notamment la réalisation de la phase II de la Plateforme industrielle de Diamniadio qui permettra l'aménagement de nouveaux sites pour mieux accompagner le secteur privé dans l'installation de petites et moyennes industries.

Le démarrage des Agropoles Sud et Centre, de même que la préparation des agropoles Nord et Ouest, permettront un bon maillage, suivant une approche chaîne de valeur, du territoire en unités industrielles. Les filières retenues sont l'anacarde, la mangue, l'arachide, les céréales, le lait, l'aquaculture et l'horticulture. Ces infrastructures vont permettre d'incorporer plus de valeur ajoutée dans ces produits et de hisser considérablement le volume des exportations.

L'agropole centre dédiée aux régions de Kaffrine, Kaolack, Fatick et Diourbel bénéficie d'une enveloppe de 94 milliards FCFA. L'objectif global de ce projet est d'élever le niveau de production des trois filières, que sont le sel, les céréales et l'arachide, mais également de booster toute la chaîne de valeur, pour créer un véritable écosystème dans ces régions centre du pays. 14 500 emplois sont attendus.

L'agropole Sud dont le financement est assuré par la BAD est entièrement bouclé à hauteur de 56,7 milliards FCFA. L'agropole va créer 14.000 emplois directs et 35.000 emplois indirects. Ainsi, 365.000 ménages seront impactés positivement par le projet.

Au titre des Zones Economiques Spéciales, un nouveau cadre juridique a été institué. Il a permis déjà la création de ZES à Diamniadio, sous forme de parc industriel sur 53 ha à 25 km de Dakar, mais également à Diass sur 718 ha à proximité du nouvel aéroport Blaise Diagne et sur 100 ha à Sandiara.

A Diamniadio, le Parc des technologies numériques, en cours de construction, sera livré à la fin de l'année 2021. Bâti sur 25 hectares, il sera le premier parc IT aux standards internationaux du Sénégal. Il permet au Sénégal de disposer d'infrastructures numériques de

premier plan afin de favoriser l'essor de l'innovation et la création de 100 000 emplois directs et indirects.

Investissements publics :

- Projet d'aménagement, de viabilisation et de connexion des zones économiques spéciales intégrées.
- Création d'un site spécialisé dans le domaine de l'industrie pharmaceutique.

Investissements privés et PPP :

- Accélération de la mise en œuvre des Agropoles (Sud, Centre, Nord et Ouest).

La transformation digitale : Un véritable accélérateur d'innovations.

Investissements publics :

- Accélération de la réali-

sation du Parc des Technologies numériques pour favoriser la promotion de l'innovation et du développement des services numériques.

- Programme de développement électronique des usages numériques.
- Projet d'adressage postal et numérique.

Investissements privés et PPP :

- Projet e-Gouv Projet pour améliorer l'efficacité et l'efficacité du Gouvernement.

Réformes :

- Adoption du décret d'application de la loi sur les start-up.
- Digitalisation des diverses prestations offertes aux usagers et les moyens de paiement électronique

INVESTISSEMENTS PHARES DANS LE CADRE DE LA LFI 2021 CONSACRES AU DEVELOPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES INDUSTRIES

CREATION AGROPOLE SUD et CENTRE	3 409 117 011
SECOND COMPACT MCA SENEGAL/ENERGIE	59 896 758 187
CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES MARCHES (Ziguinchor, Diourbel, Syndicat de Pikine, Sandaga)	59 896 758 187
PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE MBOUR-FATICK KAOLACK	10 050 000 000
REHABILITATION DES VOIES FERREES INTERIEURES, DES HALTES, GARES ET GUICHETS DES DESSERTES INTERIEURES	10 000 000 000

Le tourisme et les transports aériens : Pour relancer la destination Sénégal

Investissements publics :

- Réhabilitation des micro-réceptifs hôteliers.
- Construction et développement des aéroports régionaux
- Promotion du tourisme local

Investissements privés et PPP :

- Projet Amsa resort
- Projet Vacap Hospitality

INVESTISSEMENTS PHARES DANS LE CADRE DE LA LFI 2021 CONSACRÉS AU TOURISME ET AUX TRANSPORTS AÉRIENS

RENOVATION DES AEROPORTS SECONDAIRES DE SAINT LOUIS, ZIGUINCHOR, MATAM, TAMBACROUX ET KEDOUGOU	7 415 710 500
CREDIT HOTELIER ET TOURISTIQUE	5 000 000 000

AUTRES SECTEURS CLES

• Formation Professionnelle

- Centres de formation professionnelle
- Programme de formation professionnelle technique et employabilité

• Education

- E-learning
- Construction Université Amadou Mokhtar MBOW
- Construction de résidences universitaires
- Résorption des abris provisoires.

INVESTISSEMENTS PHARES DANS LE CADRE DE LA LFI 2021 CONSACRÉS À L'ÉDUCATION

PROJET INVESTIR DANS PREMIERES ANNEES POUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN AU SENEGAL (PIPADHS)	6 000 000 000
PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE L'EQUITE AU NIVEAU DE L'EDUCATION DE BASE (PAQEEB) FINANCEMENT ADDITIONNEL	4 000 000 000

PROJET DE REMPLACEMENT DES ABRIS PROVISOIRES	3 590 566846
CONSTRUCTION UNIVERSITE AMADOU MAKHTAR MBOW	15 000 000 000
CONSTRUCTION UNIVERSITE DU SINE SALOUM EL HADJI IBRAHIMA NIASS	15 000 000 000
CONSTRUCTION DE RESIDENCES UNIVERSITAIRES/UNIVERSITES DE THIES - SINE SALOUM - BAMBEY ET ZIGUINCHOR	12 500 000 000
CONSTRUCTION DE RESIDENCES UNIVERSITAIRES/UNIVERSITES A UAM ET UCAD	12 500 000 000

• Urbanisme et habitat

- Programme national d'amélioration du cadre de vie (PNACV).
- Accélération de la mise en œuvre du projet de 100 000 logements sociaux, avec une première phase de 10 000 logements.
- Promotion de la Gestion Intégrée et de l'Economie des Déchets Solides (PROMOGED),

• Protection sociale et développement communautaire

- Programme de bourses de sécurité familiale (BSF).

- Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et territoires frontaliers (PUMA).

- Projet de production de cartes d'égalité des chances.

- Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC).

- Programme de Modernisation des villes (PROMOVILLES).

- Couverture maladie universelle (CMU).

• Eau et Assainissement

- Projet Eau et assainissement en milieu rural (PEAMIR).
- Projets d'assainissement (Keur Massar et autres communes).
- Collecteur de Hann/Fann

• Gouvernance territoriale

- PACASEN rural.
- PACASEN urbain.

AUTRES INVESTISSEMENTS PHARES DANS LE CADRE DE LA LFI 2021

PROJET DE DEPOLLUTION DE LA BAIE DE HANN	23 000 000 000
PROJET DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA JEUNESSE ET DE LA CITOYENNETE	4 000 000 000
PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE TROISIEME USINE DE TRAITEMENT D'EAU A KEUR MOMAR SARR ET SES RENFORCEMENTS EN AVAL (KMS3)	14 200 000 000
PROGRAMME DE PROMOTION DES VILLES DU SENEGAL (PROMOVILLES)	15 000 000 000
PROGRAMME D'URGENCE DE DEVELOPPMENT COMMUNAUTAIRE (PUDC)	15 500 000 000
PROJET DE RENFORCEMENT DES MOYENS DE LA DEFENSE NATIONALE	8 774 264 829
CONSTRUCTION STADE DU SENEGAL	16 843 308 528

LES CHANTIERS DE LA REFORME

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAP2A, des réformes structurelles majeures accompagneront le développement des secteurs stratégiques comme le numérique, l'agriculture, l'énergie, l'assainissement, l'hydraulique, l'éducation, la formation professionnelle, la santé ainsi que les finances publiques.

Le curseur sera mis, notamment, sur la simplification des systèmes de tarification, d'accroissement de la concurrence, l'accès au foncier, le renforcement de la

justice commerciale, la rénovation du Code des investissements et du Code du travail ainsi que sur l'amélioration de l'environnement local des affaires et l'accélération des processus de digitalisation des activités. Parmi les priorités figurent les réformes suivantes :

➤ PREAC III (Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité) :

- Accélérer la mise en œuvre du PREACIII (2019-2023).



➤ **Compact with Africa :** Accélérer la mise en œuvre des réformes proposées dans le « Compact with Africa ».

➤ **Fiscalité et réforme des entités publiques :**

- Mise en œuvre de la Stratégie de Recettes à Moyen Terme (SRMT).

- Réformer les entités publiques en renforçant le rôle de l'Etat-actionnaire pour valoriser les actifs de l'Etat et réduire le recours au budget de l'Etat.

➤ **Loi PPP et développement du secteur privé :**

- Adoption de la réforme sur le cadre légal régissant les contrats de PPP.
- Adoption de la réforme sur le développement du Secteur Privé.

➤ **Protection sociale du secteur informel :**

- Modernisation graduelle de l'économie.
- Elargissement de la protection sociale aux travailleurs du secteur informel.

➤ **Instruments de soutien au secteur privé :**

- Optimisation et mutualisation des instruments de soutien à l'entreprise.
- Accélération de la mutation du FONGIP en établissement financier de garantie.

BUDGET 2021 : LES ENJEUX DE LA SOUVERAINETE

Alors que l'économie mondiale, affectée par une seconde vague très virulente, cherche encore à se relever du choc Covid, le Président Macky SALL engage le pays dans la relance avec un ambitieux budget floqué du sceau de la souveraineté dans les secteurs vitaux de notre économie. Et pour passer de la défense à l'attaque, le Chef de l'Etat a misé sur un budget de 4 589,15 milliards FCFA soit une hausse de 373,9 milliards de FCFA (7% en valeur relative) malgré la conjoncture mondiale.

LES SECTEURS PRIORITAIRES DE SOVERAINETE

• **Souveraineté alimentaire :**

AGRICULTURE

Le secteur a été doté, pour la campagne 2019-2020, d'une enveloppe exceptionnelle de 60 milliards FCFA, contre 40 milliards FCFA l'année précédente, soit une hausse de 50%. Ce budget a permis de maximiser le rendement agricole à hauteur de 3,81 millions de tonnes grâce à la

qualité des intrants et de la bonne pluviométrie. Ce stock marque une progression de 38 % par rapport à 2019/2020. Dans les détails, le volume de riz est escompté en hausse de 26 % à 1,45 million de tonnes en 2020/2021 alors que le mil verra sa production atteindre près de 1,2 million de tonnes (+48 %). Le sorgho et le maïs connaîtront la même augmentation de 44 % de leur récolte respectivement à 388 979 tonnes et 766 000 tonnes.

Pour 2021, le budget du ministère de l'Agriculture et du l'équipement rural (MAER), arrêté à 170,915 milliards FCFA, a connu une augmentation de 12,41%, par rapport au 152,44 milliards FCFA affectés en 2020.

Ces fonds sont structurés autour de trois (3) grands programmes :

- Le premier concerne la structuration de la base de production et le développement des infrastructures rurales pour un montant de 52,276 milliards FCFA ;

- Le deuxième l'augmentation de la production et la valorisation des produits agricoles pour 107,778 milliards FCFA ;

- Le troisième l'accompagnement à la production avec le financement, la recherche, la formation et l'appui conseil avec 8,471 milliards FCFA.

Si le budget de l'Agriculture a significativement augmenté, c'est pour accélérer la relance économique et sociale, avec le renforcement de la diversification des cultures, avec une priorité accordée aux céréales (notamment le riz), de même que la mécanisation de l'outil de production agricole.

En outre, le démarrage de plusieurs projets va consolider la résilience alimentaire et soutenir les initiatives de relance. Il s'agit notamment du projet de valorisation des eaux de ruissellement (PROVAL), du projet d'appui à l'entrepreneuriat agricole pour les jeunes (AGRI jeunes), du projet d'intensification agricole écologiquement soutenable dans les Niayes (PIESAN), du projet d'appui à l'entrepreneuriat rural phase II (PADER II), du projet de réhabilitation des périmètres irrigués villageois (PREPIV) de PODOR et du projet de développement de l'irrigation dans la vallée du Fleuve Sénégal. La création de grands pôles agricoles permettra également de créer des chaînes de valeur.

Au titre des investissements publics phares figurent :

- Le Programme national de relance de l'horticulture.

- La relance du Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR).

Pour les Investissements privés et PPP :

- Le Projet d'Amélioration de la Compétitivité de la Mangue Sénégalaise.

- Le développement d'une exploitation rizicole (pour une production de 8.400 T sur 660 ha de terres dans la commune de Diamana).

Les principales réformes du secteur portent sur :

- La suppression de la prime fixe sur l'électricité au niveau des stations de pompage et des rizeries.

- L'exonération de la TVA non récupérable sur les intrants.

INVESTISSEMENTS PHARES DANS LE CADRE DE LA LFI 2021 CONSACRÉS À L'AGRICULTURE

FINANCEMENT CAMPAGNE AGRICOLE 2020/2021	60 000 000 000 FCFA
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE BANANE	3 256 000 000 FCFA
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR RIZ DANS LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL	15 326 105 358 FCFA
PROGRAMME DES DOMAINES AGRICOLES COMMUNAUTAIRES (PRODAC)	5 048 320 802 FCFA
PROGRAMME DE COMPETITIVITE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE AU SENEGAL	16 232 628 622 FCFA

• **PECHE**

La pêche qui contribue à hauteur de 3,2% du PIB a un rôle important à jouer pour le renforcement de la souveraineté alimentaire d'autant plus que le Sénégal bénéficie de bons atouts avec notamment 718 km de façade maritime. Secteur prioritaire et stratégique dans la mise en œuvre du PSE, la pêche est le plus grand pourvoyeur de devises pour notre pays. Et, avec l'entrée en vigueur des accords tels que ceux signés avec la Mauritanie, qui pourraient être élargis dans la sous-région à d'autres pays, les objectifs du secteur sont à portée de filet.

En outre, le Sénégal va mettre en œuvre une stratégie nationale de renforcement de la plateforme portuaire. L'amélioration des performances du commerce extérieur au Sénégal, structurellement dépendant de la plateforme portuaire, le port multifonction de Ndayane, pour le transfert à terme du Port de Dakar, et le port minéralier et vraquier de Bargny-Sendou, permettront d'accueillir des navires de dernière généra-

tion à plus de dix-huit mètres de tirant d'eau.

L'Etat maintient également le cap pour la structuration du pôle portuaire du Saloum, avec le Port de Ndakhonga, ainsi que le développement du Port de Ziguinchor, conforté par la construction de Port de pêche de Boudody.

Ces différentes initiatives faciliteront l'amélioration de la mobilité des personnes et des biens, notamment, et l'accompagnement des programmes de développement économique et social, comme c'est le cas des Agropoles.

Pour l'année 2021, le ministère des Pêches et de l'Économie maritime bénéficie d'un budget de 50 milliards 194 millions 418 mille 013 francs CFA, soit une hausse de 2 milliards de francs CFA.

Les quatre programmes qui se partagent les fonds alloués au ministère sont :

- Le Programme Pêche et Aquaculture (25 milliards 979 millions 809 mille 728 francs CFA).

- Le programme Economie maritime (169 milliards 728 millions 024 mille 366 francs CFA).

- Le programme Caisse d'Encouragement à la Pêche et à ses industries annexes (CEPIA) : 1 milliard 300 millions de francs CFA.

- Le pilotage, la coordination et à la gestion administrative (1 milliard 148 million 550 mille 982 francs CFA).

Investissements publics :

- Mise en place de trois pôles aquacoles.

- Modernisation du parc piroguier.

Investissements privés et PPP :

- Mise en place de fermes aquacoles industrielles marines Réformes :

- Adoption du Code de l'Aquaculture ainsi que l'application de la mesure incitative relative à la subvention sur l'aliment de poisson.

INVESTISSEMENTS PHARES DANS LE CADRE DE LA LFI 2021 CONSACRES A LA PECHE

PROJET MOTORISATION DES PIROGUES	2 000 000 000 FCFA
PROJET DE SECURISATION DE LA BRECHE DE SAINT-LOUIS	4 443 000 000 FCFA

PROJET DE SECURISATION DE LA BRECHE DE SAINT-LOUIS 4 443 000 000 FCFA

• ELEVAGE

Le développement d'un Elevage à haute valeur ajoutée est l'une des mamelles de la politique de souveraineté alimentaire de l'Etat. Le budget 2021 consacré au secteur est arrêté à 115. 283. 607. 584 FCFA. Ces fonds sont répartis en quatre programmes que sont :

- Le Pilotage, coordination et Gestion administrative pour 3.006. 852. 345 FCFA.
- Le Programme Productions animales pour 110. 597. 432. 383 FCFA.
- Le Programme Santé animale et Santé publique vétérinaire pour 1. 292. 396. 779 FCFA.
- Le programme mise en marché des produits animaux pour 386. 926.077 FCFA.

Il est attendu dans le secteur, un apport considérable de l'agropôle nord pour lequel le lait est une filière prioritaire.

• Investissements publics :

- Projet d'autosuffisance en moutons (PRONAM) Projet de valorisation du lait et des produits dérivés (PRADELAIT).

INVESTISSEMENTS PHARES DANS LE CADRE DE LA LFI 2021 CONSACRES A L'ELEVAGE

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION ZOOSANITAIRE	1 133 271 279 FCFA
PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PASTORALISME DANS LE SAHEL	5 095 409 000 FCFA

Souveraineté sanitaire

La santé n'a pas de prix. Cette maxime, le Président Macky SALL l'a bien comprise. En effet, pour 2021, l'enveloppe dédiée au secteur (807,3 milliards FCFA), a connu une hausse de 24,8 milliards de nos francs par rapport au précédent budget, soit une augmentation de 13% en valeur relative.

A côté du programme Pilotage, coordination et gestion administrative qui bénéficie de 92,5 milliards en autorisation d'engagement, trois autres rubriques sont prévues. Il s'agit du :

- Programme Santé de base (499,5 milliards FCFA).
- Programme Santé de référence (211,5 milliards FCFA).
- Programme Protection sociale (3,7 milliards FCA).

Investissements publics :

- Projet de construction et réhabilitation d'EPS.
- Projet de construction et réhabilitation des services de santé de base.
- Projet de polyclinique de l'Hôpital Principal

Investissements privés et PPP :

- Construction de deux hôpitaux de niveau 3 en mode PPP.
- Construction d'un hôpital multidisciplinaire (220 lits).
- Finalisation de l'Hôpital International de Dakar (171 lits).

Réformes :

- Initier une réforme de la gouvernance des hôpitaux et des établissements publics de santé et l'actionnariat des structures de santé privées.

Souveraineté pharmaceutique

La stratégie de développement de l'industrie pharmaceutique nationale est en cours de finalisation. Il s'agit de consolider une industrie pharmaceutique nationale résiliente, afin de garantir la souveraineté durable du Sénégal pour certains médicaments, produits et équipements de première nécessité. Des acteurs sénégalais s'organisent déjà pour participer à la réalisation de ces objectifs de l'Etat.

Investissements privés et PPP :

- Restructuration d'entreprises pharmaceutiques en difficulté.
- Accompagnement de nouveaux projets dans l'industrie pharmaceutique.

Réformes :

- Exonération de la TVA non récupérable sur les intrants.

- Reprise du processus de réforme des textes réglementaires régissant l'industrie pharmaceutique.

- Actionnariat des sociétés pharmaceutiques (participation au capital d'investisseurs privés).

- Procédure simplifiée des Autorisations de Mise sur le Marché.

INVESTISSEMENTS PHARES DANS LE CADRE DE LA LFI 2021 CONSACRES A LA SANTE

PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DE LA POLYCLINIQUE DE L'HOPITAL PRINCIPAL	14 000 000 000
APPUI AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE / CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)	3 339 561 234
PROJET SANTE DE RIPOSTE CONTRE LA COVID-19	3 000 000 000
PROGRAMME PALUDISME ET AUTRES ENDEMIES	20 000 000 000
PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DE LA POLYCLINIQUE DE L'HOPITAL PRINCIPAL	14 000 000 000
APPUI AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE / CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)	3 339 561 234
PROJET SANTE DE RIPOSTE CONTRE LA COVID-19	3 000 000 000
PROGRAMME PALUDISME ET AUTRES ENDEMIES	20 000 000 000

BUDGET 2021 : le socle de la relance économique

• OBJECTIF DU BUDGET

Le Gouvernement a donc l'ambition de promouvoir une agriculture intensive et résiliente, un système de santé plus inclusif et un système éducatif performant. Il s'attellera également au développement d'un secteur privé national fort, au renforcement de la protection sociale et à la transformation industrielle et numérique. Les investissements prévus s'inscrivent dans une dynamique de réduire les disparités spatiales et de promouvoir l'émergence de pôles de croissance, dans une optique d'aménagement équilibré du territoire et de valorisation des potentialités des terroirs. En soutien aux investissements privés au titre de la relance de l'économie, l'option du Gouvernement sera de renforcer le mécanisme de garantie mis en place auprès du système financier dans le cadre du Programme de Résilience Économique et Sociale (PRES).

• LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2021 :

Le budget 2021 est bâti sur une prévision de croissance de 5,2%. Autrement dit, 2020 n'aura été qu'une année de ralentissement et dès l'année 2021, le Sénégal compte retrouver le chemin du progrès économique et social, le tout dans un contexte de préservation du pouvoir d'achat des

Le projet de loi de finances 2021, présenté, mercredi 7 octobre en conseil des ministres, par le ministre Abdoulaye Daouda Diallo, est arrêté à 4 589,15 milliards FCFA contre en 4 215,2 milliards FCFA en 2020, soit une hausse de 373,95 milliards FCFA en valeur absolue et de 8,9% en valeur relative. Les projections pour 2021 portent sur un taux de croissance de 5,2% un taux d'inflation de 1,7% et un déficit public de l'ordre de 5% (soit 743,9 milliards FCFA en valeur absolue).

Le budget général du Sénégal pour l'année 2021 s'élève à 3090 milliards FCFA en recettes et à 3833,9 milliards FCFA en dépenses. Les recettes budgétaires sont composées des grandes masses suivantes :

- Recettes fiscales : 2 564,5 milliards FCFA (en baisse de 4,1% par rapport à la LFI 2020) ;
- Recettes non fiscales : 133,5 milliards FCFA (en hausse de 7,7% par rapport à la LFI 2020) ;

- Recettes exceptionnelles (provenant de la cession de terres par la CDC) : 60 milliards FCFA ;

- Tirages sur dons-projets : 268 milliards FCFA ;

- Dons budgétaires : 64 milliards FCFA.

Après avoir amorti les conséquences liées à l'apparition de la Covid dans une stratégie de défense, l'Etat a décidé de reprendre l'initiative, c'est-à-dire passer à l'offensive pour faire redémarrer l'activité économique, à travers un ambitieux budget, accélérateur de croissance. Il s'agit en d'autres termes, de rebondir, vite et bien, dans un contexte de crise sanitaire mondiale qui a mis fin à six (6) années consécutives de croissance robuste et inclusive au Sénégal.

L'épreuve est exceptionnellement dure mais le Sénégal tient bon et grâce à la solidité de ses agrégats, notre pays ambitionne de relancer sa croissance dès 2021.

ménages et des entreprises puisque le taux d'inflation sera contenu à 1,7%. Toutefois, il y aura un prix à payer sur le plan des finances publiques puisque le déficit budgétaire projeté devrait être égal à 5% du PIB. C'est le prix de la responsabilité, l'urgence étant au redressement de l'activité économique, à la restauration de la confiance, et pas seulement à l'équilibre des comptes.

Encourager la reprise est un mouvement volontaire, ponctuel, dicté par les circonstances ; il n'implique pas pour autant un changement de philosophie dans la politique budgétaire du Sénégal, laquelle continuera de reposer sur le triptyque rigueur-croissance-redistribution. Mais pour encourager la reprise, il faut commencer par honorer ses engagements. C'est la raison pour laquelle le plan d'apurement des obligations impayées, mis en place pour une durée de trois ans, sera poursuivi avec l'inscription d'un montant de 100 milliards FCFA pour 2021, afin de prendre en charge certaines dépenses résultant des secteurs de l'énergie, des BTP et de la Santé.

Toutefois, à l'image des dispositions prises en 2020, le Gouvernement mettra en place une réserve de précaution dotée de 66 milliards FCFA pour 2021 afin de tenir compte d'une part, du contexte d'incertitude de la situation pandémique et des consé-

quences importantes sur l'activité économique et d'autre part, de l'indétermination de l'impact budgétaire de la prolongation en 2021 de l'Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD) du G-20 et à laquelle le Sénégal participe. Aussi, subsiste-t-il des risques importants qui pourraient peser sur le recouvrement des recettes. Ainsi, la réserve de précaution ne sera mobilisable, qu'à compter du 1er juillet 2021 à la faveur de l'atteinte des objectifs de recettes du premier semestre 2021 et du niveau des économies réalisées au titre de l'ISSD qui sera affecté aux recettes internes à l'effet d'atténuer le déficit budgétaire.

• LES DEPENSES DU BUDGET

Pour 2021, les dépenses du budget général sont arrêtées à un montant total de 3833,9 milliards de FCFA et se décomposent ainsi qu'il suit :

- Charges financières de la dette publique (intérêts et commissions) : 327 milliards de FCFA, contre 364,8 milliards de FCFA dans la LFI 2020, soit une baisse de 37,8 milliards FCFA en valeur absolue et 10,4% en valeur relative ;
- Dépenses de personnel : 904,9 milliards de FCFA, contre 817,7 milliards de FCFA dans la LFI 2020, soit une progression de 10,7% ;

- Dépenses d'acquisitions de biens et services et de transferts courants : 1007 milliards de FCFA, contre 947,4 milliards de FCFA dans la LFI 2020, soit une hausse de 6,3% ;

- Dépenses en capital sur ressources internes : 751 milliards de FCFA, contre 681,5 milliards de FCFA dans la LFI 2020, soit une hausse de 10,2% ;

- Dépenses en capital sur ressources externes : 844 milliards de FCFA, contre 761,6 milliards dans la LFI 2020, soit une progression de 82,4 milliards de FCFA et 10,8% en valeur relative.

• LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les comptes spéciaux du Trésor (CST) sont projetés, en ressources et en charges, à 135,95 milliards de FCFA, soit à leur même niveau que dans la LFI 2020. Ils sont composés des catégories de comptes suivantes, toutes équilibrées en recettes et en dépenses :

- Comptes d'affectation spéciale : 113,8 milliards de FCFA ;
- Comptes de commerce : 0,15 milliard de FCFA ;
- Comptes de prêt : 20,8 milliards de FCFA ;

- Comptes d'avance : 0,8 milliard de FCFA ;

- Comptes de garanties et avals : 0,5 milliard de FCFA

2021 : Rebond économique et retour de la croissance

Malgré la sévérité de l'impact de la crise sanitaire sur l'économie, la mise en œuvre du PAP2A devrait permettre, par les différentes mesures et actions préconisées par le Gouvernement, une relance rapide de l'activité économique intérieure, suivie d'un retour de la croissance aux fins de maintenir le cap sur l'émergence. En effet, un rebond de l'économie à partir de 2021, accompagnée de réformes et d'investissements massifs, notamment dans les secteurs sociaux, l'agriculture, la pêche, l'élevage, l'habitat, le numérique et l'industrie, permettra de réaliser un taux de croissance moyen de 8,7% sur la période 2021-2023, avec une amélioration notable des indicateurs de développement.

En lien avec les résultats économiques escomptés, le revenu des ménages devrait s'améliorer et la pauvreté baisser sensiblement par rapport à la phase I du PSE. Estimée à près de 38% en 2018, l'incidence de la pauvreté monétaire devrait baisser significativement dans le scénario d'ajustement pour être à hauteur de 34,5% en 2023.

En termes de développement humain, des performances sont attendues en 2023 avec un IDH de 0,54 dans le scénario d'ajustement contre 0,50 dans celui de la phase II du PSE. Aussi, l'objectif de création d'un million d'emplois, dans la phase II du PSE est-il maintenu. S'agissant des secteurs de l'éducation et de la santé, qui constituent des composantes essentielles du capital humain, des progrès importants sont attendus de la mise en œuvre du PAP2A. L'exécution du plan quinquennal d'investissements de la santé conduira à une baisse progressive et rapide du taux de mortalité infantile (27,7‰ en 2023) et celui de la mortalité maternelle.

Au niveau de l'Education, les résultats attendus indiquent une hausse du nombre moyen d'années d'études de la population. L'accès aux services sociaux de base tels que l'électricité, l'eau et l'assainissement sera significativement amélioré.

L'électrification universelle en 2025 reste toujours le pari à relever. Pour y arriver, les initiatives prévues (investissements de l'État, mise en œuvre du deuxième Millenium Challenge Compact, etc.) contribueront à porter le taux d'électrification rurale à hauteur de 79,2% en 2023.

L'eau potable « pour tous » et l'assainissement occuperont une place significative dans le PAP2A, surtout que les inondations de l'hivernage 2020 viennent de rappeler à notre pays, de la manière la plus douloureuse, à quel point le changement climatique se paie aussi en termes d'instabilité pluviométrique. Des efforts supplémentaires d'investissement, dans ce secteur, devraient se traduire par des progrès notables dans l'accès à une source d'eau améliorée, en milieu rural et urbain.

Un accent particulier sera mis sur la protection sociale, la gestion des risques et catastrophes, la promotion d'un habitat décent et accessible et la prise en charge des segments les plus vulnérables de la population.

PERSPECTIVES 2035 : LE DEFI DU DEVELOPPEMENT DES SAVOIRS

Le secteur de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur est au cœur de la vision d'un Sénégal Emergent à l'horizon 2035. D'importants projets mis en œuvre permettront d'en arriver à un développement des savoirs et à la création de conditions d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes et les femmes.

Le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET) vise en particulier un accès équitable à des conditions d'apprentissage de meilleure qualité pour tous les élèves du Sénégal. Dans cette perspective, d'importants efforts ont été déjà réalisés depuis 2012 avec la construction et l'équipement de 9.538 salles de classe, 333 écoles élémentaires, 162 collèges de proximité, 21 lycées, 20 blocs scientifiques et technologiques, et 12 daaras modernes, pour un investissement total de 132,6 milliards de FCFA.

Le « Programme zéro abri provisoire », pour offrir aux acteurs de l'éducation, élèves comme enseignants, un cadre d'apprentissage approprié. Déjà démarré en 2018, il se poursuit avec le second Plan d'actions prioritaires du PSE pour un investissement de 150 milliards FCFA.

- Le Gouvernement a relevé de manière substantielle le niveau des effectifs de personnels enseignants (plus de 8.000 enseignants ont été recrutés dans le service public). Les mêmes efforts de mise à niveau des effectifs de l'éducation nationale seront maintenus pour atteindre l'objectif de scolarisation universelle. Aussi, dans l'unification des statuts des différents personnels de l'éducation nationale : fonctionnaires, contractuels, volontaires, vacataires, etc. Le rythme des intégrations au sein de la fonction publique, 10.000 par an au cours des dernières années, sera maintenu au cours du second plan d'actions prioritaires du PSE.

- Un véritable système de gestion électronique des carrières est prévu au niveau de la Fonction Publique pour éviter les fréquents retards qui étaient observés dans la carrière des enseignants.

D'autres initiatives présidentielles portent sur :

- L'introduction progressive de l'apprentissage de l'anglais et de l'informatique dès les deux dernières années du cycle primaire pour préparer davantage la jeunesse aux défis de la société du futur.

- L'écriture de l'Histoire du Sénégal par un groupe d'historiens et d'intellectuels sénégalais de niveau mondial.

- Le programme national de cantines scolaires, en priorité en milieu rural, en faveur des élèves du cycle élémentaire et des collèges.

UN METIER POUR TOUTES A LA SORTIE DE L'ECOLE OU DE L'APPRENTISSAGE

Pour atteindre cet objectif, un certain nombre de mécanismes sont prévus. Il s'agit notamment de :

- Travailler à la réalisation de l'atteinte de l'objectif décennal

d'orientation de 30% des jeunes en cours de scolarisation vers les filières de la Formation professionnelle.

- La mise en œuvre du programme d'investissement de 80 milliards FCFA pour renforcer l'offre d'infrastructures de formation professionnelle à travers la mise à niveau et la construction de lycées techniques et professionnels, la mise en place de clusters de formation professionnelle, la construction de nouveaux centres sectoriels de formation et de centres de formation aux métiers.

- La mise en service d'un guichet spécifique de la DER en faveur des jeunes sortants du système national de formation professionnelle, qui souhaitent intégrer les incubateurs d'entreprises sociales et solidaires. Au niveau de ce guichet national est également prévu un Service national d'information, de conseil et d'orientation professionnelle dédié à la Jeunesse.

- La mise en œuvre du programme spécifique de promotion de l'employabilité des jeunes sénégalais engagés dans l'apprentissage non formel (apprentis) doté d'un budget de 20 milliards FCFA. Des bourses sont ainsi allouées aux apprentis pour les aider dans leur formation.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les chantiers présidentiels portent sur :

- Un important programme de mise à niveau des infrastructures universitaires est initié à Dakar, Saint-Louis, Ziguinchor, Bambey et Thiès.

- La construction de la Cité du Savoir, de l'Université Amadou Mbow de Diamniadio et de l'Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima Niasse, pour un coût de 130 milliards CFCA permettront de renforcer la carte universitaire.

- La mise en service les Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP) de Thiès, Matam, Bignona, Diamniadio et Richard-Toll, et les Centres universitaires délocalisés de Kolda et Guéoul ainsi que l'Université du Sénégal Oriental à Tambacounda, permettront aussi de renforcer la carte universitaire, l'employabilité des diplômés et leur contribution à la densification du tissu des entreprises et au développement de l'économie.

- En ce qui concerne l'Université Virtuelle du Sénégal (UVS), le programme de 20 espaces numériques ouverts (ENO) sera étendu à 50 sites.

- Le programme « Un étudiant - Un ordinateur » sera poursuivi et la construction de 99 laboratoires sera finalisée pour améliorer les conditions d'apprentissage des Sciences, Technologies et Mathématiques.

- Après l'objectif de création de deux cent dix (210) postes d'enseignants dans les universités entre 2014-2015, la nouvelle perspective est d'en créer cent entre 2019-2024.

- Aussi, le programme « Un étudiant - Un ordinateur », grâce à une subvention de 4,5 milliards FCFA, a déjà permis d'équiper 47.100 étudiants. Ce programme, au départ réservé en priorité aux étudiants de l'UVS sur la base d'une subvention de l'Etat, est reconduit pour toucher 100% des étudiants des universités publiques. Désormais, les campus bénéficient d'un accès internet avec wifi gratuit et une bande passante de 310 Mégaoctets.

- La construction de Quatre-vingt-dix-neuf (99) laboratoires pour améliorer les conditions d'apprentissage des Sciences, Technologies et Mathématiques.

- Le renforcement de capacités des campus se poursuivra. A ce titre, il convient de relever que de 1958 à 2012, il y avait 5.000 lits pour 100.000 étu-

dians sénégalais. 4.000 lits additionnels ont été fournis à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar et 2.000 lits supplémentaires à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. A terme, 10.000 lits additionnels contribueront à améliorer sensiblement l'hébergement des étudiants sur l'ensemble des campus universitaires du pays.

LE RENOUVEAU ECONOMIQUE

LE RATTRAPAGE INFRASTRUCTUREL

Malgré la conjoncture économique mondiale, le Chef de l'Etat poursuit ses efforts pour la transformation structurelle de notre pays par la réalisation de projets d'infrastructures indispensables à notre marche vers l'émergence. Grâce aux investissements massifs de ces dernières années, le Sénégal figure à présent dans le TOP 10 des meilleurs réseaux routiers et autoroutiers africains.

En 2020, 9 projets routiers ont été achevés, sur un linéaire de 425 Km de routes revêtues, avec leurs ouvrages connexes, ponts et autoponts, en plus des pistes rurales, dont le réseau sera densifié dans le cadre de la 2ème phase du PUDC.

En 2021, le Président Macky SALL lancera le chantier de l'autoroute Mbour-Fatick-Kaolack sur

100 Km, suivi du projet Thiès-Tivaouane-Saint-Louis, sur 167 Km qui viendront renforcer les 221 km d'autoroutes déjà construites.

Le chantier du Bus Rapide Transit (BRT) entre Guédiawaye et Dakar progresse, et la VDN sera prolongée jusqu'à Diamniadio.

Pour les infrastructures ferroviaires, le Train Express Régional (TER) sera mis en service en 2021, suivra le démarrage du deuxième tronçon sur l'axe Diamniadio-AIBD. Portant sur un linéaire total de 55 km (en 2 voies) et devant desservir 14 gares, le TER est doté d'une vitesse de pointe pouvant atteindre 160 km/h. Sa capacité est de 115 000 passagers par jour. Il s'agit là d'un projet emblématique de mobilité urbaine conçu par le Président Macky SALL au cours de son premier mandat à la tête du pays, en faveur des populations de Dakar et de sa banlieue.

Avec la réhabilitation du chemin de fer Dakar-Tambacounda, qui débutera en 2021, le Président de la République va faire revivre et prospérer toutes les activités liées au transport de masse des personnes et des biens par voie ferroviaire.

Concernant les infrastructures portuaires, les travaux du port vraquier de Bargny-Sendou se

poursuivent. Le Port du futur à Ndayane, dont la pose de la première pierre est prévue en 2021, s'étend sur 1200 hectares. Avec plus de 840 millions de dollars, pour la première phase, c'est le plus important investissement privé de l'histoire du Sénégal, pour réaliser le plus grand port multifonctionnel de l'Afrique de l'Ouest, avec un tirant d'eau de 18 mètres. L'Etat sera actionnaire dans la société concessionnaire, comme il l'est désormais pour les autoroutes à péage.

Une fois achevé, ce projet à forte intensité de main d'œuvre contribuera à décongestionner Dakar et attirera d'autres investissements au sein de la Zone Economique Spéciale (ZES) jumelée au Port.

En outre, le Sénégal vient d'adhérer à l'initiative dite Passeport Logistique Mondial (PLM), qui, en intensifiant considérablement le volume des activités de fret, le projette dans le cercle restreint des plus grandes plateformes maritimes et logistiques mondiales.

Sur le volet aéroportuaire, AIBD verra sa plateforme technique renforcée avec la construction d'un Centre de Maintenance Aéronautique.

La sécurité frontalière sera renforcée avec la réalisation de

postes mixtes à Salikégné, Was-sadou, et d'autres axes de passage identifiés sur les frontières avec la Mauritanie, la Gambie et la Guinée.

Le désenclavement routier, fluvial, maritime se poursuivra grâce à des axes de desserte vers les pays limitrophes pour faciliter la circulation des personnes et des biens au sein des espaces de la CEDEAO.

L'accès à la téléphonie et aux équipements numériques sera améliorée grâce à la pénétration et au déploiement du réseau très haut débit jusque dans les zones frontalières.

La mise en place de plateformes minimales d'infrastructures sociales (santé, éducation, hydraulique, etc.) sera renforcée pour améliorer les commodités au niveau de ces établissements humains

LE RATRAPAGE INDUSTRIEL

La création de trois (3) agropoles couvrant des Petites et Moyennes Entreprises (PME) impliquées dans les secteurs des produits alimentaires à forte valeur ajoutée permettra de promouvoir les agro-industries pour transformer localement la production agricole et renforcer notre souveraineté.

A côté de l'aménagement des Agropoles en cours, la création de 443 fermes agricoles Naatangué pour les jeunes occupent, actuellement, plus de 30.500 acteurs ; confortant l'agriculture, ainsi que l'élevage et la pêche, comme sources nourricières et pourvoyeuses d'activités génératrices de revenus.

En outre, le démarrage de la seconde phase du parc industriel de Diamniadio est imminent. S'étalant sur quarante (40) hectares additionnels, pour un coût de soixante (60) milliards FCFA, ce projet pourra permettre la création de plus de 25.000 emplois industriels et technologiques.

Il est également prévu de construire sur la période 2022-2023 un second parc industriel de dimension internationale dans la région naturelle de Casamance, avec un potentiel de création de quinze mille (15.000) emplois.

Ces principales initiatives vont permettre notamment de :

- Densifier le tissu industriel notamment dans les régions de l'intérieur et améliorer la productivité, l'accès au marché, et le processus de recherche et d'innovation des Petites et Moyennes Industries (PMI) dans des secteurs à forte valeur ajoutée.

- Faire du Sénégal le premier centre de référence de la sous-région en matière de services miniers, en attirant les fournisseurs et opérateurs de services miniers de référence internationale, grâce à la création d'un écosystème apte à répondre aux besoins des acteurs du secteur en termes d'infrastructures et de services.

Par ailleurs, dans le cadre du développement du hub minier régional, le Sénégal se positionne à travers la mise en œuvre d'une stratégie de pleine exploitation des ressources minières, ainsi que le premier centre de référence de la sous-région en matière de services miniers, pour attirer les fournisseurs et opérateurs de services miniers de référence internationale. Ainsi, après la mise en service de l'usine de production d'or de Mako, l'exploitation des gisements d'or en pays bassari à Makabingui, de phosphate à Baity et Kébémér sera accélérée.

L'EQUITE TERRITORIALE ET LA GOUVERNANCE INCLUSIVE

L'emploi et l'auto-emploi des femmes et des jeunes restent une priorité élevée du Gouvernement, parce que les femmes et les jeunes sont les forces motrices et le cœur battant de la nation.

La Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ) a pu soutenir 105.000 jeunes et femmes porteurs de projets dans des domaines aussi divers que l'artisanat, la pêche, l'agriculture, l'élevage, la transformation de produits locaux et le numérique, entre autres.

Ces acquis probants, financés par l'Etat sur un budget initial de 30 milliards de FCFA, ont valu la confiance des partenaires qui nous accompagnent désormais dans le cadre du Programme d'Appui et de Valorisation des Initiatives Entrepreneuriales (PAVIE), d'un montant de 74 milliards sur la période 2020-2022. Logé à la DER/FJ, le PAVIE permettra, entre autres de :

- Financer plus de 14 000 initiatives entrepreneuriales ;
- Générer ou consolider environ 65 000 emplois directs et 89 000 emplois indirects ;
- Former plus de 27 000 entrepreneurs.

D'autres mécanismes sont aussi consacrés à l'entreprenariat, l'auto emploi et la formation ; comme le Fonds National de la Microfinance, le Programme Formation Ecole-Entreprise et les Centres de Formation Professionnelle et technique, dont 15 nouveaux seront réceptionnés en 2021.

De même, pour soutenir l'employabilité des jeunes, l'intégralité des ressources tirées de la Contribution forfaitaire à la charge de l'employeur sert à financer la filière de la formation professionnelle et de l'apprentissage aux métiers.

Le démarrage en 2021 des travaux de construction du 2ème parc industriel de Diamniadio, sur 40 hectares, ouvre de nouvelles opportunités d'investissement et de création d'emplois directs et indirects.

Au titre des réformes, la loi d'orientation sur l'économie sociale et solidaire, dont l'adoption est attendue en cette année 2021, permettra de définir les mesures d'ordre fiscal, législatif et réglementaire afin d'accélérer la performance économique des PME et petites entreprises de l'économie sociale et solidaire.

La mise en place dans chaque département du pays d'une maison de l'entrepreneur (un centre de ressources) offrira également des opportunités. En relation avec les collectivités territoriales du pays, les chambres de commerce et d'agriculture ainsi que les chambres de métiers, la maison de l'entrepreneur sera adossée à une zone d'activités économiques orientée vers la transformation locale de la production agro-sylvo-pastorale et ses services connexes.

Le programme de réforme des chambres de métiers est en bonne voie pour faire des dites chambres de véritables leviers de la mutualisation, à travers des coopératives et regroupements d'artisans, qui permettront au secteur de changer d'échelle et de mieux s'insérer dans les chaînes de valeur locales pour répondre davantage aux exigences de qualité et de volumes de la commande publique.

La Caisse des Marchés Publics est opérationnalisée. Filiale de la Caisse de Dépôts et Consignations, la Caisse des Marchés Publics a une mission d'appui et d'accompagnement des PME et très petites entreprises (TPE) sénégalaises dans le cadre du financement de leurs activités liées à la commande publique. La caisse des marchés publics accorde des avances permettant aux PME et TPE de faire face aux décalages de trésorerie engendrés par les dépenses effectuées dans le cadre de la réalisation des marchés publics, face aux délais de règlement de l'administration.

Les financements solidaires (les fonds éthiques) seront encouragés en appoint à la DER et aux Systèmes financiers décentralisés pour renforcer l'inclusion financière et sociale des personnes exclues des circuits bancaires et financiers classiques.

Les synergies seront renforcées entre le système national de formation professionnelle, la future Agence nationale de lutte contre l'illettrisme et l'économie sociale et solidaire.

Le Programme d'urgence pour la modernisation des marchés sera mis en œuvre pour doter chaque région du pays d'un marché commercial régional de référence.

Post-scriptum : De la Résilience à la Relance

« Ensemble, nous serons plus forts pour dominer les contingences de l'immédiat, vaincre l'adversité, agir sur notre présent et forger un nouvel élan vers un avenir meilleur ». SEM Macky SALL, Président de la République

A l'analyse, il faut se rendre à l'évidence : le Président Macky SALL constitue une exception dans notre galaxie politique par la pertinence de ses choix, son sens de l'initiative, la portée de ses actions et le retentissement de leurs résultats. De la résilience à la relance, pour reprendre, le temps de l'action s'est conjugué en mode «fast-tract » pour aboutir à une véritable stratégie de développement endogène qui tire sa légitimité de son adaptabilité face aux changements.

Le coronavirus, en tant qu'élément dysfonctionnant a révélé que le système construit par le Président Macky SALL autour du Plan Sénégal Emergent (PSE) a montré

une capacité de résilience exceptionnelle. L'explication ne saurait être singulière, mais plurielle au regard de la dynamique d'ensemble qui a permis d'amoindrir le choc qui aurait pu nous conduire tout droit vers la récession économique. La croissance à la fois forte, vigoureuse et soutenue qui découle des quatre premières années de mise en œuvre du premier Plan d'actions prioritaires (PAP1) est la résultante d'un leadership, d'une vision, d'une démarche et d'une volonté. Autant d'atouts qui ont permis au Président Macky SALL de fixer les repères et les balises d'une gouvernance inclusive portée vers la prise en charge des préoccupations des populations, la transparence dans les actes de gestion, une orientation budgétaire très claire. Les enjeux liés à la crise sanitaire ont été appréhendés dès les 02 mars 2020, lorsque le premier cas s'est déclaré. La hardiesse des mesures a dépassé le cadre de l'audace pour prendre

racine dans une perspective de riposte à grande échelle selon l'évolution de la maladie. Et en lieu et place de réajustements sur la base d'économie d'échelle, le Président Macky SALL a engagé le budget de l'Etat dans la riposte, lorsqu'il a créé dès le 23 mars le Fonds Force Covid19 doté d'enveloppe de 1000 milliards FCFA soit 7% du PIB. Une première dans la sous-région ouest-africaine.

L'ancrage réaffirmé dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) est aussi une des pièces-maitresses du dispositif présidentiel. Car, en d'autres circonstances et en d'autres lieux, le référentiel national des politiques publiques pouvait être remis en cause pour des questions d'opportunités liées à la conjoncture. Mais, c'est oublier que le PSE recèle, en tant que pensée économique, a été construit pour résister aux chocs externes, préjudiciables à la stabilité macro-économiques. Cette

théorie du développement porte les germes de son adaptabilité selon les soubresauts de l'économie mondiale. Et sans aucun apport extérieur en termes d'expertises ou de consultante. L'illustration la plus parfaite réside dans l'option stratégique du Président Macky SALL d'investir massivement dans la santé pour créer les conditions d'une meilleure prise en charge médicale des malades, grâce au relèvement du plateau technique et la construction d'infrastructures hospitalières pour garantir l'accès à des soins de qualité à travers le pays.

Si le Plan de résilience économique et sociale (PRES) a permis d'activer les soupapes de sécurité en termes de soutien aux ménages, aux entreprises (acteurs économiques et catégories socio-professionnelles) et à la diaspora ; le Plan de la relance de l'économie nationale prouve que le projet de transformation structurelle de notre pays est en marche.

Et, il est heureux de constater, que la force du PRES réside dans la parfaite organisation de la riposte sanitaire pour maintenir la maladie sous contrôle sur l'ensemble du territoire national. A titre d'illustration, au 31 décembre 2020, quelques 52 centres de traitement des épidémies (CTE) ont été mis en place, alors que

notre pays n'en disposait que d'un seul au mois de mars 2020. Un bond qualitatif qui témoigne de l'effort présidentiel pour faire face à la particularité de la pandémie et préserver le peuple d'un désastre sanitaire.

L'effort d'amélioration du système sanitaire qui porte l'empreinte du Président Macky SALL est révélateur d'une option irréversible : le bilan dont les éléments de compte-rendu sont bien plus que visibles :

- Le nouveau Service des maladies infectieuses et tropicales (SMIT) de l'Hôpital de Fann ;
- La réception de quatre nouveaux hôpitaux (Kéoukou, Kaffrine, Sédhiou et Touba) ;
- 33 Unités d'accueil d'urgence et 07 Services de réanimation à Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Louga, Matam et Saint-Louis ;
- 06 Centres de Dialyse à Ndoum, Koldan Kaffrine, Sédhiou, Agnam et Kédougou ;
- La construction du Centre national d'Oncologie de Diamniadio ;
- L'équipement de 11 des 14 régions en appareils de mammographie, de 04 accélérateurs de particules, entre autres.

La combinaison de la résilience et de la relance renvoie aussi à la stratégie nationale de vaccination pour positionner notre pays dans le peloton de tête des pays engagés dans cette seconde phase

de la riposte à l'échelle planétaire. Et la clairvoyance dans le choix des cibles prioritaires : personnel médical, groupes vulnérables, découle d'une vision dont la matrice découle de l'affection du Président Macky SALL pour le peuple sénégalais. N'est-ce pas lui, le gardien du peuple ? La commande présidentielle aussi bien dans le cadre de l'initiative Covax que de l'approvisionnement direct auprès des géants pharmaceutiques, ou par le concours de pays (ce qui témoigne de la qualité de sa diplomatie), s'inscrit dans cette approche socio-sanitaire de la lutte contre la pandémie.

Aujourd'hui, il revient au peuple, dans ses différentes composantes : politique, économique, sociale et culturelle d'engager l'acceptation communautaire, pour permettre à notre pays de franchir le cap de la victoire par le biais d'une véritable immunité ... collective.

La progression fulgurante de la maladie dans cette deuxième vague doit nous pousser à agir avec célérité pour rompre la chaîne de désinformation et d'intoxication qui risque de radicaliser la fragilité de certaines opinions publiques polluées par un discours aux antipodes de la réalité sanitaire et des enjeux de la préservation de l'humanité devenue subitement vulnérable.

Si, comme disait Musset « (...) nul ne connaît tant qu'il n'a pas souffert », la crise liée à la Covid19 a permis de comprendre que le Président Macky SALL vit au rythme de son peuple. Ses différentes postures communicationnelles ; autant dans la solennité des adresses à la Nation que dans son dernier face-à-face avec la presse sénégalaise le 31 décembre 2020, pour partager avec le peuple, les enseignements d'une année d'épreuves, constituent le meilleur baromètre social pour jauger de la qualité de sa GOUVERNANCE.

A cet égard, le rétablissement de la trajectoire initiale du PSE pour garder le cap de l'émergence à l'horizon 2035. Le projet politique « Liggeyël Elleg » qui a été à la base de sa réélection le 24 février 2019, garde toute sa splendeur ; de part sa forte inclusivité articulée autour des 05 initiatives nationales, des 03 programmes et des 05 accès universels plus connus sous le nom de « MACKY 535 ».

A cette échelle d'actions, le Sénégal est parti pour être la référence africaine qu'une autre approche du développement est possible. Que l'Afrique a les capacités intrinsèques pour reprendre et garder l'initiative économique, avec comme fer de lance, sa jeunesse, pour la reconquête de sa souveraineté.

La valorisation du potentiel de la jeunesse aussi bien termes de formation et de qualification que d'emplois et d'employabilité, augurent de belles perspectives pour la consolidation de nos options de développement. C'est tout le sens qu'il faut accorder au legs aux générateurs qui est l'autre marqueur des politiques publiques mises en oeuvre par le Président Macky SALL.

La prise en charge de nos vulnérabilités révélées par le coronavirus à travers le Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré (PAP2a) témoigne de l'efficacité managériale au plus haut sommet de l'Etat puisqu'il devra mobiliser 14 721 milliards FCFA. Et le budget 2021 d'un montant de 4 589 milliards FCFA (contre 4 251 milliards en 2020) en est la caractéristique. Car, il permet d'amorcer et d'engager la relance des activités économiques en dépit des aléas liés à la pandémie.

Le Président Macky SALL en appelle à une reprise de notre trajectoire de croissance dans la confiance et la détermination. Car, il est convaincu que le combat pour le développement se gagne d'abord par l'état d'esprit. Et l'engagement présidentiel au front de la lutte contre le coronavirus est le meilleur adjuvant. Qu'il s'agisse de la réalisation d'infrastructures, la quête de la souveraineté alimentaire, la transfor-

mation structurelle de notre économie, le développement des savoirs pour des ressources humaines de qualité, la politique d'équité territoriale et d'inclusion pour la restauration de la dignité sociale à travers un accès garanti tous aux services sociaux de base, les sillons de l'émergence sont bien adressés. Le Président Macky SALL a été clair et limpide : « ... sur la voie de l'émergence, il n'y a ni temps à perdre, ni forces à disperser, ni intelligences à divertir ».

Le temps de l'action, c'est aussi le Programme de réhabilitation des aéroports régionaux, le prochain programme de 100.000 lampadaires solaires, la phase 2 du PUDC, le parachèvement des projets routiers et autoroutiers, la densification des infrastructures ferroviaires, et la relance de l'économie maritime avec le Port de 4ème génération de Ndayane. Ou encore le nouveau tour de table des sociétés concessionnaires du Port de Ndayane (40%) et des autoroutes à péage et plus particulièrement l'autoroute Dakar-Diamniadio avec 25% des parts.

L'autre enjeu réside dans les réformes pour une amélioration continue de notre environnement des affaires avec la nouvelle loi sur les PPP, et l'émergence d'un secteur privé national fort grâce aux mécanismes de financements innovants.





Sénégal

réception des premières doses de vaccins contre le Covid-19

« Nous entamons une nouvelle étape
de notre combat commun contre un ennemi commun ...
Je lance un appel à toute la population pour une adhésion
totale à la campagne de vaccination ...
Nous avons aujourd'hui, en notre possession,
l'arme pour freiner la propagation
voire éliminer le Covid-19 »

Macky Sall - Président de la République du Sénégal



S.E.M. G.V. SRINIVAS

Ambassadeur de l'Inde

COOPÉRATION



SENEGAL-INDE

tam tam
de l'Émergence

Les relations multidimensionnelles entre l'Inde et Le Sénégal

L'Inde et le Sénégal entretiennent des relations bilatérales chaleureuses, amicales et à multiples facettes, basées sur les valeurs communes de la démocratie, du développement et de la laïcité.

Je suis honoré d'avoir l'occasion de m'adresser aux lecteurs estimés de Tam Tam le magazine phare du Plan Sénégal Emergent, de passer en revue les relations entre l'Inde et le Sénégal et de discuter des opportunités qui se dégagent des réformes à couper le souffle en Inde.

L'Inde et le Sénégal entretiennent des relations bilatérales chaleureuses, amicales et à mul-

tiples facettes, basées sur les valeurs communes de la démocratie, du développement et de la laïcité. Nous sommes tous deux membres du Mouvement des pays non alignés, du G-15 et du TEAM-9. Nos dirigeants échangent fréquemment, la dernière rencontre ayant eu lieu entre le président Macky Sall et le premier ministre Narendra Modi en août 2019, en marge du sommet du G7 à Biarritz.

La toute première visite du navire de la marine indienne INS Tarkash a eu lieu au Sénégal du 27 au 30 août 2019 et a suscité l'intérêt de nos principales entreprises, notamment Bharat Earth Movers Limited et Goa Shipyard Limited au Sénégal.

Le volume du commerce bilatéral entre l'Inde et le Sénégal s'est élevé à environ 1 milliard de dollars américain au cours des quatre dernières années. Les

Le volume du commerce bilatéral entre l'Inde et le Sénégal s'est élevé à environ 1 milliard de dollars américain au cours des quatre dernières années.

principaux produits d'exportation de l'Inde sont le riz, les textiles, les automobiles, les machines électriques et mécaniques. Les principaux produits importés du Sénégal sont l'acide phosphorique et la noix de cajou brute.

Les projets de développement auxquels participe l'Inde couvrent divers domaines tels que l'agriculture, les entrepôts frigorifiques, l'irrigation, les transports urbains, l'énergie solaire, l'électrification rurale et les lignes de transmission électrique.

Des entreprises indiennes sont présentes au Sénégal dans les secteurs susmentionnés et dans les secteurs des phosphates, de la construction, de la pharmacie, de l'acier, de la vente au détail, du commerce et du tourisme.

Plus de 225 Sénégalais ont suivi une formation en Inde, tant dans le domaine civil que dans le domaine de la défense, dans le cadre de notre programme phare appelé ITEC. L'Inde a mis en place un centre de formation et de développement de l'entrepreneuriat à Dakar où, chaque année, environ 1000 jeunes reçoivent

une formation en électronique, électricité, génie civil, réfrigération, climatisation, structures métalliques et l'entrepreneuriat.

Le Conseil indien des relations culturelles offre des bourses d'études à des étudiants sénégalais méritants pour leur permettre de poursuivre des études de premier, deuxième et troisième cycles en Inde. Il est prévu d'introduire également le télé-enseignement avec des bourses d'études à 100 %. Les étudiants sénégalais s'intéressent également de plus en plus à la possibilité de suivre des études supérieures en Inde sur une base d'autofinancement.

Les liens entre les gens sont ponctués par l'affection et l'amour des Sénégalais pour le yoga, l'Ayurveda, les films de Bollywood, la danse, la musique, l'hindi, la gastronomie et les festivals indiens.

J'ai ainsi hérité d'une base solide pour l'exercice de mes fonctions de représentant de l'Inde au Sénégal. Après avoir présenté mes lettres de créance le 4 octobre 2019, j'ai commencé à

rendre visite aux hauts dignitaires du Sénégal pour explorer mutuellement les possibilités de renforcer les liens bilatéraux.

Toutefois, la pandémie de la Covid 19 a rapidement éclaté :

Alors que les chaînes d'approvisionnement se rompaient et que le monde s'arrêtait, le Premier ministre Modi a lancé un appel en faveur d'un « Aatma-Nirbhar Bharat », dans le cadre duquel l'Inde s'est engagée (avec des pays partageant les mêmes valeurs, basées sur des règles, transparentes, humanitaires et

Les principaux produits d'exportation de l'Inde sont le riz, les textiles, les automobiles, les machines électriques et mécaniques. Les principaux produits importés du Sénégal sont l'acide phosphorique et la noix de cajou brute.

démocratiques) dans la mission de diversification et de résilience de la chaîne d'approvisionnement. De zéro, l'Inde est rapidement devenue le numéro deux mondial dans la fabrication d'équipements de protection individuelle. La capacité de test du Covid-19 est passée d'un nombre insignifiant à plus d'un million de test par jour. Sur les dizaines de candidats à la fabrication de vaccins qui sont à divers stades d'essai dans le monde, trois proviennent de l'Inde. En tant que le plus grand pays producteur de vaccins au monde, l'Inde utiliserait sa capacité de production et de distribution de vaccins pour aider l'humanité tout entière à lutter contre cette crise. Malgré notre propre lutte contre la pandémie, nous avons assuré, en maintenant notre statut de Pharmacie du monde, un approvisionnement ininterrompu de médicaments vitaux dans le monde entier.

Pour cette année, une pléthore de réformes est venue s'ajouter aux nombreuses initiatives phares des six dernières années, positionnant l'Inde comme l'une des économies les plus ouvertes au monde. Nous avons mis en place un régime fiscal transparent et prévisible. Nous améliorons et créons rapidement des infrastructures pour les chemins de fer, les routes, les ports et les aéroports. La trinité

JAM - Jan Dhan - la plus grande initiative d'inclusion financière du monde ; Aadhaar - le plus grand projet biométrique du monde ; et la connectivité mobile - a annoncé la révolution finlandaise en Inde. L'espace, la défense et l'énergie atomique sont désormais ouverts à une plus grande participation privée. Les réformes du secteur agricole permettent aux agriculteurs de vendre leurs produits où ils le souhaitent et visent à doubler le nombre d'agriculteurs entrants d'ici 2022. Grâce à l'ouverture, aux opportunités et aux options" que ces méga-initiatives ont déclenchées, l'Inde est devenue la favorite des multinationales ; même pendant la pandémie, nous avons reçu plus de 20 milliards de dollars d'IDE cette année. En ce qui concerne l'impact au niveau de la population, 400 millions de personnes en Inde ont eu accès au système bancaire en seulement 5 ans ; le marché des LED a été multiplié par 130 en 5 ans, ce qui a permis d'économiser 30 térawatts-heures d'énergie par an ; 150 millions de personnes ont installé l'application mobile AarogyaSetu pour aider à retrouver les contacts des cas de Covid-19 ; 600 millions de personnes ont été libérées de la défécation en plein air en 5 ans ; et plus de 500 millions de personnes ont eu accès à des services de santé gratuits en 2 ans. Des plans sont en cours pour éradiquer la tu-

Plus de 225 Sénégalais ont suivi une formation en Inde, tant dans le domaine civil que dans le domaine de la défense, dans le cadre de notre programme phare appelé ITEC. L'Inde a mis en place un centre de formation et de développement de l'entrepreneuriat à Dakar où, chaque année, environ 1000 jeunes reçoivent une formation en électronique, électricité, génie civil, réfrigération, climatisation, structures métalliques et l'entrepreneuriat.

berculose d'ici 2025, fournir de l'eau potable par canalisation à 150 millions de foyers ruraux et connecter 60000 villages à la fibre optique à large bande.

L'intersection des objectifs nationaux et la cartographie des atouts et des besoins de l'Inde et du Sénégal mettent en évidence les domaines suivants pouvant potentiellement approfondir et élargir les relations bilatérales : l'agriculture, les machines agricoles, les pompes

à hydrates solaires, les produits laitiers, l'élevage, l'économie rurale ; la transformation des aliments ; l'économie numérique, la gouvernance électronique, les Fintech, l'ingénierie, l'infrastructure, les chemins de fer, la navigation fluviale, les produits pharmaceutiques, y compris les médicaments essentiels, le dispositifs médicaux, le tourisme médical, la télémédecine, et l'enseignement supérieur.

Conformément aux efforts de l'Inde pour faciliter les affaires avec l'Inde, notre ambassade a également fait en sorte que toute demande adressée à notre ambassade puisse être faite en ligne, évitant autant que possible les visites personnelles à l'ambassade.

Alors que nous assumons la fonction de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2021-22, nous soulignons notre conviction que la voie vers une paix et une prospérité durable passe par le multilatéralisme. Nous réitérons également l'appel lancé par le Premier ministre Modi en faveur d'un « multilatéralisme réformé » centré sur des Nations unies réformées. L'Inde n'hésitera pas à élever la voix contre les ennemis de l'humanité, de la race humaine et des valeurs humaines - le terrorisme, la contrebande d'armes illégales, la drogue et le blanchi-

L'intersection des objectifs nationaux et la cartographie des atouts et des besoins de l'Inde et du Sénégal mettent en évidence les domaines suivants pouvant potentiellement approfondir et élargir les relations bilatérales : l'agriculture, les machines agricoles, les pompes à hydrates solaires, les produits laitiers, l'élevage, l'économie rurale ; la transformation des aliments ; l'économie numérique, la gouvernance électronique, les Fintech, l'ingénierie, l'infrastructure, les chemins de fer, la navigation fluviale, les produits pharmaceutiques, y compris les médicaments essentiels, le dispositifs médicaux, le tourisme médical, la télémédecine, et l'enseignement supérieur.

ment d'argent. Les initiatives prises par l'Inde ont toujours eu un intérêt plus grand pour l'humanité : La déclaration de la « Journée internationale de la non-violence » le 2 octobre, la « Journée internationale du

yoga » le 21 juin, la création de la Coalition pour des infrastructures résistantes aux catastrophes (visant à assurer un avenir résistant au changement climatique et aux catastrophes pour tous) et l'Alliance solaire internationale (propulsant la Terre sur une trajectoire de croissance à faible émission de carbone) sont toutes dans cet esprit.

La devise de l'Inde « Ensemble, pour la croissance de tous, avec la confiance de tous » est en résonance avec le principe fondamental des SDG qui consiste à ne laisser personne derrière. Lorsque l'Inde renforce son partenariat pour le développement, ce n'est pas dans l'intention malveillante de rendre le pays partenaire dépendant ou malchanceux.

Les solides fondations des liens bilatéraux établis au cours des six dernières décennies, les valeurs et principes démocratiques partagés, le leadership compétent, dynamique et engagé de nos deux pays, ainsi que la chaleur et l'amitié à tous les niveaux, y compris entre les peuples, facilitent grandement mon travail d'ambassadeur de l'Inde et je me réjouis de travailler avec mes homologues sénégalais pour amener l'Inde et le Sénégal vers de nouveaux sommets.



LA PLACE DE **L'OFNAC** DANS LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE

MADAME SEYNABOU NDIAYE DIAKHATÉ

Présidente de l'OFNAC

La corruption, fléau des temps modernes, est devenue une préoccupation majeure pour la communauté internationale. Afin de faire face à ce phénomène qui constitue une entrave à la vie économique et sociale ainsi qu'à l'exercice de l'expression démocratique, plusieurs instruments ont été mis en place tant au plan sous-régional, régional qu'international.

Parmi ces instruments on peut citer :

- Le protocole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique

de l'Ouest (CEDEAO) portant sur la lutte contre la corruption. (juin 2001);

- La Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption. (juillet 2003) ;

- La Convention des Nations Unies Contre la Corruption (9 décembre 2003).

Fidèle à ses engagements, le Sénégal a renforcé son arsenal juridique et institutionnel de prévention et de lutte contre la fraude et la corruption en l'adaptant au dispositif sous régional, régional et international.

C'est dans ce contexte que l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) a été créé, à l'initiative de son Excellence, Monsieur le Président de la République Macky Sall, qui a inscrit dans ses priorités la lutte contre la corruption dès les premières heures de son mandat.

• Les missions de l'OFNAC

La mise place de l'OFNAC découle de la loi n° 2012-30 du 28 décembre 2012 votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale.



Fidèle à ses engagements, le Sénégal a renforcé son arsenal juridique et institutionnel de prévention et de lutte contre la fraude et la corruption en l'adaptant au dispositif sous régional, régional et international.

Autorité administrative indépendante, dotée de l'autonomie financière, l'article 2 de la loi lui assigne deux missions principales à savoir :

- la prévention
- et la lutte contre la fraude, la corruption, les pratiques assimilées et les infractions connexes.

En plus, la loi n°2014-17 du 02 avril 2014 relative à la déclaration de patrimoine rajoute aux attributions initiales de l'OFNAC, celle de recevoir, contrôler et traiter les déclarations de patrimoine des personnes assujetties.

Désormais, avec l'avènement de cette loi, la déclaration de patrimoine devient un des piliers majeurs du dispositif sénégalais de prévention de la corruption.

• Activités de prévention

A travers sa démarche ambivalente de persuasion et de dissuasion, l'OFNAC mène quotidiennement une lutte efficace contre la corruption par la communication, l'information, la sensibilisation et l'éducation, d'une part, par la veille, l'alerte et l'aide à la décision, d'autre part.

Le volet préventif de la mission de l'OFNAC est principalement mené par le Département Pré-

vention qui occupe une place prépondérante dans la stratégie de mobilisation sociale et de sensibilisation de l'Office.

Ces activités portent sur des cibles telles que les jeunes plus particulièrement les élèves et les étudiants, cibles à l'endroit desquelles l'OFNAC déroule une stratégie d'éducation adaptée à travers l'organisation d'activités pédagogiques regroupées sous le vocable « **leçons de vie** ».

Ce sursaut citoyen dans le secteur de l'éducation a permis, en effet, un large traitement de la problématique de la tricherie à l'école, de la fraude et de la corruption dans la vie de tous les jours.



Le volet préventif de la mission de l'OFNAC est principalement mené par le Département Prévention qui occupe une place prépondérante dans la stratégie de mobilisation sociale et de sensibilisation de l'Office.



A titre d'illustration, il a été organisé en 2018 une série de concours (rédaction, dissertation) qui a impliqué en amont près de 100 000 acteurs de l'éducation et concerné 244 établissements d'enseignement.

A la faveur de la **stratégie dite du « faire avec »** qu'il mène au quotidien l'Office a pu mettre en place sur l'étendue du territoire, un réseau de relais de communication et de sensibilisation.

En effet à ce jour l'on dénombre près de 70 personnes disséminées à travers le pays, qui ont spontanément marqué leur disponibilité à œuvrer aux côtés de l'OFNAC pour porter sa voix dans leurs localités respectives et y initier des activités conjointes de sensibilisation.

En effet à ce jour l'on dénombre près de 70 personnes disséminées à travers le pays, qui ont spontanément marqué leur disponibilité à œuvrer aux côtés de

l'OFNAC pour porter sa voix dans leurs localités respectives et y initier des activités conjointes de sensibilisation.

Dans la mouvance de cette démarche des acteurs culturels, des personnes à mobilité réduite, des associations de femmes etc... S'agissant de la déclaration de patrimoine, autre pilier de la prévention, des rencontres ont été organisées avec une trentaine de départements ministériels, lesquelles ont permis une meil-



leure compréhension du système mais surtout l'adhésion des personnes assujetties.

• Volet répressif

En ce qui concerne le volet répressif de son action, l'OFNAC a des compétences étendues en matière d'investigation et d'audit. Les missions qu'il mène dans ce sens sont sanctionnées, par des rapports transmis exclusivement et directement aux autorités judiciaires chargées des poursuites lorsque les informations collectés font ressortir l'existence de présomptions de fraude ou de corruption ou de pratiques assimilées.

Les missions ci-dessus décrites sont exécutées en toute indépendance, soit sur la base des plaintes et dénonciations reçues, (1645 depuis la création de l'OFNAC, dont 129 pour la seule année 2020), soit sur la base de l'exercice du pouvoir d'auto-saisine que lui confère la loi.

A la date du 31 décembre 2020, 405 dossiers d'enquête ont été ouverts dont 77 pour la seule année 2020.



**En ce qui concerne
le volet répressif de son action,**
l'OFNAC a des compétences étendues en matière
d'investigation et d'audit. Les missions qu'il mène dans ce
sens sont sanctionnées, par des rapports transmis
exclusivement et directement aux autorités
judiciaires chargées des poursuites

... l'ensemble des activités réalisées sont consignées et décrites dans un rapport annuel qui fait l'objet d'une large publication après sa remise officielle au Président de la République.



• Reddition des comptes

Dans le respect des exigences de transparence qui s'attachent à sa mission, l'OFNAC accorde une importance primordiale à la reddition des comptes. Dans ce cadre, l'ensemble des activités réalisées sont consignées et décrites dans un rapport annuel qui fait l'objet d'une large publication après sa remise officielle au Président de la République.

• Coopération

L'OFNAC entretient des liens de coopération étendus avec plusieurs partenaires.

Sa politique de coopération est orientée sur la diversification des partenaires avec lesquels il conduit plusieurs activités.

Il importe de souligner que l'OFNAC occupe une place primordiale dans la mise en œuvre de la politique nationale de bonne gouvernance chère au Président de la République.

C'est dans cette dynamique qu'il a intégré un certain nombre de réseaux comme le RINLCAO, l'AAACA, le FIGE, l'OLAF, etc., avec lesquels il déroule des activités dans le cadre d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

Au sein de ces organes, l'OFNAC occupe une place au niveau des instances dirigeantes (vice présidence AAACA, secrétariat permanent RINLCAO).

En référence à la loi qui crée l'OFNAC, ce même type de coopération est envisagé au niveau national avec plusieurs structures.

Cette politique de coopération a eu pour résultat la désignation de l'OFNAC comme point focal national de la CNUCC et de l'élaboration du document de SNLCC par les hautes autorités de la République.

- Vers la mise en œuvre de stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC). A la demande du Gouvernement, l'OFNAC a piloté, de manière inclusive et participative, le processus d'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC).

Au bout de longs mois de travail n'ayant épargné aucune frange de la société, la validation technique de la SNLCC 2020 - 2024 est intervenue en juin 2019. Aux termes des travaux, les acteurs se sont accordés sur la vision suivante de la lutte contre la corruption : **« l'éradication de la corruption au Sénégal en vue d'un développement durable et inclusif »**.

Le document a été adopté à l'occasion du Conseil des Ministres du 16 septembre 2020.



Cette politique de coopération a eu pour résultat la désignation de l'OFNAC comme point focal national de la CNUCC et de l'élaboration du document de SNLCC par les hautes autorités de la République.

La SNLCC est désormais le seul cadre de référence et d'action globale pour les mesures à prendre dans la prévention et la lutte contre la corruption.

Elle est articulée autour des axes stratégiques suivants:

- Améliorer les cadres juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption : cet objectif stratégique constitue un levier de la prévention et de la sanction et s'appuie sur les mesures préventives, l'incrimination, la détection, la répression et le recouvrement des avoirs.

- Améliorer la coordination des interventions en matière de lutte contre la corruption : cet objectif est un levier de la prévention qui s'appuie sur la gouvernance, l'information, la coordination et la coopération en matière de lutte contre la corruption.

- Renforcer la communication et les capacités des acteurs : cet objectif stratégique vise des mesures préventives et s'appuie sur la communication et l'éducation en matière de lutte contre la corruption.

Avec l'élaboration de la SNLCC, l'OFNAC et ses partenaires stratégiques ont mis en place un plan d'action opérationnel d'un coût de

vingt milliards neuf cent quatre - cinq milliards neuf cent quatre - vingt millions CFA (5,980 milliards) pour la période 2020 – 2024 .Ce plan met en synergie toutes les initiatives visant à combattre la corruption et agrège les stratégies sectorielles pour les orienter vers l'objectif ultime, à savoir un « **Sénégal émergent sans corruption** ».



PACASEN

Le PROGRAMME D'APPUI AUX COMMUNES ET AGGLOMERATIONS DU SENEGAL, un outil pour la performance de la gouvernance des collectivités territoriales.

Dr Adama DIOUF, Président de l'UAEL, Ministre Conseiller.

Introduction

Le gouvernement du Sénégal a investi, ces dernières années, des moyens financiers importants pour le développement économique et social de nos territoires. Pour la seule année 2021, les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales ont atteint 59 608 826 520 F contre 54 608 000 000 F en 2020 soit une augmentation de plus de 5 milliards en un an. Ces montants déclinés donnent en 2021 pour le FDD, 26 700 000 000 F (contre 24 950 000 000 F en 2020) et pour le FECT 32 908

826 520 F (contre 29 658 826 520 F en 2020). On peut ajouter à ces transferts, le BCI décentralisé d'un coût global d'environ 10 milliards pour des programmes d'investissement spécifiques dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Le Fonds d'Appui et de Péréquation aux Collectivités territoriales (FAPCT), pour l'année 2019, qui s'élève à 5 215 324 960 F pour le compte de l'année de 2019, a été aussi libéré et distribué à toutes les collectivités selon le principe de l'équité

territoriale et de solidarité nationale ; même celles n'abritant pas des opérations minières ont reçu leur part strictement réservée évidemment à l'équipement.

Ces moyens sont importants. Mais malgré cela les collectivités territoriales ont encore des difficultés à atteindre les performances requises pour un réel développement économique et social de leur localité. Le management global présente souvent des insuffisances notamment dans la gouvernance budgétaire, la gestion des ressources



Le gouvernement du Sénégal a investi, ces dernières années, des moyens financiers importants pour le développement économique et social de nos territoires.

humaines, la planification des investissements et la maîtrise des indicateurs de performance.

Il y a ainsi un déficit important en infrastructures socio économiques de base dans beaucoup de collectivités territoriales ; ce qui impacte négativement la délivrance des services de qualité attendus des populations.

La participation citoyenne pour la promotion de la transparence financière n'est pas partout effective comme prescrit pourtant à la section 2, articles 6 et 7 du Code général des Collectivités territoriales..

C'est donc pour des raisons de corrections de ces insuffisances, de cohérence globale des interventions, de performance économique et sociale dans la gouvernance des affaires locales que le PACASEN a été formulé et mis en œuvre depuis mai 2018 (2018-2023) pour 123 communes et villes situées en zone urbaine. C'est pourquoi on l'appelle abusivement « PACASEN urbain »

par opposition au PACASEN « rural » prévu pour les communes ex Communautés rurale et Départements, collectivités territoriales.

Quels contexte et objectifs du PACASEN ?

Le PACASEN est à la croisée des chemins de deux réformes majeures au Sénégal que sont le Plan Sénégal Emergent (PSE) et l'Acte III de la Décentralisation.

Le PSE est l'unique document de référence pour le développement économique et social du pays ; la territorialisation des politiques publiques étant au cœur de sa stratégie pour une croissance économique inclusive et durable dans nos collectivités territoriales.

L'Acte III de la Décentralisation est une autre réforme importante de notre politique de développement local qui met la centralité du territoire au cœur de sa problématique. La vision du Chef de l'Etat est « d'organiser le Sénégal

en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable ». Pour une mise en œuvre efficiente de cette réforme territoriale, le PROACTSEN (Programme d'Opérationnalisation de l'Acte III de la Décentralisation) a été élaboré pour accompagner ainsi le PACASEN.

C'est pourquoi le contexte institutionnel et politique, au regard de toutes ces réformes, est très favorable pour la mise en œuvre du PACASEN.

L'Objectif général : soutenir la mise en œuvre de l'Acte III de la Décentralisation en participant au renforcement de capacités de gouvernance et des financements des collectivités territoriales.

Objectifs spécifiques de développement du Programme :

- Améliorer les capacités de financement des collectivités territoriales ;

- Relever la performance des collectivités territoriales pilotes dans la gestion des investissements publics pour la fourniture de services locaux de qualité ;
- Améliorer l'attractivité des collectivités territoriales.

I. LES STRATEGIES POUR UNE GOUVERNANCE PERFORMANTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CT)

1° Le Programme pour les Résultats (PPR)

Le PPR est le principal instrument de financement du PACASEN. Il est plus adapté pour la mise en œuvre des réformes institutionnelles et des problématiques spécifiques ciblées par le PACASEN. Le décaissement des fonds est directement lié à l'atteinte des objectifs (ILD).

Les Principes directeurs du PPR sont :

- Responsabilisation et autonomie plus accrues des parties prenantes du programme par l'adoption de règles et principes de performance ;
- Intégration du PACASEN dans le PROACTSEN qui est conçu comme le cadre fédérateur pour les interventions destinées aux CT ;

- Instauration d'un système d'évaluation des performances des CT et d'une stratégie, engageant à la fois pour elles et le gouvernement, par le biais des indicateurs liés au décaissement (ILD), des conditions minimales obligatoires (CMO) et des indicateurs de performance (IDP) ;

- Utilisation des procédures nationales notamment dans la passation des marchés, gestion financière, gestion environnementale et sociale, que le PPR contribuera à renforcer et à améliorer.

2° Structuration du PACASEN

Le PACASEN est structuré en domaines de résultats (DR) :

DR 1 : renforcer la viabilité financière des collectivités territoriales

DR1.1. restructuration des systèmes de transfert de l'Etat aux collectivités territoriales, notamment les fonds de dotation de la décentralisation (FDD), les fonds d'équipement des collectivités territoriales (FECT), la contribution économique locale (CEL, l'ex patente), le Budget consolidé d'investissement (BCI).

DR.2. amélioration des recettes locales par une réforme du

cadre juridique des textes de la fiscalité locale (le potentiel fiscal local, la commission fiscalité locale, les conventions de performance) et de la performance des CT pilotes dans la gestion des investissements publics pour la fourniture de services.

DR 2.1. Renforcer la capacité administrative des collectivités territoriales pilotes, par la mise en place d'organigrammes types, l'élaboration d'outils de gestion de ressources humaines, coaching territorial continu (CTC).

DR 2.2. Encourager la bonne gouvernance des collectivités territoriales, par la création d'un système d'évaluation des performances pour l'allocation de dotations conditionnelles aux collectivités territoriales pilotes.

DR.3. renforcement des systèmes de gestion pour faciliter l'efficacité et la transparence des processus de planification et d'exécution budgétaire.

3° Les conditions de financement du PACASEN

Suite à son approbation par le Conseil d'administration tenu le 30 janvier 2018, le PACASEN a démarré en mai 2018 pour une période de 5 ans (2018- 2023).

Les conditions de mise en œuvre pour l'Etat sont :

- Adoption de textes législatifs et réglementaires relatifs au FECT rénové ;
- Signature des accords de financements et de projet de rétrocession

Il y a aussi les conditions

datées : il s'agit d'élaborer les manuels d'opération, de signatures de conventions Ministère CT/Communes et ADM/parties prenantes.

II. COLLECTIVITES TERRITORIALES PILOTES BENEFICIAIRES DE FINANCEMENT DES GUICHETS PERFORMANCES DU FECT RENOVE

1°/ Les critères :

Tel que formulé, le PACASEN a déroulé une première phase pilote de mise en œuvre du PROACTSEN.

Compte tenu des contraintes liées au financement disponible et à l'importance des activités à mettre en œuvre, en rapport avec les capacités des collectivités territoriales, le PACASEN a couvert 123 communes et villes pilotes à l'échelle du pays. Elles totalisent à elles seules plus de 50% de la population du Sénégal.

Les critères de choix sont :

- Villes et communes situées dans les capitales régionales et départementales ;
- Communes ayant une population avoisinant 30 000 habitants ;
- Communes ayant bénéficié du PAC et du PRECOL pour des raisons d'expérience et de capitalisation à valoriser.

2°/ le montage financier :

Le financement est d'un coût global de 130 milliards avec les contributions de la Banque mondiale pour 110 M USD, de l'AFD pour 90 M USD et de l'Etat du Sénégal pour 60 M USD.

D'autres partenaires se sont manifestés pour contribuer au financement du programme dont notamment la BID, la BAD et Lux Dev.

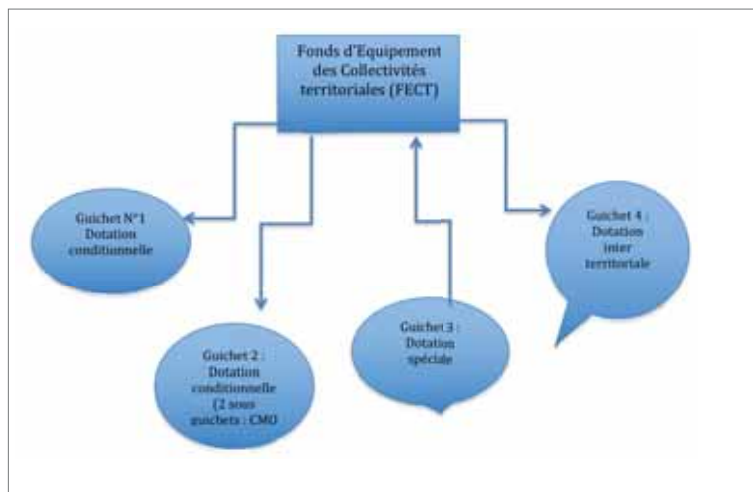
Le FECT rénové est le véhicule financier du PACASEN.

Le guichet N°2 portant sur la **Dotation conditionnelle** est ainsi le réceptacle des financements des partenaires techniques et financiers.

Les financements du PACASEN dédiés aux collectivités territoriales pilotes abonderont le FECT rénové, à travers le Guichet 2 qui comprend 2 Sous guichets :

- **Le Sous Guichet « Dotation liée aux Conditions Minimales Obligatoires » (CMO)** pour les 123 collectivités territoriales pilotes ;

- **Le Sous Guichet destiné aux «Dotations liées aux Indicateurs de Performance »** pour 19 collectivités territoriales pilotes parmi les 123 CT. Ces 19 CT pilotes sont les 5 villes, les 12 communes des autres capitales



régionales et les communes de Touba et de Mbour.

3°/ Les modalités de décaissement :

Le décaissement des fonds s'opère à deux niveaux :

Echelle 1 : décaissement des partenaires techniques et financiers à l'Etat (Guichet 2 du FECT) sur la base des indicateurs liés au Décaissement (ILD) ;

Echelle 2 : Décaissement de l'Etat (FECT) aux communes pilotes, suite à l'atteinte des Conditions Minimales Obligatoires (CMO), pour l'ensemble des 123 communes pilotes et des Indicateurs de Performance (IDP) pour les 19 communes pilotes concernées.

• Les indicateurs liés au décaissement (ILD).

Ces fonds sont décaissés par les PTF (Banque mondiale et AFD) sur la base des ILD engageant à la fois la responsabilité de l'Etat et des autres parties prenantes.

A titre d'exemple, quelques critères liés aux ILD :

ILD 1 : modalités de transfert (FECT, FDD et LVATF) réformées et appliquées, dans les délais, à l'affectation de res-

sources aux CT.

ILD 2 : augmentation des transferts financiers de l'Etat (FDD et FECT).

ILD 3 : nombre de CT dotées d'une commission Fiscalité locale opérationnelle.

ILD 4 : proportion des CT recevant des subventions conditionnelles du FECL sur la base de la satisfaction des conditions minimales obligatoires (CMO).

ILD 5 : proportion des principales CT recevant des subventions conditionnelles du FECT sur la base des Indicateurs de Performance (IDP).

ILD 6 : proportion des principaux centres urbains pilotes ayant exécuté leurs plans annuels d'investissement dans les délais.

ILD 7 : les CT urbaines pilotes ayant reçu au moins 80% de l'appui en encadrement territorial, identifié dans leurs plans annuels de renforcement des capacités.

• Les indicateurs liés aux financements du Sous guichet CMO :

C'est le Sous guichet « Dotation conditionnelle » qui fiance selon les critères suivants :

CMO 1 : le budget primitif (BP) pour l'année N est voté par le Conseil municipal (CM) et transmis au représentant de l'Etat au plus tard le 21 décembre de

l'année N-1.

CMO 2 : le compte administratif (CA) est voté par le CM à l'année N-2 et transmis à la Direction des Collectivités Territoriales (DCT) avant le 31 octobre de l'année N-1.

CMO 3 : la commune est à jour de ses obligations vis à vis de sa dette du PAC/PRECOL pour l'année N-1 et a enregistré le montant correspondant dans son budget pour l'année N ;

CMO 4 : la commune a effectué les arrangements nécessaires pour régler sa participation financière pour le fonctionnement de l'ARD concernée au titre de l'année N-1 ;

CMO 5 : existence d'un plan de renforcement de capacités pour les communes et les zones urbaines pour l'année N transmis à la DCT avant le 31 décembre de l'année N-1 ;

CMO 6 : programme triennal d'investissement glissant à jour et transmis à la DCT avant le 31 décembre de l'année N-1 ;

CNO 7 : la commune a respecté les processus de passation des marchés pour ses dépenses d'investissement pendant l'année N-1 ;

CMO 8 : la commune a respecté les dispositions du manuel de procédures relatif à l'évaluation environnementale et sociales des projets pendant l'année N-1.



• **Les conditions à remplir pour les 19 communes pilotes éligibles aux financements du Sous guichet IDP du FECT**

Les critères sont les suivants :

IDP 1 : amélioration de la capacité d'auto financement (le taux d'épargne au Compte administratif (CA) de l'année N-1 appliqué à l'auto financement ;
 IDP 2 : amélioration de la sincérité du budget (voir taux de réalisation du budget annuel d'investissement) ;
 IDP 3 : augmentation du recouvrement des recettes vérifiée à travers le CA de l'année N-1 ;
 IDP 4 : mise en place d'une commission fiscalité locale opérationnelle ;
 IDP 5 : la commune a mis en place une commission fiscalité propre avec l'appui de la DGID ;
 IDP 6 : génération du CA à l'année N-1 par un système informatique ;
 IDP 7 : contrôle de la masse salariale (mesuré par le ratio dépenses courantes/ personnel du CA pour l'année N-2 ;

IDP 8 : publication des décisions du Conseil municipal utilisant au moins 2 méthodes de communication (affichage en public, en ligne, portail Web ou autres) ;
 IDP 9 : tenue d'au moins une réunion publique 15 jours avant le DOB pour :

(i). présenter la situation d'exécution du budget de l'année N, et
 (ii). débattre des orientations budgétaires de l'année N+ 1 ;

IDP 10 : mise en place d'un système de gestion des doléances fonctionnel ;

IDP 11 : recrutement de personnel conforme aux organigrammes types de Secrétaire municipal, de DAF, et de DST correspondant aux descriptions d'emplois développées par la DCT ;

IDP 12 : choix des modalités de maîtrise d'ouvrage pour l'exécution des investissements en conformité avec les dispositions du manuel des opérations du programme (application de la grille d'évaluation par exemple) ;

IDP 13 : adoption et mise en œuvre du plan de renforcement de capacités des communes et zones urbaines ;

IDP 14 : recettes affectées à la maintenance des infrastructures et équipements communaux (vérifié par le budget principal de l'année N ou par le Compte de gestion de l'année N-2).

III. MODALITES D'EVALUATION ANNUELLE DES CMO ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE (IDP)

1°/ le dispositif de coaching territorial continu (CTC/ADM/ARD) appuiera les communes et villes pilotes dans la préparation des Evaluations de Performance Annuelle (EPA) sur l'atteinte des CMO et des IDP ;

2°/ les Evaluations de Performance Annuelle (EPA) seront transmises à la DCT au plus tard le 31 décembre de chaque année, pour vérification et consolidation des documents ;

3°/ avec l'assistance d'un organisme indépendant, la Chambre des Collectivités territoriales de la Cour des Comptes effectuera des vérifications des Evaluations

de Performance Annuelle consolidées des CT ;

4°/ les CT pilotes recevront officiellement la notification de leurs allocations à la fin du mois de mars de chaque année au plus tard.

IV. LES STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE OU LA VILLE DES ACTIVITES DU PACASEN

1°/ Pour les Investissements

- Elaboration, sur des bases inclusives (participation citoyenne) d'un plan triennal d'investissement adossé au Plan de Développement communal, avec l'appui de l'ARD et de l'ADM, à travers le coaching territorial continu (CTC) sous forme d'assistance technique ;

- Déclinaison annuelle du Plan triennal d'investissements en Plan annuel d'investissements (PAI) ;

- Choix du Mode d'Exécution des Investissements (Maîtrise d'Ouvrage Directe, Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise Déléguée) ;

- Exécution des Investissements par la Commune, suivant le mode opératoire retenu (MO-Directe, AMO, MOD).

2°/ pour les activités de Renforcement de capacités

Il s'agit d'élaborer, sur des bases inclusives, un Plan Annuel de Renforcement de capacités déclinant les besoins en termes :

- formation à piloter par le Service de Formation du MCTDAT, en adéquation avec la Stratégie nationale de Formation ;

- et de Coaching Territorial Continu (CTC) à exécuter par l'ARD en relation avec l'ADM.

3°/ Pour la promotion de la Participation citoyenne

Au niveau central :

- Mise en place d'un portail électronique des collectivités territoriales ;

- Soutien à la plateforme des Finances locales à la DCPT pour la promotion de la transparence financière (OFILOC) ;

- Institutionnalisation d'un mécanisme de gestion des plaintes et des doléances à l'échelle du PACASEN.

Au niveau local :

- Tenue des Débats d'Orientation budgétaire (DOB) sur une base participative y compris la mise à disposition du

public du bilan d'exécution budgétaire de l'année N;

- Tenue de réunions publiques pour la présentation et la discussion des plans et programmes d'investissements municipaux ;

- Renforcement des mécanismes de gestion des plaintes, doléances ;

- Publication des délibérations du conseil municipal via divers moyens de communication (affichage en public, en ligne, site Web etc.).

V. LE PACASEN RURAL», un outil de correction des disparités territoriales

C'est pour des raisons de cohérence globale des interventions dans les collectivités territoriales, d'équité territoriale et de solidarité nationale que le PACASEN rural est formulé.

Lors de la Journée nationale de la Décentralisation consacrée le 10 octobre de chaque année aux Collectivité territoriales sur décision du Chef de l'Etat, le Président de la République a été très sensible à la doléance des maires et Présidents de Conseil départemental, sur la nécessité d'élargir les financements du PACASEN aux actuelles communes Ex communautés rurales et Dé-



partements qui ont aussi des besoins importants en investissements publics pour mettre à niveau les structures socio économiques de base. Ces besoins prégnants sont notés surtout au niveau des collectivités territoriales situées en zone rurale à faibles fiscalités et taxes. Ils concernent pour l'essentiel les 434 communes ex Communautés rurales qui ont des difficultés à se prendre en charge. On doit y comprendre les 42 Départements, collectivités territoriales, qui ne vivent que de transferts financiers de l'Etat. Ils n'ont pas de fiscalité propre. D'ailleurs cette préoccupation portant sur la fiscalité des Départements est à l'étude. Le PACASEN rural va ainsi concerner 476 collectivités territoriales (434 communes et 42 départements).

Un document de formulation a été élaboré, à cet effet, par toutes les parties prenantes et transmis aux plus Hautes Autorités. Déjà une table ronde des bailleurs de fonds s'est tenue en décembre 2020 pour le leur présenter et sol-

liciter leur financement. Les conclusions de cette table ronde sont très prometteuses. Un budget global de 352 milliards est nécessaire pour la réalisation de tous les projets et programmes des Communes et Départements du Sénégal. Les simulations sont estimées à 300 milliards pour les Communes et 52 milliards pour les Départements.

Selon la volonté des autorités plusieurs fois réaffirmée, si les financements sont bouclés, la mise en œuvre du « PACASEN rural », outil de correction des disparités territoriales, devrait démarrer en 2021.

C'est pourquoi l'espoir est permis pour un développement territorial harmonieux à l'échelle du pays, avec l'assurance d'un partage des fruits d'une croissance inclusive et durable dans le cadre « d'un Sénégal de tous et d'un Sénégal pour Tous ». Que nos vœux de succès accompagnent cette vision du Chef de l'Etat.

ANNEXES : QUELQUES ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- Document de l'Agence de Développement Municipal (ADM) portant Présentation synoptique du PACASEN, mai 2018 ;
- Code général des Collectivités territoriales (Loi 2013-10 du 28 décembre 2013) ;
- Document du PSE 2018- 2023, dans sa version du PAP ajustée et accélérée (PAP 2A) ;
- L'Arrêté interministériel N° 028400 du 22-12-2020 portant répartition des Fonds de Dotation de la Décentralisation entre les départements, les communes et les services de l'Etat, au titre de l'année 2021 ;
- L'Arrêté interministériel N° 028394 du 22-12-2020 accordant des fonds de concours aux départements et aux communes, au titre de l'année 2021 ;
- L'Arrêté interministériel N° 027038 du 24 novembre 2020 portant répartition de la dotation du Fonds d'Appui et de Péréquation aux Collectivités territoriales, tirée des ressources annuelles provenant des opérations minières au titre de l'année 2019.

Situation des engagements de l'Etat au cours du Conseil des Ministres tenu à Matam en 2019



Mouhamadou Mactar Watt

Gouverneur de la Région de Matam

Introduction

Le chef de l'Etat a initié, à partir de 2012, le Conseil des Ministres délocalisé pour matérialiser sa vision de la territorialisation des politiques publiques. L'objectif est d'identifier des actions de développement en rapport avec les acteurs territoriaux et de bâtir le Sénégal à partir des opportunités, atouts et potentialités de chaque territoire.

Lors du Conseil des Ministres tenu le 14 septembre 2016 à Dakar, le Président de la République a instruit le Gouvernement d'organiser une conférence terri-

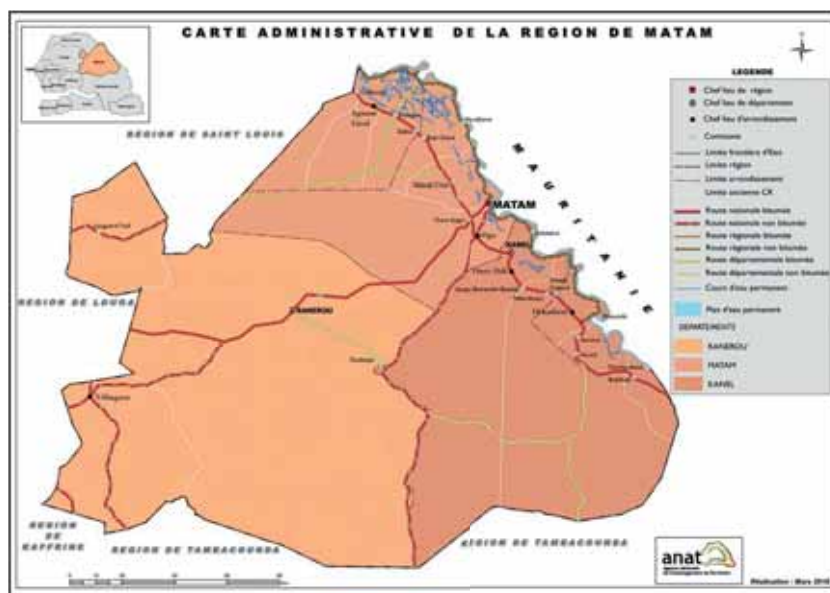
toriale dans chaque région à l'effet de faire le suivi de la mise en œuvre des engagements du Conseil d'une part et de l'ensemble des interventions des différents acteurs au développement socio-économique d'autre part.

Le Chef de l'Etat a inscrit, depuis 2016, l'organisation des conférences territoriales dans les initiatives de coordination, de suivi et d'évaluation des politiques publiques afin d'asseoir un développement territorial rationnel et équitable.

Il s'agit d'évaluer les réalisations de l'Etat et de ses démembrements ainsi que la contribution

des partenaires à l'effort de développement. En outre, elles permettent d'établir la cartographie des interventions des différents acteurs et de relever toutes les disparités qui freinent le développement harmonieux des territoires.

L'édition 2019 se tient dans un contexte marqué par l'élaboration du deuxième Plan d'Actions Prioritaires (PAP II) du PSE, des Projets d'Actions Stratégiques de l'Etat dans les Régions (PASER) et du Plan national d'Aménagement et de développement territorial (PNADT).



Les documents issus des conférences territoriales constituent, des outils d'aide à la décision pour le Gouvernement et un moyen de plaider pour les acteurs territoriaux en vue d'un renforcement des investissements en faveur des couches sociales et zones défavorisées.

Présentation sommaire de la région

Localisation : La région de Matam est située entre 14°20 et 16°10 de latitude Nord, et 12°40 et 14°60 de longitude Ouest. Elle est limitée à l'Est et au Nord par la République Islamique de Mauritanie, à l'Ouest par les régions

de Saint-Louis et de Louga, au Sud par les régions de Tambaounda et de Kaffrine.

Superficie et densité : 29 616 km² avec une densité de 22 hbts/km²

Population : 706 037 habitants selon les projections de l'ANSD pour 2019 : les 48,46% vivent dans le département de Matam, 42,42% dans le département de Kanel et dans celui de Ranérou 9,12%.

Pluviométrie : Les précipitations sont relativement faibles (300 à 400 mm).

Températures : sont assez élevées (26°C à 45°C entre mars et juin) et les vents forts et violents parfois chargés de poussière.

Climat : type soudano-sahélien à prédominance sahélienne, saison sèche (novembre-juin) et saison humide (juillet-octobre).

Rappel sur les engagements du Conseil des Ministres délocalisé

La région de Matam a abrité le Conseil des Ministres délocalisé, le 21 mars 2013. A l'issue, 126,8 milliards ont été validés au titre des engagements et s'inscrivent dans le cadre du programme triennal d'investissement public 2013-2015, à travers 71 actions, tous secteurs confondus.

Ces opérations sont financées par l'Etat pour un montant de 54,591 milliards FCFA et par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour un montant de 72,176 milliards FCFA, conformément au tableau ci-après :

Tableau 1 : Répartition des engagements financiers

SOUS-SECTEURS	TOTAL		TOTAL GENERAL
	ETAT	PTF	
Infrastructures routières	22,6	19,4	42,0
Agriculture	12,5	20,4	33,0
Education - Formation	3,2	9,7	12,9
Hydraulique urbaine et Assainissement	0	7,5	7,5
Environnement et Développement Durable	3,6	2,5	6,1
Élevage	1,1	4,3	5,4
Hydraulique rurale	3,3	1,8	5,1
Santé et Nutrition	1,2	2,9	4,1
Urbanisme et Habitat	4,4	0	4,4
Développement Social	1,1	1,2	2,3
Développement Local	1,3	0,2	1,5
Pêche	0	1,1	1,1
Jeunesse	0,1	0,5	0,6
Total	54,6	72,2	126,8

Source : Rapport introductif Conseil des ministres délocalisé 2013

1. EXECUTION DES ENGAGEMENTS DU CONSEIL DES MINISTRES DELOCALISE

La région Au titre de la mise en œuvre des engagements pris lors du Conseil des Ministres délocalisé et en fonction des données financières disponibles, 75 903 112 195 FCFA ont été exécutés (sur la période 2013-2019) pour 29 actions réalisées. Les secteurs qui ont le plus mobilisé de ressources sont l'Agriculture, les Infrastructures de transport (désenclavement) et l'Élevage.

En effet, d'importants investissements d'un montant de plus de 25 milliards (36,85% des investissements) ont été injectés dans l'agriculture avec comme principaux intervenants la SAED, le PRODAM, le PADAER et le P2RS. Concernant l'élevage, 04,54% des investissements dans l'Axe I lui a été consacré. Le secteur des infrastructures de Transport a absorbé 38 milliards (57,13% des financements) avec l'achèvement de la route Linguère-Matam.

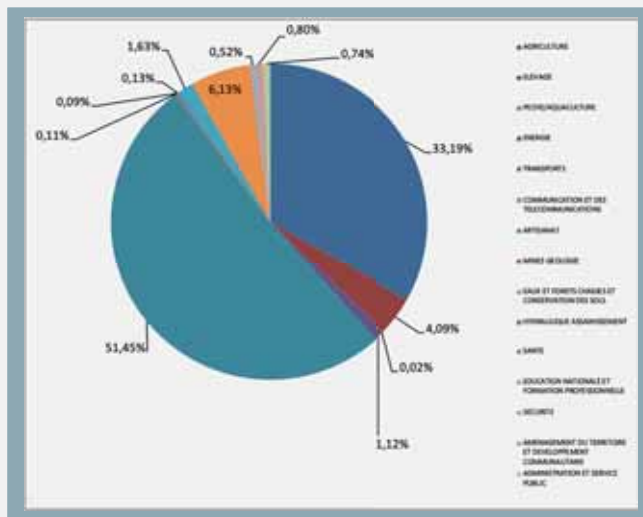
Les interventions dans le secteur de l'Energie ont mobilisé un volume de financement de 851 000 000 FCFA (1,24% des financements) avec notamment la réalisation de la dorsale Moyenne Tension et l'accélération des réalisations dans le domaine de l'électrification rurale. Le tableau suivant présente le niveau d'exécution des engagements par secteur.

Tableau 2 : Niveau d'exécution des engagements par secteur :

Engagements	Cout estimatif	%
Axe 1: transformation structurelle de l'économie et croissance		90,06%
Agriculture	25 190 027 540	36,85%
Élevage	3 102 314 096	4,54%
Pêche/aquaculture	12 500 000	0,02%
Energie	851 000 000	1,24%
Transports	39 054 426 460	57,13%
Communication et des télécommunications	81 746 848	0,12%
Artisanat	68 150 000	0,10%
Total axe I	68 360 164 944	100,00%
Axe 2 capital humain, protection sociale et développement durable		7,89%
Eaux et forêts, chasses et conservation des sols		0,00%
Hydraulique et assainissement	95 845 569	1,60%
Santé	1 237 568 855	20,67%
Education nationale et formation professionnelle	4 653 933 844	77,73%
Total axe II	5 987 348 268	100,00%
Axe 3 : gouvernance, institutions, paix et sécurité		2,05%
Sécurité	391 460 058	25,16%
Aménagement du territoire et développement communautaire	605 138 925	
Administration et service public	559 000 000	35,93%
Total axe III	1 555 598 983	100,00%
Total investissements des engagements réalisés	75 903 112 195	

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que les secteurs productifs et d'appui à la production captent l'essentiel des investissements au détriment des secteurs sociaux.

Les montants investis dans les secteurs tels que la Santé et l'Education demeurent consistants même s'ils peuvent sembler dérisoires, comparés à ceux mobilisés dans les secteurs économiques. Ainsi, les engagements réalisés ont considérablement relevé le niveau d'accès aux infrastructures sociales de base et permis d'améliorer sensiblement le niveau des indicateurs dans les secteurs de l'Education et de la Santé notamment.



1.2. Engagements en cours de réalisation

Cette partie recense les projets et programmes qui ont été planifiés dans le cadre des engagements du Conseil des Ministres et qui sont en cours de réalisation. La situation de ces réalisations, consenties par l'Etat avec ses partenaires dans la région est résumée dans le tableau ci-après.

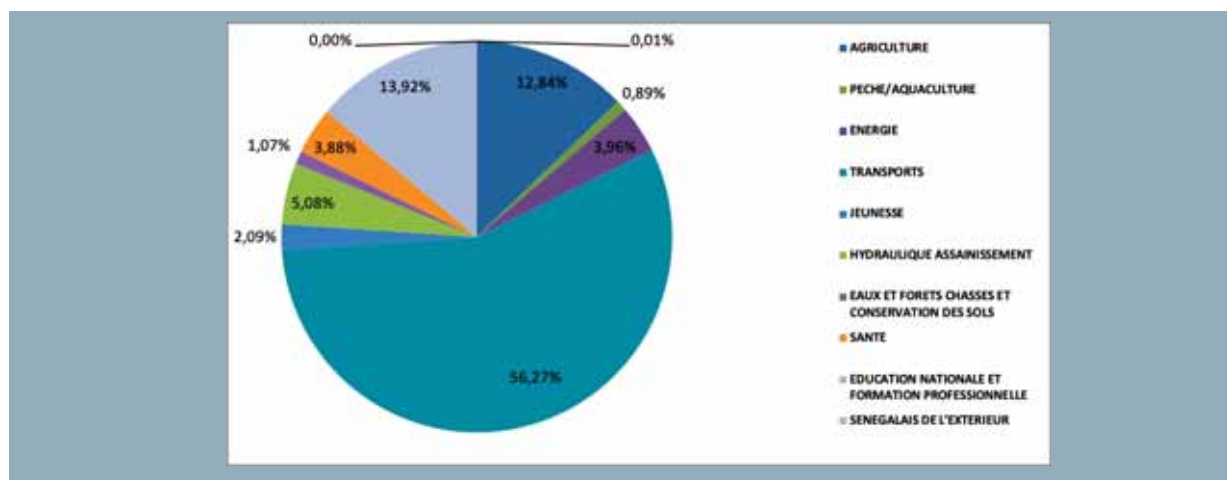
Tableau 3 : Situation des engagements en cours de réalisation :

Engagements	Cout estimatif	%
Axe 1: transformation structurelle de l'économie et croissance	32 393 631 020	76,04%
Agriculture	5 468 647 662	36,85%
Pêche/aquaculture	377 838 633	1,17%
Energie	1 685 931 526	5,20%
Transports	23 969 880 000	74,00%
Jeunesse	891 333 199	2,75%
Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable	10 199 368 638	23,94%
Hydraulique et Assainissement	2 164 815 138	21,22%

Engagements	Cout estimatif	%
Eaux et forêts, Chasses et conservation des sols	454 888 400	4,46%
Santé	1 650 796 448	16,19%
Education nationale et formation professionnelle	5 928 868 652	58,13%
Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	6 000 000	0,01%
Sénégalais de l'extérieur	6 000 000	100,00%
Total des engagements en cours de réalisation	42 598 999 658	

Source : Collecte de données CT 2019

Le montant des engagements en cours de réalisation est évalué à 42 598 999 658 F.CFA. En fonction des secteurs et des informations financières disponibles, on note des disparités très importantes suivant les secteurs.



Les informations financières laissent apparaître une prédominance du secteur du **Transport** qui enregistre **74 %** du total des investissements de l'Axe 1, soit **23 739 943 292 FCFA**. Ce taux traduit la forte volonté politique du gouver-

nement pour le désenclavement de la région de Matam avec la réhabilitation de la route Ndioum-Bakel et les réalisations en cours des ponts de Ganguel Souley et de Wendou Bosséabé.

L'Éducation, avec **58,13%** des financements de l'Axe 2, constitue le second secteur en termes de réalisation avec environ 6 milliards. Ce niveau d'investissement traduit la volonté de l'Etat de mettre un terme aux abris provisoires dans

les établissements scolaires. C'est aussi la construction de centres de formation professionnelle et les initiatives de modernisation des daaras avec le PAMOD qui sont autant d'initiatives permettant de renforcer et d'adapter l'offre éducative.

L'Agriculture avec un financement de plus de 5 milliards, constitue le troisième secteur en termes d'investissement. A cet effet, on note que plusieurs projets de la SAED concourent à la réalisation d'investissements dont les coûts financiers sont très lourds (les aménagements hydro agricoles, les équipements en tracteurs et moissonneuses et la réalisation de forages et de systèmes de goutte à goutte pour le développement du maraichage).

L'Etat du Sénégal engage aussi d'importantes ressources pour la mise en œuvre de projets et pro-

grammes dans les autres volets du secteur d'appui à la production notamment l'Energie **(1.685.931.526 FCFA)** ainsi que dans le secteur de l'**Hydraulique** (2.164.815.138 FCFA).

Concernant le secteur de la Santé avec un montant de 1.650.796.448 FCFA (16,19% des montants de l'Axe 2) les réalisations couvrent, pour l'essentiel, la construction et l'équipement de structures sanitaires telles que des centres, postes et cases de santé ainsi que des logements pour le personnel et la dotation d'ambulances.

Le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) a permis de faire des avancées significatives notamment dans le désenclavement avec la réalisation de pistes de production (130 km ouverts à la circulation), l'équipement en unités

de transformation de produits agricoles et les infrastructures hydrauliques.

La Délégation pour l'Entreprenariat Rapide (DER) contribue significativement à l'atteinte des engagements relatifs au secteur de la jeunesse. L'enveloppe prévue pour la région de Matam dans le cadre de la DER est de **631 773 139 FCFA**. Pour une première tranche plus de 125% (791 333 199 FCFA) ont été exécutés (Kanel : 272 963 945, Matam : 424 146 853 et Ranérou Ferlo : 94 222 401). Ce montant a permis de financer les bénéficiaires constitués de 279 groupes pour **121 850 000 FCFA** et 297 financements individuels pour **125 838 375 FCFA**.

2. EVALUATION DES INVESTISSEMENTS HORS ENGAGEMENTS

Les investissements hors engagements s'élèvent à 48.374.919.145 F CFA

Tableau 5 : Répartition sectorielle des investissements hors engagements suivant l'Axe 1

SECTEURS	COUT ESTIMATIF	%
Axe 1 : Transformation Structurelle De L'Economie Et Croissance	37 508 230 676	77,54%
Agriculture	30 887 105 736	82,35%
Élevage	1 640 645 517	4,37%
Pêche	374 746 483	1,00%

Énergie	909 040 422	2,42%
Infrastructures de transport	3 696 692 518	9,86%
Axe 2 : Capital Humain, Protection Sociale Et Développement Durable	10 322 549 091	21,34%
Education formation	1 199 411 461	11,62%
Santé	1 858 933 478	18,01%
Environnement	5 000 000	0,05%
Protection sociale	5 616 675 000	54,41%
Hydraulique et Assainissement	1 612 529 152	15,62%
Culture	30 000 000	0,29%
AXE 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	544 139 378	1,12%
Aménagement du Territoire-Développement local :	119 812 320	22,02%
Paix et Sécurité	11 561 978	2,12%
Administration et Service Public	412 765 080	75,86%
TOTAL réalisations hors engagements 2016 - 2019	48 374 919 145	

Source : Collecte de données CT 2019

3. REPARTITION SECTORIELLE ET SPATIALE DES INVESTISSEMENTS GLOBAUX DANS LA REGION

Le volume global des investissements de l'Etat se chiffre à 166.877.030.998 FCFA, avec toutefois une inégale répartition sectorielle et spatiale.

3.1. Répartition des investissements entre secteurs d'activités

La répartition des investissements révèle des disparités suivant les axes et les secteurs.

Tableau 5 : Répartition sectorielle des investissements hors engagements suivant l'Axe 1

AXES DU PSE	MONTANT	82,35%
AXE 1 : transformation structurelle de l'économie et croissance	138 262 026 640	82,85%
AXE 3 : gouvernance, institutions, paix et sécurité	2 105 738 361	1,26%

Source : Collecte de données CT 2019

Avec 82,85 % du volume global des investissements, l'axe 1 domine largement les deux autres. En effet, l'axe transformation structurelle de l'économie nécessite des financements très lourds à coût de milliards. Les investissements économiques sont structurants et onéreux. Ainsi, les secteurs du transport, de l'énergie et de l'agriculture ont mobilisé des financements considérables.

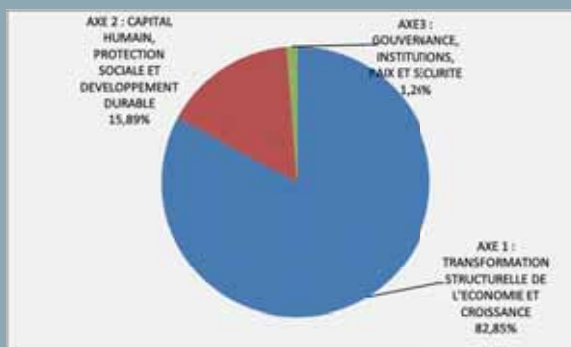
L'axe capital humain n'a mobilisé que 15,89% des investissements. Même si comparativement à l'axe transformation structurelle de l'économie ce taux est faible, les réalisations concernées sont importantes au regard de leur impact

dans l'amélioration de l'accès aux services sociaux.

A l'axe 3 revient la portion congrue des investissements.

L'axe gouvernance est en dernière position avec seulement 1,26 % des investissements réalisés.

Au-delà de l'inégale répartition des interventions entre les axes, il convient de souligner les disparités intersectorielles et intra-sectorielles qui prévalent dans la répartition des investissements publics.



3.2. Répartition spatiale des investissements globaux de l'Etat

La répartition spatiale décrite dans le tableau suivant révèle de fortes disparités spatiales des investissements entre les trois départements, notamment pour les axes 1 et 2.

Tableau 15 : Répartition des investissements globaux de l'Etat

AXE	Montants engagements	Montants hors engagements	Total	%
Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et Croissance	100 753 795 964	37 508 230 676	138 262 026 640	82,85%
Axe 2 : Capital Humain, Protection sociale et Développement durable	16 186 716 906	10 322 549 091	26 509 265 997	15,89%
Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix Et Sécurité	1 561 598 983	544 139 378	2 105 738 361	1,26%

Source : Collecte de données CT 2019

A l'axe 1, le département de Matam a bénéficié de 56,85 % des investissements contre 23,92 % et 1,17 % respectivement pour Kanel et Ranérou.

Impact socio-économique des investissements

Les investissements réalisés par l'ensemble des intervenants ont impacté positivement la situation socio-économique ainsi que la sécurité de la région.

Les conditions de vie des populations sont améliorées par le renforcement de l'offre en services sociaux de base. Ainsi, les infrastructures sociales réalisées ont renforcé sensiblement l'accès à l'éducation, à la santé et à l'eau potable.

Au niveau de **l'éducation**, hormis le cycle primaire les indicateurs d'accès à l'éducation ont positivement évolué. Les TBS au moyen est passé de 19,8% en 2016 à 21,6% en 2018. De même, le TBS au secondaire est passé de 19,8% en 2016 à 21,6% en 2018. C'est la densification du réseau scolaire qui a permis d'obtenir ces résultats. En effet, plusieurs écoles primaires, CEM et lycées ont été construits pour assurer la continuité de l'offre éducative dans tous les départements.

Par ailleurs, les contres performances du TBS relevées au cycle primaire ne sont pas imputables à

un problème d'accès physique. Elles résultent plutôt d'un déficit d'enseignants qui provoque la fermeture de certaines écoles notamment dans le Ferlo de la région.

S'agissant du secteur de la santé beaucoup d'efforts sont consentis par l'Etat pour améliorer l'offre en services de santé. Ainsi, l'accès à la santé a été sensiblement amélioré avec la construction de plusieurs postes et centres de santé. De même, les équipements et la logistique des structures sanitaires sont renforcés de plus en plus.

Cependant, le problème de santé dans la région se pose toujours en termes d'accessibilité pour cause d'étendue mais aussi de la faiblesse du plateau technique médical. A cet égard, il importe de souligner que les contre-performances enregistrées dans les indicateurs prioritaires résultent principalement de la crise sociale qui a prévalu dans le secteur et des manquements dans la collecte des données.

Par ailleurs, la CMU a également facilité l'accès économique des ménages vulnérables aux services sanitaires.

Concernant **l'accès à l'eau potable**, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, de gros efforts sont constatés dans la région. Le taux d'accès à l'eau potable en

milieu rural a progressé de 82% à 89,4% entre 2015 et 2019. L'amélioration du taux d'accès au niveau de la région s'explique par l'augmentation du nombre de forages qui est passé de **147** en 2015 à **179** forages en 2019, soit une hausse de 21,77%. Malgré cette évolution positive, la région n'a pas encore atteint l'objectif d'accès universel à l'eau potable.

Par ailleurs, **l'environnement économique** est amélioré par un ensemble d'investissement de nature à renforcer la productivité et la résilience des systèmes de production. A cet égard, il convient de souligner tous les investissements d'appui à la production réalisés tels que les infrastructures routières, l'extension du réseau électrique et les ouvrages pastoraux. Ainsi, la productivité de tous les secteurs économiques a été renforcée.

Au niveau de **l'agriculture**, les importants investissements dans la riziculture ont permis de faire passer la production de riz de 42 896 tonnes en 2015 à 55 345 tonnes en 2018, ce qui représente un bond significatif dans la perspective de l'autosuffisance en riz. La production de pastèque est passée sur la même période de 2 178 tonnes à 28 365 tonnes.

Enfin, la situation sécuritaire s'est améliorée par la construction de nouveaux postes de gendarmerie et postes mixtes frontaliers.

La densité spatiale du réseau routier de la région est de 0,04km/km². Le réseau classé de la région est constitué de routes revêtues avec 379 km et de routes en terre pour 997 km en 2018. Avec l'achèvement de la route Linguère-Matam et le démarrage de la réalisation de la Route Ndioum-Bakel (RN2) la région est progressivement désenclavée avec une grande ouverture du nord au sud et de l'est à l'ouest.

Dans le cadre du PUDC, 130 km de piste sont déjà réceptionnés et ouverts à la circulation. Ces réalisations du PUDC et du PPC sont en train d'améliorer l'accessibilité de plusieurs localités avec une évolution des réalisations de linéaire de routes non revêtues.

4. PERSPECTIVES

Pour l'exploitation et le développement du potentiel économique et social de Matam des **orientations sont proposées** :

Pour les secteurs productifs et d'appui à la production, il est important de développer le partenariat avec le privé tout en développant une approche chaîne de valeur. Cela implique une meilleure organisation et spécialisation des acteurs surtout pour l'offre de services agricoles et de maintenance du matériel.

Il s'agira d'accompagner les acteurs par la mise en place d'unités de transformation des produits locaux, le renforcement de la qualité des aménagements hydro agricoles, l'aménagement de pôles commerciaux avec la **création de grandes surfaces et de marchés structurés et visibles** (infrastructures marchandes), la densification du maillage des forages pastoraux et la création de fermes pilotes dans le secteur primaire.

Le **désenclavement** de la région doit être accéléré pour soutenir les investissements et échanges dans les secteurs productifs. La densification des pistes de désenclavement dans le Dandé Mayo, le Diéry et le Ferlo, le renouvellement du parc automobile, la construction de quais d'embarquement et de débarquement et l'aménagement d'ouvrages de traversées entre les deux rives sont autant d'activités urgentes à mener.

En plus, la réhabilitation de l'**aérodrome** de Ourosogui, l'installation d'un **bac** à Matam pour la traversée en Mauritanie et le prolongement du réseau **ferroviaire** pourraient être déterminante au regard de la position géographique et des potentialités économiques (ressources minières et production agricole) de la région.

Matam dispose d'atouts réels pour l'exploitation de l'énergie solaire. Il est opportun de renforcer le mixte énergétique afin de diminuer les charges d'exploitation surtout pour les forages pastoraux et les aménagements hydroagricoles. Il y a lieu aussi de soutenir l'électrification rurale.

Découverte historique et anthropologique des Fondements du Sénégal :

Matam : escale sur les terres ocres et les berges humides du Tendougal



DR CHEIKH KANTÉ

Envoyé Spécial
du Président de la République du Sénégal

Pour cette 9^{ème} édition, les belles sonorités du tam-tam nous mènent à Matam, la Région rouge plurielle, fervente et hospitalière cité, au croisement du Walo, du Diéry et du Ferlo sénégalais.

La région administrative fut créée par la loi 2002-02, du 15 février 2002, complétée par le décret 2002-166, du 21 février 2002. Matam est située entre 14°20 et 16°10 de latitude Nord, 12°40 et 14°60 de longitude ouest. Elle est limitée au nord par la République Islamique de Mauritanie et la Région de Saint-Louis, au sud et au sud-est par la Région de Tambacounda, au sud-ouest par la Région de Kafrine, à l'est par la République Islamique de Mauritanie et à l'ouest par la Région de Louga.

Le fleuve Sénégal borde sur 200 Km toute la partie orientale et septentrionale de la Région, qui couvre une superficie de 29.616 km², soit environ 1/7 du territoire national. Ce qui fait d'elle la seconde région la plus vaste du pays, après celle de Tambacounda. La Région de Matam compte 03 départements, celui de Matam (détaché de la Région de Saint-Louis) auquel furent rattachées les communautés rurales de Lougré Thioly (arrondissement de Dodji) et Vélingara (arrondissement de Barkédji), qui faisaient partie de la Région de Louga ; 05 arrondissements, 10 communes, 14 communautés rurales, 424 villages et 395 hameaux. Le département de Ranerou-Ferlo occupe plus de la moitié du territoire régional (51%). Les départements de Kanel et Matam font respectivement 30% et 19% de la superficie totale régionale.

Quand on pense à Matam, la première chose qui nous vient à l'esprit, c'est le fleuve, avec son flot de migrations, de métissage et de brassage culturel et ethnique. L'identité de Matam est indissociable du cours d'eau. La région est riche d'une diversité culturelle et artistique, ancrée dans des traditions séculaires, sous-tendues par un impressionnant patrimoine culturel immatériel. Les traditions ancestrales et le savoir-faire sont encore bien conservés de générations en générations, et constituent des atouts culturels et touristiques pour la Région, réputée pour l'habileté de ses artisans, qui ont su garder vivantes des pratiques très anciennes.



Carte administrative de la région de Matam

La géographie régionale est caractérisée par trois zones: le Walo, le Diéry et le Ferlo. Le Walo, communément appelé par les populations **Daandé maayo** ou berges du fleuve est la zone de la vallée du fleuve Sénégal et de ses affluents, le *Diamel* et le *Nawel*. C'est une zone inondable, très propice aux cultures de décrues et irriguées. Le *Diéry* est la zone intermédiaire. Il s'étend le long de la route nationale 2, et il est caractérisé par la présence, par endroits, de collines et de formations dunaires.

La zone du Ferlo enfin, la plus vaste de la région, est située au Sud de la route nationale 2. C'est une zone comprenant des sols latéritiques dans sa partie Est et sableux dans sa partie Ouest. A l'image du pays, le climat de la région est caractérisé par 02 saisons : une sèche, qui va de novembre à juin, et une pluvieuse, qui va de juillet à Octobre, avec des maximales de 600mm au sud. Au cours

de l'année, la Région subit le passage de l'Harmattan, chaud et sec, soufflant pendant la période chaude, et de la mousson, chaud et humide, soufflant pendant la période des pluies. Des vents de sables sont observés pendant les mois de mars à juin.

La Région est couverte d'une végétation à dominance arbustive, avec principalement l'Acacia nilotica de Balanites (*soumpe*) et de Zizyphus (joubiers). Pour ce qui est des ressources en eau, la zone abrite un important réseau hydrographique et d'importantes ressources hydrogéologiques. Les eaux de surface sont représentées par le fleuve Sénégal, qui longe la partie nord-est de la région sur une longueur d'environ 200 km, et par plusieurs défluent et affluents dont l'eau est disponible toute l'année. Des vallées (fossiles) sont également présentes dans toute la région, et de nombreux mares et marigots, alimentés par les eaux plu-

viales, servent à de multiples fonctions, dont principalement l'abreuvement du bétail. Ces eaux de surface recèlent un important potentiel halieutique et aquacole.

Dans le secteur de l'agriculture, la région de Matam dispose de terres cultivables de bonne qualité. Le potentiel aménageable, estimé à 55.000 ha, est extensible si l'on tient compte de la possibilité de développer l'agriculture pluviale, l'agriculture de décrue, qui se fait sur les terres inondables du fleuve Sénégal, et enfin l'agriculture irriguée. Cette dernière se développe avec l'appui de la SAED et du PRODAM, dont les expériences développées et accumulées en matière d'aménagement constituent des acquis à capitaliser, dans la perspective de modernisation de l'agriculture et de l'élevage, deux principaux leviers de développement de la région. Les céréales cultivées (sorgho, maïs, riz) répondent princi-

palement à un souci de subsistance, tandis que les autres spéculations, issues des cultures irriguées et de décrues (produits maraîchers et légumineuses), sont des productions de rentes. Le système foncier coutumier est toujours en vigueur à côté des lois modernes qui régissent l'accès aux terres. Dans le système traditionnel, la majorité des terres était détenue par les propriétaires appartenant aux classes dirigeantes (torrobbé et sébbé), qui pouvaient octroyer des droits d'usage, moyennant certaines formes de redevances. Ces droits traditionnels étaient pratiqués principalement sur les terres les plus fertiles du *Walo*. Celles du *Diéry* étaient d'un accès plus libre.

La crise frontalière de 1989-1990, entre le Sénégal et la République Islamique de la Mauritanie, a perturbé le système de production économique de la zone. En effet, les populations locales ont perdu une partie de leurs terres agricoles sur l'autre rive sœur

(Réo Matam) en Mauritanie. Cette situation a induit une baisse considérable de leurs capacités de production. Pour combler ce gap, le Gouvernement du Sénégal, soutenu par ses partenaires, a entrepris la réalisation des aménagements avec la SAED, renforcés par le PRODAM depuis 1995. Au-delà des aménagements, la phase II du projet a permis de consolider et de développer des capacités d'autonomisation des organisations paysannes, en renforçant les capacités techniques de la production irriguée. L'élevage, outre son aspect économique, est un savoir-faire séculaire, transmis de génération en génération et pratiqué sur les vastes pâturages herbacés du Ferlo. Il est, en effet, favorisé par l'important potentiel de fourrage et les nombreux points d'eau disponibles dans le *Walo*. Le sous-secteur de la pêche, à l'image de l'élevage, en plus d'être une composante essentielle de l'économie de la Région de Matam, est aussi un savoir et un savoir-faire tra-

ditionnel qui, nous allons le voir, est l'apanage de l'ethnie des Cuuballos. La réalisation des deux barrages de *Diam* et *Manantali* a cependant affecté le secteur de la pêche, par une perturbation de la migration des poissons, par la diminution de zones de reproduction, par des inondations récurrentes et par l'irrégularité des crues du fleuve.

Matam, origines et peuplement : échanges sur le Daandé Maayo

L'actuelle ville de Matam était une escale animée sur le fleuve Sénégal. La tradition orale raconte que ce serait un certain Boubou Gaye (ancêtre supposé des *Farbas*), venu des environs de Bakel par voie fluviale, qui défricha le site de l'actuel Matam. D'où le premier nom de la ville *Sinthiou Boubou Gaye*. A l'époque de la dynastie des *Dényankés*, Matam était un important marché d'esclaves issus des razzias de guerriers peuls, qui convoiaient sur place et troquaient ensuite leurs prises contre des marchandises diverses. Ce sont ces transactions commerciales qui auraient donné à Matam son nom actuel. KANE A.F soutient dans sa thèse que « *c'est d'ailleurs de cette activité commerciale que la ville a tiré son nom. En effet il s'y vendait beaucoup de produits et selon la légende ceux-ci pouvaient s'obtenir à crédit. Toutefois ce dernier n'était pas toujours honoré. Les vendeurs exigèrent à la fin le paiement au comptant, en toucouleur matama* ». Toujours selon l'histoire orale, le village initial aurait été créé au début du 17^{ème} siècle.

La vie sociale s'organisait autour du *Diom* (chef en *Pulaar*), le plus souvent, maître des terres (*Diom Leydi*). Le *Diom* était assisté de deux collaborateurs: Le *Farba*, pêcheur et maître



Ruines de la résidence du chef de Cercle à Diorbivol

des eaux, et le *Mawado Falbé*, le conseiller. Ces fonctions sont transmises au plus âgé de la famille. *Farba* et *Mawado* étaient intronisés par le Diom à l'occasion de grandes cérémonies solennelles. Sur le plan historique, la zone est constituée d'importants anciens villages, qui datent de la période des premiers empires, vers le 8ème siècle.

Jusqu'à l'invasion coloniale, les habitants vivaient essentiellement de pêche, d'agriculture, et de troc qui leur permettait de se procurer le sel apporté de Saint-Louis par les traitants Wolofs (*walo-walo* ou *Gandioli-Gandioli*). Ces échanges et connexions avec les voisins a fait de Matam une province cosmopolite, où tous les patronymes et ethnies cohabitent, se mélangent. Matam est plurielle, arc-en-ciel.

L'histoire de Matam tiendrait au serment qui lie éternellement les Peuls aux Pêcheurs, plus précisément la famille JOM de Samba Malick, et la famille de Farba Boubou GAYE. Un serment de fraternité et de cohabitation pacifique, imprimé en lettres de sang, qu'aucun élément de ces deux familles n'ose transgresser car passé sur la berge sacrée de *Samba Satundé*.

Les événements qui ont le plus marqué l'histoire de la localité sont la conquête coloniale et la pénétration commerciale des français qui se sont traduites, au 17ème siècle, par l'arrivée de la compagnie du *Ngalam*. Durant la période coloniale, de 1857 à 1858, Faïdherbe y fit construire un fort, qui permit l'extension de la ville et le développement d'un commerce florissant. Ce commerce s'est développé le long du fleuve, particulièrement entre les chefs toucouleurs et maures. L'histoire de la ville est aussi

marquée par la cohabitation entre maures, les *harratines* et les *beïdanes*, par les nombreuses querelles pour la maîtrise et le partage des terres du Walo plus fertiles, par la résistance anti coloniale dès le 19ème siècle, marquée par la prise de la ville sous la direction du commandant Paul Holl. En 1861, le poste de Matam dépendait du chef-lieu de Bakel, mais en 1904, et jusqu'en 1915, une partie du cercle de Bakel, éclaté, devint subdivision du cercle de Matam, avec pour chef-lieu Diorbivol.

Kaladio ou Guéladio Bakar BA en devint le premier chef d'escadre, en 1906. Formé à l'Ecole des Fils de Chefs de Saint-Louis, il occupa ce poste jusqu'en 1935. Samba THIOU lui succéda jusqu'en 1951, puis Bokar Coumba SARR jusqu'en 1954. Matam devint alors commune mixte, faisant ainsi du Commandant de Cercle, le Maire. 1954 est aussi l'année de la construction des quais. Le transport de marchandises sur le fleuve se faisait jusque-là sur de grandes pirogues à voile ou à la cordelle, pouvant porter 10 tonnes. De cette époque, il ne subsiste que la préfecture et quelques maisons dans l'ancien quartier colonial. On peut voir aussi les ruines des maisons de commerce comme Périssac, Maurel et Prom, Devès et Chaumet, Buhand et Teisseire. Installées plus haut à Saint-Louis, elles avaient aussi ouvert des comptoirs à Matam, sur le fleuve. Elles faisaient commerce de tissus, de gomme, d'arachide et de mil. Les maisons se construisaient autour des habitations attenantes du Diom et du Farba. On peut encore voir, dans le quartier des pêcheurs, la maison en terre du dernier Diom, Gueladio Bakar BA.

Le Fouta, Terre d'Islam face à la pénétration coloniale

L'histoire du *Fouta* est étroitement liée à celle de la pénétration coloniale. Pour le cas de Matam, sa position stratégique sur le fleuve, vers les mines d'or du Galam, et sa proximité avec le Soudan, en faisait un territoire convoité, dont la maîtrise garantissait des intérêts économiques non négligeables pour la France. La construction du fort, et l'installation des maisons de commerce françaises en sont les parfaites illustrations. Mais la conquête coloniale entraînait un profond bouleversement de la société toucouleure. La pénétration française et l'implantation d'une administration coloniale a eu comme conséquence le chamboulement de la société traditionnelle, avec ses codes et ses réalités, entièrement hiérarchisée et très préoccupée par les questions de statut social.

Ainsi, les grandes familles qui traditionnellement assuraient l'exercice du pouvoir voient leur influence diminuer, face à l'implantation d'un nouveau système social basé sur une économie moderne, et non plus sur la division traditionnelle du travail au sein de la société. Au 18ème siècle, l'islam est implanté depuis des siècles dans tout le Fouta. Cependant, il va prendre des proportions plus larges et ambitieuses avec la célèbre révolution **Toorodo de 1776, menée par Thierno Sileymane BAAL (1720-1721)**. Ce fin lettré appartient à la famille des clercs maraboutiques des *Thiernos* Asso. Après ses études primaires coraniques dans son village natal de *Boodé*, il séjourna à l'Université islamique de *Piir Saniakhor* dans le *Cayor*, où il étudia le droit islamique et l'exégèse. C'est dans ce milieu universitaire que



Mosquée Omarienne de Sène-Paël

Thierno Sileymane Baal entre en contact avec plusieurs condisciples, qui vont constituer le noyau originel du parti toorodo, qui initiera la révolution de 1776 : Almamy Abdu Qadri Kane de Kobillo, Thierno Bayla Percedio Sow de Haawre, Elimaan Bubakar Kane de Dimatt, Tafsiru Diabiri de Diagnoum, Alfa Amar Seydi Yero Bousso de Hoorefoonde, Tafsiru Amadou Hammaat Wane de Kanel, Thierno Abdarahman Sall dit Tenanta-Jangoobe de Diandiooli, Thierno Abdul Karim Daffe de Seeno-Paël, Alfa Amadu Nah dit Eliman Lewa de Sooringo, Thierno Yusuf Lam de Diaarangel, Thierno-Molle Mamadu Ly de Thilogne. Il commença à propager des idées de réforme, et de justice sociale.

Au nom de l'islam, il s'attaqua aux navires négriers sur le fleuve Sénégal, libérant les musulmans captifs et li-

bérant par la même occasion le Fouta du joug des maures, avec l'arrêt définitif du paiement du tribut en mesures de mil, appelé **Moudo Horma**. Thierno Souleymane Baal convoqua une rencontre à *Horefondé*, pour proclamer la déchéance du régime des *Satigu*, et l'adoption d'une nouvelle constitution basée, entre autres principes sur :

- L'élection du chef du Fouta en dehors d'une famille ;
- L'égalité de tous devant la justice ;
- La protection des plus faibles.

Il va, par la suite, mettre en place un mode de gouvernance démocratique inédit au Sénégal. Un modèle de société (toujours d'actualité et souvent évoqué pour répondre à certains questionnements modernes) basé sur la bonne gouvernance, la justice, et la liberté.

Au 19^{ème} siècle, le djihad d'**El hadji Oumar Al Foutiyou TALL (1797-1864)** prit le relais, et se donna pour objectif d'islamiser les provinces voisines encore païennes. Il se heurta aux troupes françaises de Faidherbe, en 1857, à Médine.

C'est ainsi qu'il reprend la route vers le *Macina* à l'Est, en emmenant avec lui des milliers de foutankés pour un exode définitif appelé **Fergo Omarien**, qui a créé une profonde saignée démographique. De Dinguiraye, sa première capitale, El Hadji Omar TALL avait conquis le *Bambouck* (1854), le *Kaarta* (1855), puis le *Bakhounou* (1856). L'organisation des pays nouvellement conquis, et les conquêtes à venir nécessitaient davantage d'hommes acquis à sa cause, comme de cadres religieux pour encadrer les populations nouvellement converties à l'islam. C'est alors qu'il entreprit, entre 1858 et 1859, sa deuxième et dernière tournée de recrutement dans son Fouta natal.

Malgré les réticences de quelques dignitaires, beaucoup de Foutankés répondirent à l'appel d'El Hadj Cheikh Oumar Al Foutiyou TALL. Dans les villages les plus reculés du fouta, les *Gawlos* chantent encore le **Taara**, hymne en hommage à ce grand conquérant qui marqua à tout jamais l'histoire. Dans toute la région, la religion fut un rempart face à l'envahisseur colonial. Ainsi, des foyers ardents de ferveur religieuse sont présents dans le *Bosséa*, le *Damga*, le *Ngénar*, entre autres. En atteste le réseau de **mosquées Omariennes** de *Kobilo* et de *Sène-Paël*, toutes classées sur la liste du patrimoine historique et culturel national.

Mosquée Omarienne de Séno Palel
Le Fouta est une terre de ferveur religieuse. Un foyer ardent, alimenté par des intellectuels et érudits musulmans, dont les écrits sont toujours étudiés. Parmi ceux-ci on peut citer

Cheikh Moussa Kamara (1864-1945), savant résidant dans le village de *Gangel Soulé*, et qui a laissé à la postérité un fonds de manuscrits arabes encore consultables aujourd'hui au laboratoire d'islamologie de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Cet héritage constitue un fonds documentaire inestimable pour l'étude de l'histoire sociale et culturelle de Sénégal et de l'Afrique de l'Ouest. Une œuvre intellectuelle d'une grande portée scientifique, composée de plusieurs manuscrits arabes, rédigés durant la période coloniale portant sur l'histoire, l'anthropologie, la théologie et le droit. Son œuvre littéraire monumentale, intitulée *Zuhûr al-Basâtîn fî târikh al-sawâdîn* (Fleurs des jardins sur l'histoire des Noirs), fut écrite entre 1920 et 1925. Cheikh Moussa Kamara est aussi l'auteur de quelques traités comme par exemple l'ouvrage consacré à al-hajj Umar et Al-Majmu' al-Nafis (Recueil précieux sur l'Histoire de quelques chefs maures et peuls). Certains de ces manuscrits fournissent des données très diverses, et sont d'un grand intérêt pour l'étude de l'Islam, de la littérature et de la rhétorique arabes, ainsi que de l'histoire des idées.

Matam, carrefour des Cultures et Peuples de l'Eau

Quand on pense à Matam, la première chose qui nous vient à l'esprit, c'est le fleuve, avec son flot de migrations, de métissage et de brassage culturel et ethnique. L'identité de Matam est



indissociable du cours d'eau. La région est riche d'une diversité culturelle et artistique, ancrée dans des traditions séculaires, sous-tendues par un impressionnant patrimoine culturel immatériel. Les traditions ancestrales et le savoir-faire sont encore bien conservés de générations en générations, et constituent des atouts culturels et touristiques pour la Région, réputée pour l'habileté de ses artisans, qui ont su garder vivantes des pratiques très anciennes. Cet artisanat d'art est encore l'apanage des castes spécialisées parmi lesquels les Wayilbés (forgerons et bijoutiers), les Lao-bés (boisseliers, sculpteurs sur bois), les Mabobés (tisserands, potiers). La teinture quant à elle, est la spécialité des femmes, réputées pour la finesse de leurs designs mise en éclat par la magie de l'eau du Fleuve. Le fleuve, ce moyen de communication, purificateur, nourricier, mythique, devient également mystique, par la magie des cuubalos (l'ethnie des pêcheurs

toucouleurs) véritables **jaltaabés**, maîtres du Fleuve et détenteurs d'un savoir ésotérique qui les fait entrer en communion avec les eaux et toutes les espèces qu'elle abrite (hippopotames, crocodiles, poissons etc.). Cette communion avec le cours d'eau a donné naissance à des sonorités et un folklore répertorié parmi les plus authentiques de la région : le **péékan**. Cette Poésie épique des pêcheurs peuls, chantée en a capella avec comme fond de résonnance le clapotis des douces vagues du fleuve, est devenue un genre musical dont **Gué-laye Aly FALL** fût la figure tutélaire.

Par ailleurs, une architecture atypique, en terre rouge, donne à Matam cette beauté rustique, et offre à ses maisons anciennes une douceur, et cette beauté particulière qui caractérisent les sites historiques et le riche patrimoine matériel colonial.

Parmi les sites et monuments historiques, il y'a :

- la grande mosquée de Kobilou, qui date du 17ème siècle, avec son architecture Omarienne,
- la mosquée de Séno Palel,
- le Mausolée d'Abdel Kader Kane,
- le Mausolée de Cheikh Moussa Kamara, à Ganguel,
- la résidence d'El Hadji Omar Tall, à Oréfondé,
- la résidence de Diorbivol,
- le village ancien de Sinthiou Bara,
- le village ancien de Ogo,
- le champ de bataille de Diowol, près de Bokidiawé,
- la bibliothèque de Cheikh Moussa Kamara, à Ganguel Soulé,
- le bâtiment abritant la Gouvernance et
- le bâtiment abritant l'école 1 de Matam.

La Région recèle aussi un écosystème naturel riche et varié, doté de nombreux plans d'eau, des réserves de faune et de forêts. La réserve du Ferlo renferme des espèces fauniques (gazelles à front roux, hyènes rayées, phacochères, singes rouges etc.), aviaires (grandes outardes, grand calao d'Abyssinie, oie d'Egypte, aigle pêcheur, pintades, etc.) et des reptiles très variés et parfois rares. Des Oryx Dammah et des gazelles Dama Wouhr ont été réintroduits dans la réserve de Katané (réserve du Ferlo nord), et la maison des tortues construite à Ranérou. Cette grande diversité et richesse faunique devrait permettre le développement de l'écotourisme, et du tourisme cynégétique.



Bâtiment colonial abritant la Gouvernance de Matam

Conclusion

Notre voyage dans la contrée de Cheikh Hamidou Kane, et de Thierno Samassa s'achève ici. Matam nous a promenés à travers ses foyers religieux, son histoire épique, et ses grandes figures. Un passé glorieux, que nous rappelent sans cesse les envolées lyriques du Yéla des Gawlos, maîtres de la parole.

Matam, c'est la ville frontalière aux deux rives, le métissage entre peuls, soninkés, wolofs, la conquête et le partage des terres du Walo, la cohabitation avec les maures beydanes et haratines, la traite de la gomme arabique à l'époque coloniale, les comptoirs commerciaux qui ont favorisé l'arrivée d'autres immigrants, et qui ont fait de Matam la capitale moderne du daandé maayo.

La Région de Matam, c'est aussi un présent rythmé par des réalités éco-

nomiques qui font de la région l'une des plus réputées zones de départ des migrants, vers Dakar, mais aussi vers d'autres pays d'Afrique (principalement Afrique centrale), d'Europe, et des Etats Unis. Les premières vagues des migrants datent en effet des années 1950. La Région s'enorgueillit d'une forte population d'émigrés, qui a la particularité de toujours revenir sur la terre de leurs ancêtres, pour y jouir d'une retraite au bord du fleuve, et la réputation d'investir dans des édifices d'intérêt public comme des écoles, des postes de santé, ou des adductions d'eau.

Mais n'oublions pas Ourosogui ! Ville au fort poids économique et démographique, située à 7 km de Matam, au carrefour de deux routes nationales, longeant le fleuve Sénégal et traversant le pays en passant par Linguère....

« 20ème Anniversaire de la Constitution 2001 qui se rêvait parlementaire et s'est révélée présidentielle »



Ismaila Madior Fall

Professeur titulaire des Universités - Ministre d'Etat

Pour inaugurer la gouvernance de la première alternance du Sénégal et honorer son engagement à réinventer la démocratie sénégalaise dont il est producteur et produit, le Président de la République d'alors Abdoulaye Wade, après une hésitation entre d'une part, un changement de la Constitution qui consisterait en une simple révision de celle existante et d'autre part, un changement de Constitution abrogeant et remplaçant la Constitution en vigueur par une nouvelle, opta finalement pour la seconde solution : la nouvelle

Constitution est, alors, adoptée par le peuple sénégalais le 7 janvier 2001 et promulguée le 22 janvier 2001.

C'est la naissance de la quatrième constitution du Sénégal qui a abrogé et remplacé la Constitution du 7 mars 1963 qui, elle-même, a succédé à la Constitution du 26 août 1960 ayant acté l'Indépendance, jadis précédée par celle du 24 janvier 1959.

On peut constater aujourd'hui que la Constitution en vigueur au

Sénégal a relevé le défi de la stabilité. Bien qu'ayant connu plusieurs révisions, elle a traversé le temps grâce à sa capacité à réguler le jeu des institutions et les pulsions politiques, mais aussi à la posture de l' élu du peuple de 2012, le Président Macky Sall, qui, malgré la seconde alternance annonciatrice d'une réforme des institutions, a opté pour une révision consolidante de la Constitution adoptée par voie référendaire en mars 2016.

Au regard de son contexte de naissance marqué par une stigmatisation du présidentielisme et de l'engagement des élites politiques triomphantes de l'époque à promouvoir le régime parlementaire, la nouvelle Constitution, qui souffle en cette année sa vingtième bougie, se rêvait parlementaire (I), mais s'est révélée, à l'expérience, présidentielle (II).

I. Une constitution qui se rêvait parlementaire

Le rêve était permis par le contexte historique et la rhétorique des tenants du pouvoir d'alors, mais le réveil a été brutal avec le texte constitutionnel promulgué et la pratique institutionnelle subséquente.

Le rêve était permis

Pour comprendre le bien-fondé du rêve, il faut se replonger dans le contexte ayant présidé à la naissance de la Constitution. C'est une époque de critique du régime politique sénégalais considéré comme archaïque et taxé de présidentielisme néocolonial ou de présidentielisme négro-africain. C'était l'ère de l'apologie du régime parlementaire perçu et présenté comme le parangon de vertu des modèles de régime politique. Au-delà de ces critiques du présidentielisme et de l'appel à l'unisson pour exorciser les démons du présidentielisme, il semblait y avoir, au Sénégal, un consensus fort au ni-

veau de la classe politique sur la nécessité de réformer les institutions. Le régime parlementaire semblait exercer une fascination sur les politiques sénégalais. Les leaders les plus en vue défendaient l'idée de l'instauration du régime parlementaire perçu comme l'antidote aux dérives du présidentielisme critiqué par tous. La chose la mieux partagée entre les acteurs politiques sénégalais est donc l'exigence de faire du régime politique sénégalais un régime parlementaire qui fasse une place modeste au Président. Très rares furent à l'époque les partisans du régime présidentiel orthodoxe.

Le mot d'ordre politique était donc clair : les nouvelles autorités avaient fortement exprimé leur volonté et leur engagement à doter le Sénégal d'une nouvelle Constitution. Cette dernière devait consacrer un nouvel ordre constitutionnel, un nouveau régime politique devant être un "régime parlementaire". En tout cas, il restait clairement entendu qu'il serait différent du régime banni par le suffrage universel. Le challenge était, alors, de donner un signal fort aux populations et de mettre en pratique les propositions de réformes institutionnelles vaguement déclarées depuis des années. En un mot, il était question, pour les forces politiques triomphantes en général et pour le nouveau Président de la République en particulier, de respecter une promesse électorale et d'ad-

ministrer, à l'intention du peuple, la preuve de leur bonne foi.

La proclamation de la volonté politique de rupture a été tellement forte que le Président de la République a déclaré, lors de la présentation télévisée de « son » projet de Constitution, que la nouvelle loi fondamentale établissait « **un régime parlementaire dualiste rationalisé** ». Il s'agit là, évidemment, d'une déclaration à portée exclusivement idéologique et politique, discutable sur le plan juridique. Discutable notamment au regard de la réalité de la distribution constitutionnelle du pouvoir qui maintient intacts le statut et les prérogatives du Président de la République tel qu'ils étaient dans la Constitution antérieure, malgré l'introduction dans la Constitution de nombreuses techniques du parlementarisme. Au demeurant, l'instauration d'un nouveau régime politique faisait partie des promesses électorales que la coalition soutenant le nouvel élu avait faites au peuple sénégalais. La promesse électorale se ramenait à l'instauration d'un régime parlementaire à la place du présidentielisme négro-africain, source de tous les maux, accusé de tous les torts, critiqué et conspué par tous. Aussi, l'équipe politique triomphante avait agité l'idée du régime parlementaire sans se montrer très rigoureuse dans la définition de celui-ci ni le contenu à mettre dans une éventuelle version sénégalaise. Le moins qu'on puisse

dire est que la confusion a caractérisé l'ambiance de la réalisation de cette promesse électorale. Les conditions s'étaient alors idéalement réunies pour mettre n'importe quel contenu au régime parlementaire, que tous appelaient de leurs vœux sur un ton incantatoire.

Les techniques du parlementarisme

La déclaration officielle du Président était d'avoir instauré, pour le bien du Sénégal, un « **régime parlementaire dualiste rationalisé** ». A cet égard, de nouveaux symboles du parlementarisme s'ajoutent à ceux qui existaient déjà dans la Constitution : l'érection du Gouvernement en institution de la République (Titre IV de la Constitution), l'institutionnalisation de la déclaration de politique générale du Premier ministre (article 55 abrogé), la codification du Conseil des ministres (article 42), la possibilité pour le Premier ministre de signer des décrets (article 50 abrogé), la restauration de la question de confiance aux côtés de la motion de censure (article 86 abrogé), la réaffirmation du droit de dissolution (article 87 abrogé)...

Pour s'en limiter juste à l'institution gouvernementale expressive d'une forme de bicéphalisme inhérent au régime parlementaire, là où la Constitution précédente utilisait deux ou trois fois le terme de Gouvernement, celle de 2001 lui attribue un rang, lui consacre un titre de noblesse en

le définissant : « **le Gouvernement comprend le Premier Ministre, chef du Gouvernement, et les Ministres** » lisait-on à l'article 53 de la Constitution. « **Le Gouvernement conduit et coordonne la politique de la Nation sous la direction du Premier Ministre. Il est responsable devant le Président de la République et devant l'Assemblée nationale** ». Il ajoute la solidarité gouvernementale connue de la théorie du régime parlementaire : « **le Gouvernement est une institution collégiale et solidaire** » (article 56 de la Constitution).

La formule rédactionnelle de ce titre relatif au Gouvernement en général, et de l'article 53 en particulier, consiste en une grande reconsidération symbolique du Gouvernement et du Premier ministre. Il apparaît clairement qu'il s'est agi de donner l'air de réhabiliter le Gouvernement. Il était question de lui aménager plus d'espace dans le texte constitutionnel, sans que cela ne se traduise réellement par un partage effectif du pouvoir exécutif entre le Président et le Premier Ministre. A vrai dire, un mystère entoure la rédaction de ce titre, et notamment de l'article 53 qui semble tout de même avoir contenté Président de la République et Premier Ministre d'alors. Pour percer le mystère, il faut remettre la rédaction de la Constitution dans le contexte des années 2000-2001, marqué par

un Président de la République (Wade) et un Premier Ministre (Niasse), chefs de deux partis politiques différents (le Parti démocratique sénégalais (PDS) et l'Alliance des forces du progrès (AFP). Les deux chefs de l'Exécutif étaient, en réalité, des « associés rivaux » qui essayaient, sans vouloir le formaliser, de négocier le partage des rôles, dans des conditions plus favorables au premier. A cet égard, la mouture de l'article 53 traduit un compromis entre un Président de la République, qui venait d'accéder à la magistrature suprême et ne voulait pas perdre ses prérogatives et un Premier ministre, certes non élu, mais dont l'appui a été déterminant dans la victoire du premier qui tenait, au nom de cette légitimité, à gagner le maximum de pouvoirs que lui permettait le rapport des forces politiques du moment. Cela explique le parfum transactionnel qui se dégage de l'article 53 donnant l'essentiel du pouvoir au Président, mais esquissant une sphère d'existence symbolique au Premier Ministre, une virtualité de revendication d'un véritable pouvoir premier ministériel. Aussi, ce compromis rédactionnel n'était-il pas susceptible de créer une dyarchie à la tête de l'État ?

La pratique institutionnelle ambiante permet de répondre par la négative et de dire que, si compromis il y a eu, il a été nettement à l'avantage du Président de la République qui a gardé l'essentiel du pouvoir et dispose politiquement

d'une majorité parlementaire de soutien et juridiquement du pouvoir discrétionnaire redoutable de renvoi du Premier ministre.

L'empreinte du parlementarisme se remarque aussi au niveau des rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. A cet égard, la Constitution prévoit l'engagement de la responsabilité du Gouvernement devant le Parlement à travers la question de confiance et la motion de censure (article 86). La question de confiance consiste en une mise en cause de la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale sur initiative du chef du Gouvernement. Quant à la motion de censure, elle est le nom donné au document par lequel des parlementaires exposent leur défiance à l'égard du Gouvernement et expriment leur souhait d'aboutir à son renversement. La motion de censure participe du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale. Dans les faits, elle peut porter sur la politique globale du gouvernement ou sur un aspect particulier de celle-ci. Cependant, au plan des principes, l'objectif naturel de la motion de censure est de mettre fin à l'existence du gouvernement comme sanction à sa politique.

En contrepartie des mécanismes d'engagement de la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée législative, il est aménagé en faveur du Président du Conseil un droit de prononcer la dissolution

de l'Assemblée nationale (article 87 abrogé). La loi d'airain du régime parlementaire « **tu me renverses, je te dissous** » trouve ici une illustration éclatante.

Bien que portant l'empreinte du parlementarisme, la Constitution s'est révélée présidentielle dans son essence spirituelle et son existence vivante.

II. Une constitution qui s'est révélée présidentielle

Après lecture comparée de la Constitution abrogée (celle du 7 mars 1963) et la nouvelle (celle du 22 janvier 2001), écoute du discours politique et observation de la pratique institutionnelle naissante, on peut se poser la question de savoir s'il n'y a pas eu simplement l'illusion d'un changement de régime politique entretenue par la magie du changement de Constitution ? Tout porte à le croire au regard de l'évidence de la primauté présidentielle et ultérieurement de la révision constitutionnelle de 2019 supprimant le poste de Premier ministre (Loi constitutionnelle n° 2019-10 du 14 mai 2019) qui clarifie le caractère présidentiel du régime politique.

La primauté présidentielle

Premier pouvoir dans la préséance constitutionnelle (titre III), le Président de la République conserve, intacts, son statut et ses

prérogatives tels que fixés dans la Constitution précédente.

A l'analyse des textes constitutionnels et de la pratique institutionnelle, l'on se rend compte que le parlementarisme proclamé n'était qu'un clin d'oeil aux détracteurs radicaux du présidentielisme et, peut-être, une virtualité institutionnelle non favorisée par le cours de la vie politique. Dans la réalité du jeu des institutions, le bicéphalisme postulé ou proclamé n'était que factice parce que le Président de la République, premier pouvoir dans la préséance constitutionnelle, était bien le détenteur suprême voire exclusif de l'essentiel du pouvoir exécutif puisqu'il détermine la politique de la nation et choisit les ressources humaines (gouvernement, autres collaborateurs et agents publics) pour mettre en oeuvre cette politique. S'il y a bien un Premier ministre, chef du gouvernement, il n'est en réalité bénéficiaire que de pouvoir de direction de l'action du Gouvernement, mais sous l'autorité présidentielle. L'institution "premier ministérielle" se présente alors comme un organe d'appoint, une sorte de tempérament au monocratisme présidentiel. A son époque, dans une même configuration institutionnelle, le Président Senghor avait tenu à mettre en garde tous ceux qui voyaient dans la restauration du poste de Premier ministre en 1970 une renaissance du bicéphalisme : « **il s'agit toujours d'un régime présidentiel, mais déconcentré..., il s'agit du même pouvoir exécutif ou**

mieux de la même fonction exécutive dont le Chef de l'État est le chef». Il poursuivait : ***« qui oserait soutenir sans rire qu'il y ait ici ou là bicéphalisme »***.

Ainsi en 2001, la philosophie politique générale de la primauté présidentielle de la Constitution précédente a été reconduite par les partisans du changement constitutionnel. A la place du parlementarisme produit, c'est le présidentielisme antérieur qui a été reconduit. La réforme constitutionnelle du 14 mai 2019 va clarifier les choses.

La codification du régime présidentiel

Même si la charte suprême et la pratique institutionnelle avaient révélé un régime présidentiel déconcentré dans son déploiement organique, certains ont continué à dénier au régime politique sénégalais son caractère présidentiel en soutenant, à son sujet, la thèse d'un régime parlementaire dualiste. D'autres préféraient être plus prudents en parlant de régime présidentiel hétérodoxe et d'autres encore de présidentialisme.

Aujourd'hui, la révision initiée contre toute attente en mai 2019 par le Président Macky Sall semble trancher définitivement la controverse et clarifier les choses en restaurant le régime présidentiel orthodoxe par la suppression du poste de Premier ministre et la suppression des moyens d'action

réciproque entre l'exécutif et le législatif que sont la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale (motion de censure et question de confiance) et le droit de dissolution.

Le premier axe de la réforme, relatif à la structuration du pouvoir exécutif, met fin au semblant de bicéphalisme et accentue le monocentrisme présidentiel, notamment une de ses conséquences importantes à savoir la simplification du fonctionnement de la machine exécutive avec la suppression de l'instance de coordination gouvernementale par le Premier ministre, du contreseing et la possibilité de partage du pouvoir décrétal qui était prévu, mais jamais mis en oeuvre. A ce niveau, une originalité doit être mentionnée : le maintien de l'institution gouvernementale dans un régime clairement présidentiel. En effet, malgré l'option claire pour le monocéphalisme exécutif, le gouvernement, institution collégiale et solidaire, composé des ministres et des secrétaires d'Etat, conduit et coordonne la politique de la Nation sous la direction du Président de la République et assure l'exécution des lois.

Cependant, la clarification de la nature présidentielle du régime a été aussi actée avec l'instauration de l'irrévocabilité mutuelle des pouvoirs en vertu de laquelle l'Assemblée nationale ne peut plus renverser le gouvernement par le vote d'une motion d'une censure ou d'une question de confiance. En retour, le Président de la Ré-

publique n'a plus la prérogative d'abrégier le mandat des parlementaires par l'exercice du droit de dissolution qui pouvait être, pour lui, un moyen d'arbitrage ou un instrument de recherche d'une majorité au moment le plus favorable de la conjoncture politique. L'équilibre, pierre angulaire du régime présidentiel, est ainsi réalisé. Il n'y a donc plus de doute sur la nature du régime politique sénégalais : il n'est ni parlementaire, ni présidentialiste, mais bien présidentiel.

**Mor Ndiaye Mbaye**

Expert en SI & base de Données -
Conseiller National pour le Numérique
Blog : morfattah.blogspot.com

Audit du fichier électoral : une aberration au Sénégal

Les opposants aux régimes politiques en Afrique généralement ont l'habitude de réclamer, dans le cadre de leurs combats pour l'instauration d'un processus électoral transparent, et ce par mimétisme aveugle, l'audit de leurs fichiers électoraux. L'objectif étant de revisiter la conduite du processus d'enrôlement des citoyens dans ce qu'on appelle communément le fichier électoral, pour aboutir à une opinion sur la fiabilité et la sincérité des informations contenues dans celui-ci.

Il est à déplorer qu'au Sénégal cette pratique est malheureuse-

ment entrain de conquérir sa place dans notre agenda républicain, avec la complicité coupable de toute la classe politique, sans que personne n'ait jamais prouver sa pertinence, ni relever des résultats probants qu'il a eu à donner, si ce n'est des recommandations bateau, usufuit d'un couper-coller ridicule.

Cette année encore, bis repetita, nous sommes engagés dans cette aventure qui va durer au moins 120 jours et nous coûter plusieurs dizaines de millions pour n'aboutir encore une fois qu'à des recommandations gé-

néralistes déjà connues d'avance puisqu'étant juste une reformulation des précédentes.

Qu'attend-t-on des auditeurs ?

Les termes de références de leur mission indiquent les objectifs spécifiques suivants: une revue du cadre légal et réglementaire et de la chaîne d'inscription des électeurs, les examens nécessaires du fichier électoral et l'adéquation technologique, l'analyse de l'adéquation des procédures et identification des ajustements à réaliser, l'analyse de l'adéqua-

Il est plus que temps d'arrêter cette farce de mauvais augure qui n'a que trop duré.

tion des ressources humaines et l'identification des gaps de compétence et des besoins supplémentaires, l'examen des anomalies constatées par les acteurs et enfin la proposition des mesures pour corriger les anomalies constatées.

Qui y comprend quelque chose ?

En terme de résultats attendus les consultants devront : fournir un rapport d'ensemble de la mission d'audit avec une note de synthèse, maximum entre 90 et 120 jours après le commencement des travaux ; Tenir un atelier de restitution du rapport d'audit est organisé en présence des différents acteurs du processus électoral, maximum entre 90 et 120 jours après le commencement des travaux.

Comme résultats opérationnels ces deux machins ci-après sont également attendus de la mission :

- les experts veilleront à conduire leur travail dans un esprit de neutralité. A cet effet, ils recueilleront soigneusement l'avis de chaque

responsable ou technicien concerné et vérifieront les informations recueillies pour être en mesure d'étayer de façon objective et vérifiable chacune de ses conclusions ou recommandations ; • les experts veilleront à faire en sorte que leurs analyses et propositions soient partagées de façon claire et compréhensible pour les non spécialistes du secteur.

Quelle hérésie !

Autant dire tout de suite, et sans ambages, que leurs conclusions seront à l'aune du flou et de l'imprécision qui caractérisent ces TDRs qui peinent à formuler correctement des objectifs spécifiques et décliner de manière cohérente des résultats attendus.

Au plan purement technique, qu'est-ce qu'un audit d'un fichier électoral pourrait déceler comme failles qu'il faille corriger ? C'est grosso modo des électeurs qui y figurent plusieurs fois ou qui n'ont juridiquement pas ou plus cette qualité pour raison de décès, de non atteinte de l'âge de maturité électoral, de perte de droits civiques, etc. La question des dou-

blons, tout comme celle d'électeurs qui n'ont pas l'âge de vote et toutes celles du genre sont normalement réglées en amont par les contrôles de cohérence et de vraisemblance implémentés dans l'application qui en empêchent la survenue. Il y a très peu de chances d'en trouver dans notre fichier. Pour toutes autres questions liées à des aspects de mise à jour de l'état civil, comme les électeurs décédés ou qui ont juridiquement perdu leur droit de vote suite à des condamnations pénales, un audit n'y pourra rien tant que notre état civil demeurera non fiabilisé et que les populations n'adopteront pas des comportements citoyens consistant à systématiquement déclarer les faits d'état civil qui surviennent régulièrement dans leurs vie et qui devront permettre une mise à jour des mentions marginales.

L'autre aspect est lié à l'automatisation de nos procédures judiciaires, de gestion de notre état civil et de mise à jour de notre fichier électoral. En effet ces différents systèmes doivent être non seulement automatisés mais interopérables pour permettre une

Notre cadre légal et réglementaire, usufuit de plusieurs décennies de lutte de très haute facture, conduite par de grands hommes politiques, universitaires et autres de la société civile, a fini de faire ses preuves en nous gratifiant d'alternances paisibles et d'élections globalement très satisfaisantes, toute démagogie mise à part.

mise à jour circonstanciée, synchrone et automatique de nos données.

Il importe de signaler qu'il est attendu de l'expert en biométrie qu'il « effectue les travaux en rapport avec l'usage de la biométrie dans le système d'inscription des électeurs. Cela inclut l'analyse documentaire, l'inspection des systèmes, des tests impliquant les informations contenues dans le fichier électoral, les cartes nationales d'identité et les cartes d'électeur. Il prend part à toutes les enquêtes de terrain et autres analyses portant sur l'usage de la biométrie. L'expert en biométrie répond à tout questionnaire dans le cadre de la conduite de l'audit portant sur l'usage de la biométrie.

En langage moins ésotérique et donc plus digeste, il est essentiellement demandé à l'expert en

biométrie de vérifier la présence de données biométriques (empreintes digitales, iris, données faciales, etc.) dans le fichier, sur les cartes et leur utilisation dans les opérations de vote. Cela, tout quiconque ayant été enrôlé peut y répondre. Oui ces données ont été collectées, certainement elles figurent sur les cartes d'électeurs. Quant à leur utilisation dans les opérations de votes, et c'est là toute leur pertinence, tout électeur ayant voté a pu constater que le contrôle des cartes d'identité et d'électeur se fait manuellement et à l'œil nu.

Il est plus que temps d'arrêter cette farce de mauvais augure qui n'a que trop duré. Notre cadre légal et réglementaire, usufuit de plusieurs décennies de lutte de très haute facture, conduite par de grands hommes politiques, universitaires et autres de la société civile, a fini de faire

ses preuves en nous gratifiant d'alternances paisibles et d'élections globalement très satisfaisantes, toute démagogie mise à part. Nous devons en être fiers même s'il est perfectible et pour cela, ce ne sont pas des pseudos opérations d'audit du fichier électoral, dont on peine à fixer les objectifs et résultats escomptés qui nous permettront d'y arriver mais plutôt une revue concertée de tout le processus électoral, impliquant l'ensemble des acteurs sans exclusion aucune.

OCDE

Le Sénégal, hôte de la 20^{ème} édition, Forum économique international sur l'Afrique



MARIO PEZZINI

Directeur du Centre de développement de l'OCDE

Le Sénégal sera le pays hôte du prochain Forum économique international sur l'Afrique. Pourriez-vous nous préciser de quoi il s'agit ?

Le Forum économique international sur l'Afrique est l'une des plus grandes réunions annuelles européennes sur l'Afrique. Ce forum réunit des décideurs politiques africains et de l'OCDE, des investisseurs, des universitaires, des acteurs de la société civile et des organisations internationales pour débattre de la façon dont les politiques publiques peuvent faciliter le développement en

Afrique. Traditionnellement organisé à Paris, l'Allemagne et l'Espagne ont également accueilli ce Forum, en 2015 et 2019, respectivement. Pour commémorer la 20^{ème} édition, il a été décidé d'organiser l'évènement en 2021 à Dakar, sous la présidence de S.E.M. le Président Macky Sall.

Or, au vu de la situation sanitaire actuelle, l'Union africaine, le Gouvernement du Sénégal et le Centre de développement ont décidé de tenir le Forum entièrement en ligne et de manière conjointe. La 20^{ème} édition du Forum abordera en particulier

les stratégies nationales et régionales pour accélérer la transformation productive et l'intégration continentale en vue de la mise en œuvre de l'agenda 2063 et le financement d'une croissance durable et inclusive au tournant de la pandémie COVID-19.

Quelle est la nature du lien institutionnel entre le Sénégal et le Centre de développement de l'OCDE ?

Le Sénégal est membre du Centre de développement de l'OCDE depuis 2011. Il en exerce une des vice-présidences au sein du



Décideurs politiques africains et de l'OCDE, investisseurs, universitaires, acteurs de la société civile et des organisations internationales réunis pour débattre de la façon dont les politiques publiques peuvent faciliter le développement en Afrique.

Bureau du Comité directeur, depuis octobre 2020.

Le Centre de développement occupe une place particulière au sein de l'OCDE et de la communauté internationale. C'est l'endroit où, quel que soit leur revenu par tête, des pays du monde entier peuvent partager leur expérience des politiques de développement, et en tirer les leçons. Il s'agit d'une plateforme de dialogue inclusif, où chaque pays membre, qu'il appartienne à l'OCDE ou non, siège sur un pied d'égalité.

Le secrétariat du Centre fournit son expertise et facilite le dialogue entre pairs. L'objectif est d'aider les décideurs à trouver des solutions pour stimuler une croissance durable, et améliorer les conditions de vie dans les économies en voie de développement et émergentes.

Créé en 1962, le Centre compte aujourd'hui 56 membres, dont 27 pays de l'OCDE, l'Union européenne, et 29 pays non membres

de l'OCDE. 11 pays africains sont aujourd'hui membres du Centre : l'Afrique du Sud, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Ghana, Maurice, le Maroc, le Rwanda, le Togo, la Tunisie et le Sénégal.

Concrètement comment cette collaboration sert-elle le développement du Sénégal ?

En mettant à profit son statut de membre du Centre, le Sénégal et le Centre de développement ont travaillé conjointement, de 2016 à 2018, à la réalisation d'un Examen multidimensionnel du Sénégal qui a amplement contribué à la préparation du Plan Sénégal Émergent 2. Cette collaboration stratégique a su mobiliser l'expertise du Centre et de l'OCDE en termes de politiques publiques, tout en facilitant le dialogue de politiques et le partage d'expériences en matière de développement, parmi les pays membres du Centre. De nombreux experts de l'OCDE ont ainsi accompagné le Sénégal pendant 2 ans pour d'abord identifier des priorités,

puis préparer des propositions de réformes stratégiques dans les secteurs de l'éducation, de la fiscalité et de l'administration publique du Sénégal.

D'autres rôles et bénéfices directs pour le Sénégal ?

Cette année, le Sénégal, à travers la participation de S.E.M. le Ministre Cheikh Kanté, a co-présidé la Réunion de Haut Niveau du Centre de développement de l'OCDE, cosignant le communiqué « Une nouvelle donne pour le développement : jeter les bases d'une reprise résiliente ». L'évènement a permis la mise en lumière d'expériences propres aux pays en développement et aux économies émergentes, tout en promouvant un dialogue avec les membres de l'OCDE sur des problématiques communes. Les pays membres et les organismes internationaux associés ont mis l'accent sur la gravité de l'impact de la crise de la COVID-19 sur les pays en développement, alertant sur les risques qui pèsent sur la



La 20^{ème} édition du Forum

abordera en particulier les stratégies nationales et régionales pour accélérer la transformation productive et l'intégration continentale en vue de la mise en œuvre de l'agenda 2063 et le financement d'une croissance durable et inclusive au tournant de la pandémie COVID-19.

réalisation des Objectifs de développement durable et la reprise mondiale. Ils ont souligné que celle-ci, pour être résiliente, durable et inclusive, devait avant tout être mondiale. À cet effet, les pays membres du Centre ont également insisté sur la nécessité de maintenir une forme de solidarité et de préserver la sécurité humaine, ainsi que sur l'urgence de prendre des mesures, tant en réponse à l'impact immédiat de la crise qu'à ses conséquences sur le long terme, afin de jeter les bases d'un modèle de développement plus durable.

Aussi, le Centre de développement travaille en partenariat avec l'Union africaine pour promouvoir et soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2063 pour le développement inclusif, par le

biais des initiatives suivantes :

- Le rapport annuel sur les Dynamiques du développement en Afrique, préparé conjointement par le Département des affaires économiques de la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Centre de développement de l'OCDE avec les contributions d'experts africains de premier plan. La prochaine édition sera publiée en janvier 2021 sur le thème « Transformation digitale et emplois de qualité ».

- Le rapport annuel sur les Statistiques des recettes publiques en Afrique : une co-production du Forum africain de l'administration fiscale (ATAF), de la CUA et de l'OCDE. L'édition 2020 a vu 4 nouveaux pays se joindre à l'initiative, portant le total à 30 pays africains. Le

rapport fournit des données fiables et comparables sur les recettes fiscales et non fiscales pour informer les politiques budgétaires. C'est une référence pour la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des réformes. Le Sénégal participe activement à ce projet depuis son lancement en 2016.



Sénégal

réception des premières doses de vaccins contre le Covid-19

« Nous entamons une nouvelle étape
de notre combat commun contre un ennemi commun ...
Je lance un appel à toute la population pour une adhésion
totale à la campagne de vaccination ...
Nous avons aujourd'hui, en notre possession,
l'arme pour freiner la propagation
voire éliminer le Covid-19 »

Macky Sall - Président de la République du Sénégal